



2022

# Rapport d'activité

Enfance et famille

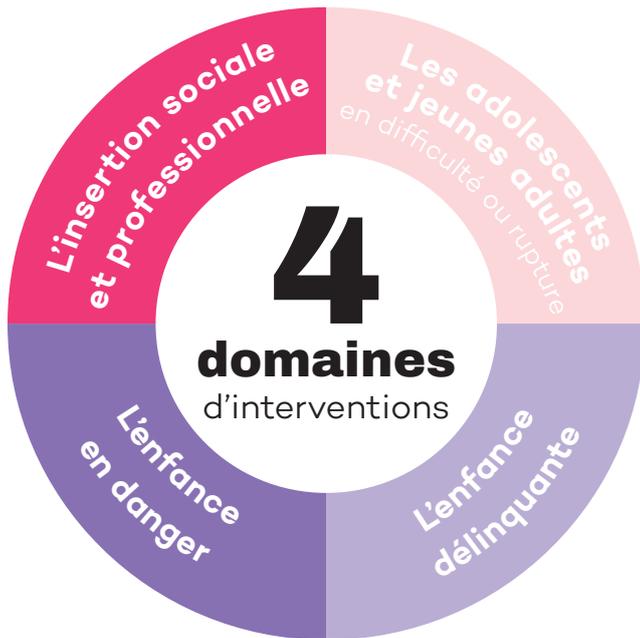
Protéger l'enfant,  
accompagner la famille

# Sauvegarde de l'enfance 37

" Protéger l'enfant, accompagner sa famille "

La Sauvegarde 37, fondée en 1946, a pour objet la protection et l'accompagnement des enfants, adolescent et jeunes adultes en danger physique, moral ou en risque de l'être. Elle œuvre également en faveur de l'enfance délinquante.

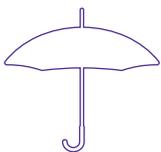
Au quotidien, les équipes, professionnels et bénévoles, protègent et accompagnent les enfants, les adolescents et les jeunes adultes en danger physique, moral ou psychologique ou en risque de l'être en considérant toujours les liens familiaux comme primordiaux.



Pour donner vie à nos principes fondamentaux, nous développons des actions qui nous permettent d'accompagner au mieux les enfants qui nous sont confiés et leurs familles. Nos établissements et services de protection de l'enfance accueillent, accompagnent des mineurs en danger, en risque de danger, ou ayant commis des actes de délinquance.

Au-delà de l'accompagnement et de l'hébergement, nos équipes de professionnels proposent aux enfants et à leur famille, un accompagnement social, psychologique et éducatif individualisé.

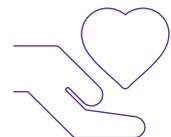
## Nos missions



**Protection**



**Éducation**



**Prévention**



**Insertion**



**Soutien**

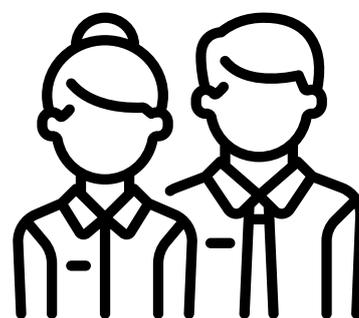
Ensemble, nous construisons un projet de vie stable, respectueux du bien-être de l'enfant, des liens qui l'unissent à sa famille. La Sauvegarde 37 agit pour l'insertion sociale et professionnelle, l'enfance en danger, l'enfance délinquante et le soutien et l'accompagnement à la parentalité.

**1 308**

**enfants**  
accompagnés  
chaque année  
sur le département  
**d'Indre-et-Loire**

**77**

**ans**  
d'existence



**259 professionnels**  
au 31/12/2022 :

Éducateurs spécialisés, assistants sociaux, éducateurs jeunes enfants, moniteurs éducateurs, conseillères en économie sociale et familiale, techniciens d'intervention sociale et familiale, assistantes familiales, surveillants de nuit, comptables, agents administratifs, psychologues, agents d'entretiens, cadres managers, techniciennes ressources humaines...

**40**

**bénévoles**

**9**

**établissements**  
et services



Approbation du projet associatif 2023 – 2028 par l'assemblée générale extraordinaire après consultation des professionnels, des enfants, jeunes et familles ainsi que des partenaires.

**✗ ADSE 37**



**✓ Sauvegarde 37**

Suite à l'approbation du projet associatif 2023 - 2028, le changement de nom de ADSE 37 vers Sauvegarde 37 a été voté et officialisé au Journal Officiel du 15 décembre 2022.



Trois groupes d'enfants de 6 à 17 ans ont pu transmettre leur contribution au rapport annuel du défenseur des enfants.



Pénurie des métiers de l'humain :  
**POUR CONTINUER D'ACCOMPAGNER LES PLUS VULNÉRABLES,  
 IL EST TEMPS D'AGIR !**



La Sauvegarde 37 s'est jointe aux actions lancées par le réseau UNIOPSS – URIOPSS pour la défense d'une revalorisation des salaires pour toutes et tous (pétition, courriers, demandes de rencontres auprès des décideurs des différents niveaux territoriaux).



Des dons au bénéfice des enfants et familles (Dalkia, Promedif)



Réunion associative annuelle à la Chaumette

### Le mot du Président

L'année 2022 fut dense comme les années précédentes et les équipes ont su tenir les objectifs tout en s'adaptant à la situation économique et sociale particulièrement complexe.

À l'heure où le secteur social et l'accompagnement des personnes vulnérables sont en crise de vocation, il est important de souligner le travail primordial réalisé par nos neufs établissements et services pour répondre aux besoins croissants des usagers et des acteurs associatifs.

Je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance à toutes les équipes qui ont montré leur attachement et leur conviction pour soutenir la mission de l'association. Que chaque professionnel de la Sauvegarde 37, quelle que soit sa fonction soit assuré de son rôle primordial et précieux pour garantir l'exercice de nos missions. Un grand merci également aux bénévoles pour leurs actions et leurs concours si profitables.

Ce contexte renforce la volonté du conseil d'administration de la Sauvegarde 37 de créer une dynamique de valeurs partagées autour de l'objet associatif. C'est dans cette perspective que s'est poursuivi tout au long de l'année, le travail d'élaboration et de réécriture du projet associatif avec le concours des salariés, des bénévoles et partenaires. Pour la première fois, les personnes bénéficiaires, enfants et familles ont été associés, étape initiale vers l'objectif fondamental d'organiser la participation des usagers aux différents niveaux de fonctionnement de l'association.

Ce processus a permis à l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2022 d'approuver le nouveau projet associatif (2023 - 2028) et les statuts révisés. À cette date, l'association a également adopté officiellement, la dénomination « Sauvegarde 37 » afin de confirmer son identité et sa visibilité sur son territoire.

Le conseil d'administration est déterminé, avec chacun des acteurs constituant l'association, à s'engager et s'impliquer concrètement dans la mise en œuvre du projet, pour continuer à faire vivre la Sauvegarde 37, à attirer et mobiliser les énergies pour réaliser les orientations des cinq années à venir.

Dès 2023, les premiers objectifs prioritaires du projet seront déployés. Particulièrement les axes relatifs à l'existence de l'association (développement des recrutements, programme de réhabilitation du patrimoine), à l'amélioration continue de la qualité de nos accompagnements (mise en œuvre de la participation des usagers) et du développement de projets innovants (créations solidaires et citoyennes).

Enfin, dans cet environnement perturbé, la question de la vie associative prend toute sa place : rassembler les acteurs associatifs, salariés et bénévoles sur des temps forts de réflexion, de convivialité, autour de l'ambition commune de construire une meilleure place dans la société pour les enfants en danger et leurs familles.

**Pierre MABIRE,**  
**président de la Sauvegarde 37.**

**Les membres du  
Conseil d'Administration**

Jérôme BARBOT

Olivier CANY

Dominique DUCOS-FONFREDE

Isabelle GERDET

Bertrand DE MONTILLE

Pascal ORÉAL

Bruno PAPIN

Patrice ROLAND

Martine SERRA

Didier VALLÉE

**Les membres du bureau**

**Pierre MABIRE**  
Président

**Monique JULLIEN**  
Vice-présidente

**Philippe BERNARD**  
Vice-président

**Claudy BILLON**  
Secrétaire

**Hervé LAPEYRE**  
Secrétaire adjoint

**Denis MERCIER**  
Trésorier

**Jean-Pierre GRANGER**  
Trésorier adjoint

## GLOSSAIRE

- ASE** : Aide Sociale à l'Enfance
- AEMO** : Action Éducative en Milieu Ouvert
- AEMO - R** : Action Éducative en Milieu Ouvert à moyens Renforcés
- AFCM** : Accueil Formation Culture pour les Migrants
- AGIRabcd** : Association Générale des Intervenants Retraités en vue d'Action de Bénévoles pour la Coopération et le Développement
- AJH** : Association Jeunesse et Habitat
- AP** : Accueil Provisoire
- AVS** : Auxiliaire de Vie Scolaire
- CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnelle
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CD** : Conseil Départemental
- CESF** : Conseiller.ère en économie sociale familiale
- CFA** : Centre de Formation des Apprentis
- CFG** : Certificat de Formation Générale
- CISP** : Conseiller.ère en Insertion Sociale et Professionnelle
- CJM** : Contrat Jeune Majeur
- CMP** : Centre Médico - Psychologique
- CMPEA** : Centre Médico - Psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent
- CPE** : Commission Pôle Enfance
- GPU** : Clinique Psychiatrique Universitaire
- CRIAVS** : Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles
- CSAPA** : Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
- DAEMNA** : Dispositif d'Accompagnement Éducatif des Mineurs Non Accompagnés
- DAS** : Dispositif d'Accompagnement Social
- DELFI** : Diplôme d'Études en Langue Française
- DiSSIP** : Dispositif de Soutien à la Scolarité et à l'Insertion Professionnelle
- DNB** : Diplôme National du Brevet
- DPPEF** : Direction de la Prévention, de la Protection de l'Enfant et de la Famille
- DPTM** : Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- DU** : Diplôme Universitaire
- DVH** : Droit de visite et d'hébergement
- ESAT** : Établissement et Service d'Aide par le Travail
- ETP** : Équivalent Temps Plein
- IDE** : Infirmier Diplômé d'État
- IME** : Institut Médico Éducatif
- IRTS** : Institut Régional du Travail Social
- ITEP** : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
- ITS** : Institut du Travail Social
- MAJE** : Maison d'Accueil de Jeunes Enfants
- MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- MECS - SAPPPA** : Maison d'Enfants à Caractère Social - Service d'Accompagnement de Protection de Proximité en Pré-Autonomie
- MECS - UV** : Maison d'Enfants à Caractère Social - Unités de vie
- MJIE** : Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative
- MNA** : Mineur Non Accompagné
- PEAD** : Placement Éducatif à Domicile
- PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse
- SAPED** : Service d'Accompagnement de Placement à domicile
- SAPMN** : Service d'Accueil Personnalisé en Milieu Naturel
- SESSAD** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
- SESAME** : Centre maternel et parental - Tours
- SIE** : Service d'Investigation Éducative
- SIEMO** : Service d'intervention en Milieu Ouvert
- SPF** : Service de Placement Familial
- TISF** : Technicien de l'intervention sociale et familiale
- UEAJ** : Unité Éducative d'Activité de Jour

# SOMMAIRE

**10** | ORGANIGRAMMES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

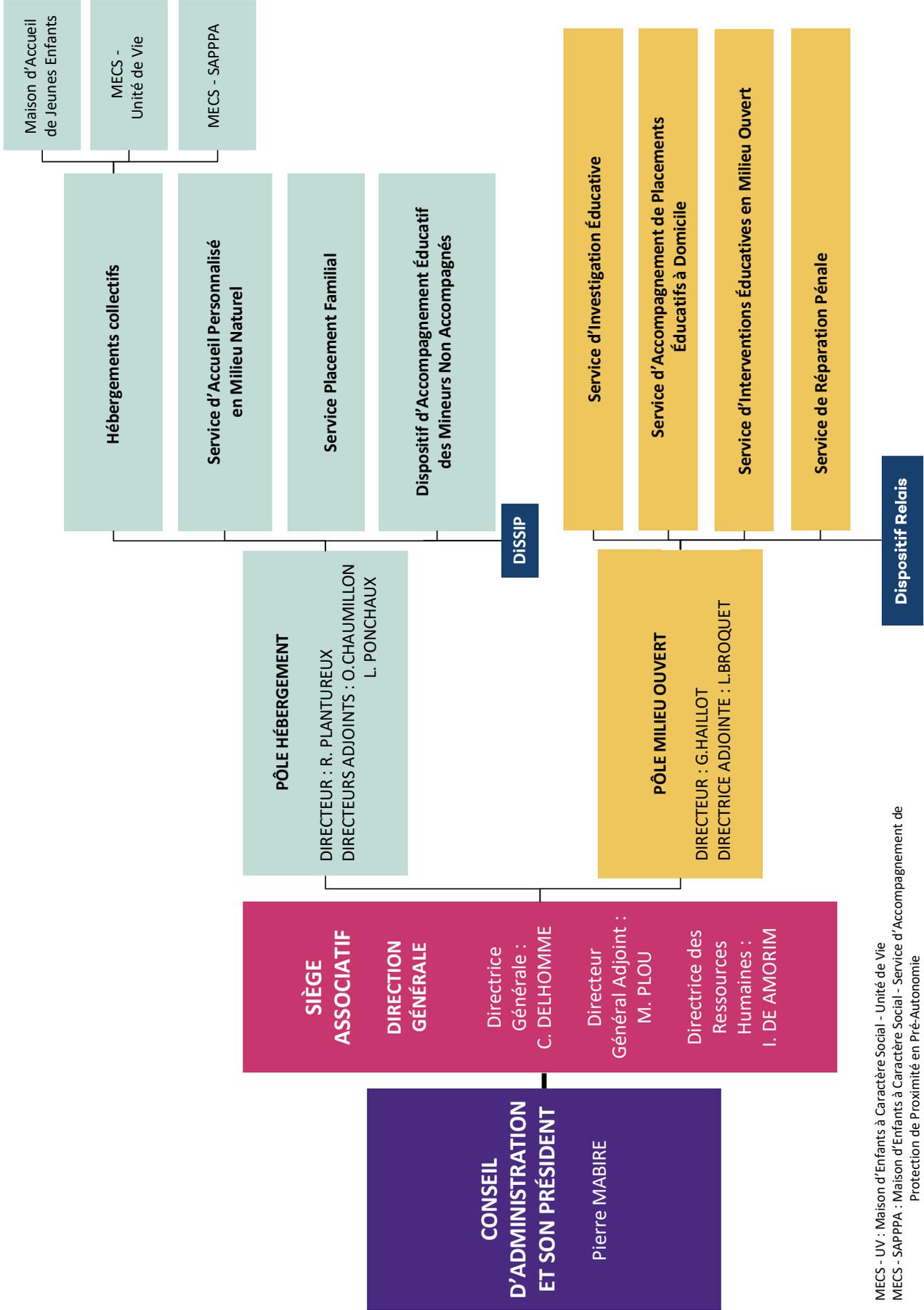
**15** | PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ  
PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

**17** | LE PÔLE MILIEU OUVERT

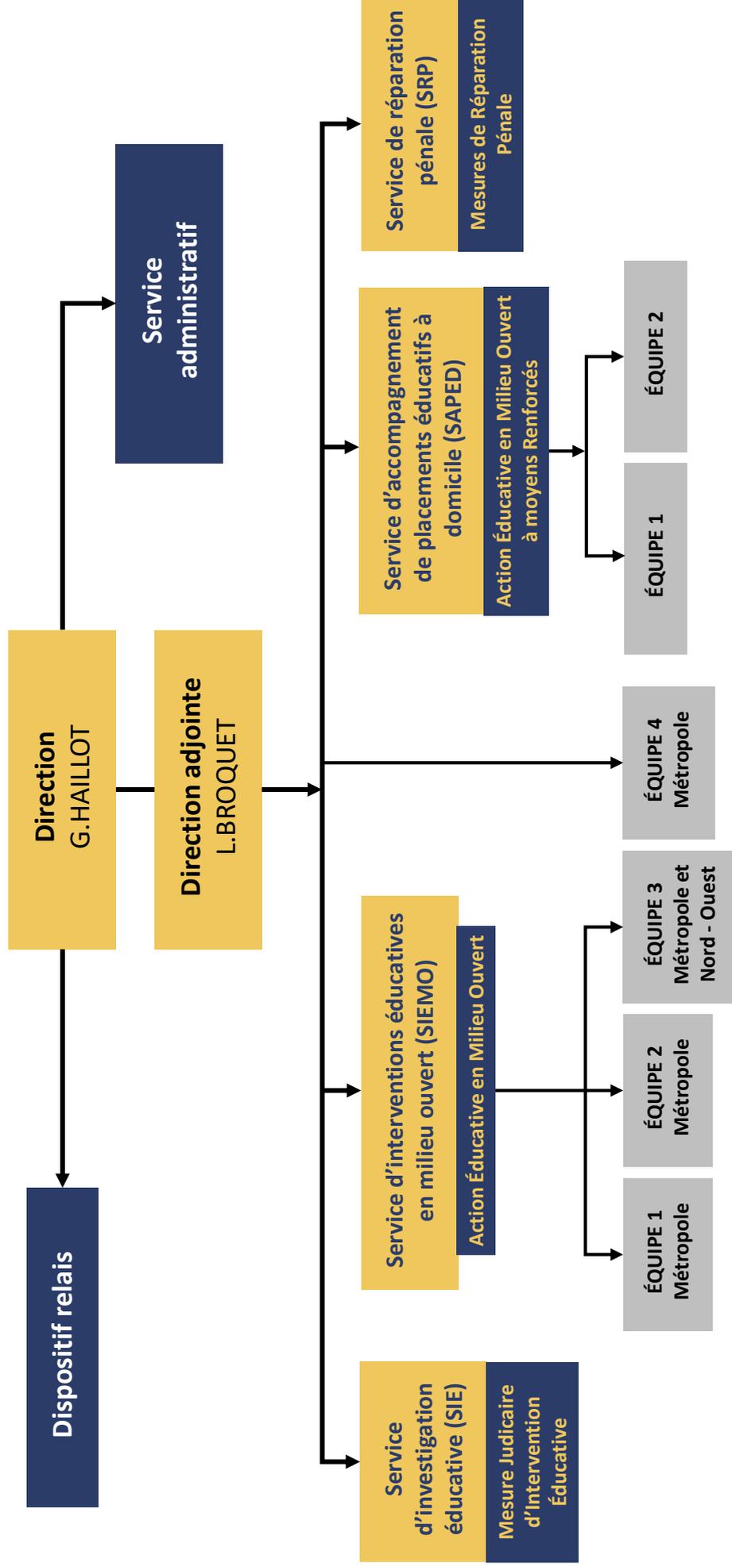
**39** | LE PÔLE HÉBERGEMENT

**85** | LES DONNÉES RESSOURCES HUMAINES

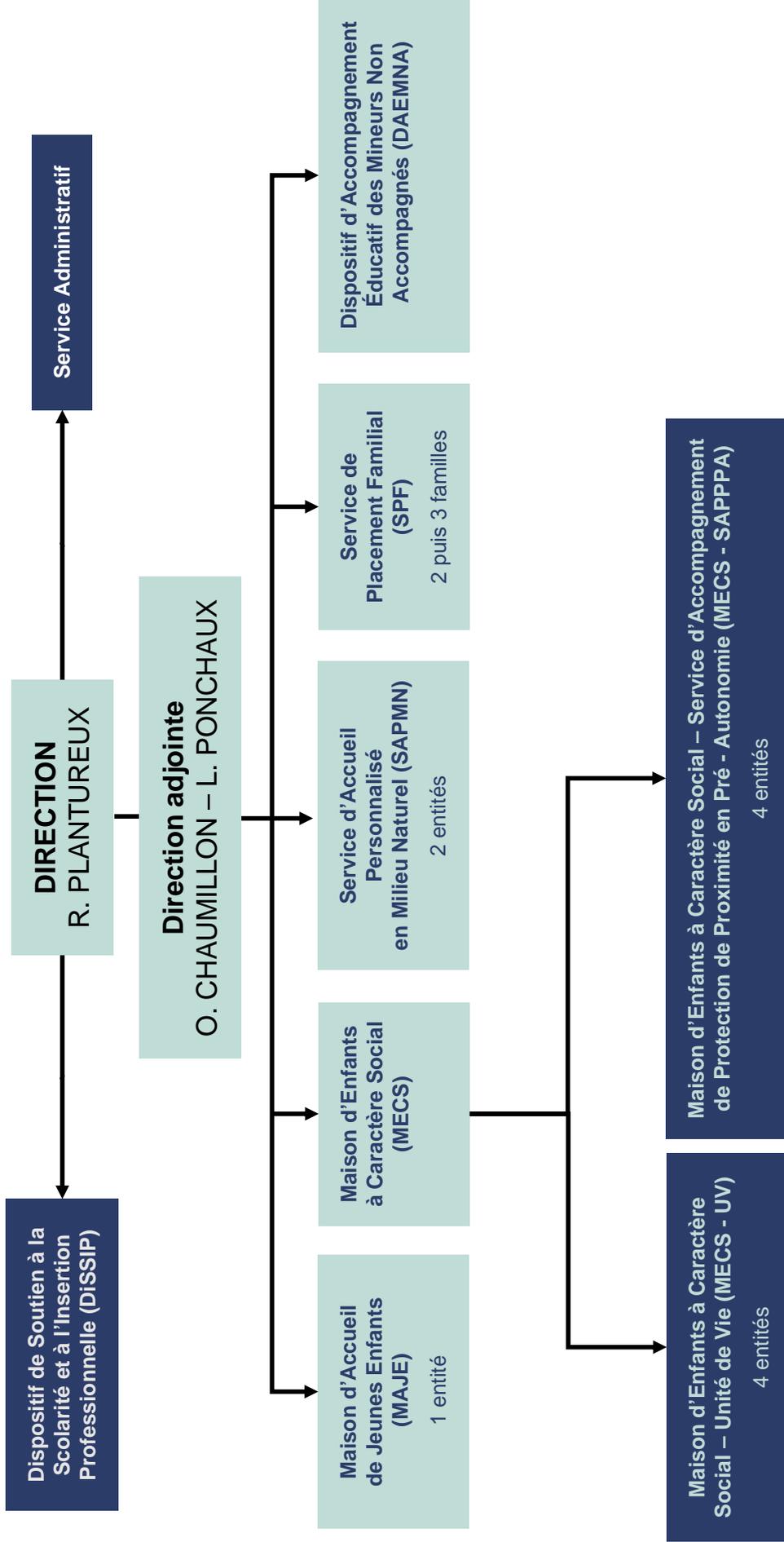
**93** | RAPPORT FINANCIER



# PÔLE MILIEU OUVERT



# PÔLE HÉBERGEMENT





**Protéger les enfants,  
accompagner les  
familles pour aider  
chacun à devenir  
acteur de sa vie**



Après deux années marquées par la crise sanitaire et les vagues successives de COVID-19, c'est une nouvelle crise, sociale, qui marque l'année 2022 : crise des métiers, d'attractivité du secteur, du pouvoir d'achat, amplifiées par la hausse brutale et importante des matières premières et de l'énergie en particulier.

La protection de l'enfance fait face à un profond malaise sur l'ensemble du territoire. Après avoir été écartée des mesures du Ségur, elle a finalement été intégrée mais sans que ces primes concernent tous les professionnels. La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dont l'objectif principal est l'amélioration de la situation des enfants bénéficiaires, n'a été que partiellement mise œuvre et des évolutions essentielles restent en attente (gouvernance, taux d'encadrement, contrats jeunes majeurs, non séparation des fratries...).

Ce contexte global impacte le sens et les conditions de travail et aggrave la pénurie généralisée des métiers avec la difficulté accrue de convaincre de l'intérêt et de la richesse de notre mission de service public au profit des enfants en danger et de leurs familles.

Pourtant, la Sauvegarde 37 à l'image des autres associations, maintient sa recherche de progrès, d'innovation et d'amélioration de la qualité pour répondre à ses missions.

**Les différentes structures associatives ont augmenté progressivement, leurs capacités d'accueils** pour répondre aux besoins des enfants en danger et de leurs familles. Au 31 décembre 2022, on peut relever au pôle hébergement, hors DAEMNA, 218 enfants accompagnés pour 196 en 2021 et au pôle milieu ouvert un total de mesures de 968, pour 893 en 2021. Seul l'établissement DAEMNA a connu, dans la continuité de 2021, une diminution des accueils, en lien avec les flux migratoires.

Cette activité reste néanmoins insuffisante

pour répondre au nombre croissant de « bénéficiaires » de la protection de l'enfance. À ce titre, on peut souligner la liste d'attente de 113 enfants au 31 décembre 2022 au SIE, porte d'entrée des enfants dans les dispositifs du secteur.

**Les équipes pluriprofessionnelles font preuve de mobilisation et de créativité** : actions pour les familles (séjours éducatifs, vacances partagées, visites médiatisées, actions collectives, ateliers socio-esthétiques...), projets dédiés aux enfants (participation à la consultation annuelle du Défenseur des enfants, concours de dessins du Tribunal pour enfants de Tours, art-thérapie, médiation animale, séjours éducatifs), accent sur la participation des familles (premières présences aux réunions de synthèses, mise en place du référentiel participatif d'évaluation des compétences parentales), développement des partenariats techniques et institutionnels (connaissance mutuelle, mobilisation des compétences, actions communes)...autant de réalisations qui enrichissent l'action éducative quotidienne au bénéfice de notre public vulnérable.

**La politique de ressources humaines** demeure un engagement majeur de l'association pour tenter de garantir au mieux des conditions de travail et de parcours professionnels favorisant l'implication de chacun dans l'exercice de ses missions. Les enjeux sans précédent, d'absence d'attractivité et de chute des vocations conduisent l'association à rechercher des stratégies avec ses différents partenaires pour mieux cibler et attirer les candidats. Elle engage également un plan de formation conséquent (plus de 121 000 € en 2022) pour promouvoir l'acquisition et le développement de compétences.

**La communication progresse** tant pour optimiser le partage des connaissances et savoirs à l'interne que pour promouvoir la lisibilité et la visibilité de l'association dans son environnement.

**Le travail de structuration générale de l'association** se poursuit dans les finalités d'optimisation et d'efficience de l'organisation : révision des missions et délégations, construction des règles et procédures financières et comptables, élaboration du dossier de contrôle interne.

**La démarche de rénovation du patrimoine associatif**, cruciale au vu du fort taux de vétusté des immobilisations progresse, avec cette année : le remplacement de plusieurs chaudières, le démarrage des travaux dans les salles de bain de trois unités éducatives et la poursuite de la réhabilitation du bâtiment dit « le château » de l'Auberdière.

**Un nouveau projet associatif (2023-2028)** a été voté, avec la révision des statuts à l'assemblée générale extraordinaire en décembre 2022. Adoptant officiellement le nom de « Sauvegarde 37 », l'association marque son ambition d'être véritablement actrice d'une société solidaire et inclusive.

**Enfin, la situation financière de la Sauvegarde 37 reste fragile.** Si l'exercice 2022 se traduit globalement par une bonne maîtrise des dépenses pour l'ensemble des activités, l'absence de prise en compte de la revalorisation du point conventionnel par les autorités de tarification engendre un résultat déficitaire pour les structures sous gestion contrôlée (- 91 986 € en réel pour un résultat estimé à + 52 441 € avec la prise en compte de l'augmentation du point). L'association présente pour 2022, un résultat comptable et administratif déficitaire de 166 471 K€.

### **Perspectives 2023**

Le premier attendu, capital pour notre organisation sera de stabiliser les équipes de nos différentes structures en diversifiant nos modalités de recrutements, en développant nos partenariats, notre communication pour valoriser les valeurs de l'association et l'utilité de sa mission de protection de l'enfance.

En concomitance, l'association devra poursuivre ses objectifs de réhabilitation de son patrimoine et trouver des marges de manœuvres, pour garantir des conditions matérielles d'accueils satisfaisantes et la

pérennité de ses activités.

Cette prochaine année visera aussi à la mise en œuvre de plusieurs axes du projet associatif :

> Des actions sur l'organisation, le fonctionnement la qualité : la participation des usagers, la poursuite de la structuration associative, la suite de la démarche GPEC, le développement du numérique et des systèmes d'information tant pour les professionnels qu'au bénéfice des usagers et le renforcement de la communication interne et externe.

> Le renforcement de la vie associative en rassemblant les acteurs autour du projet : journée associative, ouverture de l'assemblée générale à l'ensemble des salariés, rencontres interservices et temps de convivialité.

> Le développement d'un projet porteur d'innovation sociale : la maison parents - enfants qui vise à soutenir le système familial et la parentalité en recherchant des partenariats publics et privés.

> La recherche d'activités complémentaires : ouverture d'une activité de restauration pour valoriser la qualité de la prestation cuisine et inscrire l'association dans son environnement social et économique.

Enfin, l'association se lance dans l'aventure des assises nationales du carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert. En tant que porteuse de ces journées 2024, elle rassemble d'ores et déjà, les différentes associations de la région pour organiser cet événement d'ampleur sur la thématique : « Parentalité et protection de l'enfance, entre croisement et opposition ».

Ce rapport d'activité, construit par les cadres hiérarchiques, à partir des apports des équipes, met en lumière les actions quotidiennes, les temps forts de l'année et l'investissement de chacun pour la réalisation de l'objet associatif.

**Cécile DELHOMME, directrice générale,  
et Matthieu PLOU, directeur général adjoint.**



**18** | Le pôle milieu ouvert en images et en chiffres

**22** | Le mot du directeur

**24** | Service d'accompagnement de placement éducatif à domicile - SAPED

**27** | Service d'investigation éducative - SIE

**30** | Service d'intervention éducative en milieu ouvert - SIEMO

**33** | Service de réparation pénale - SRP

**36** | Le dispositif relais

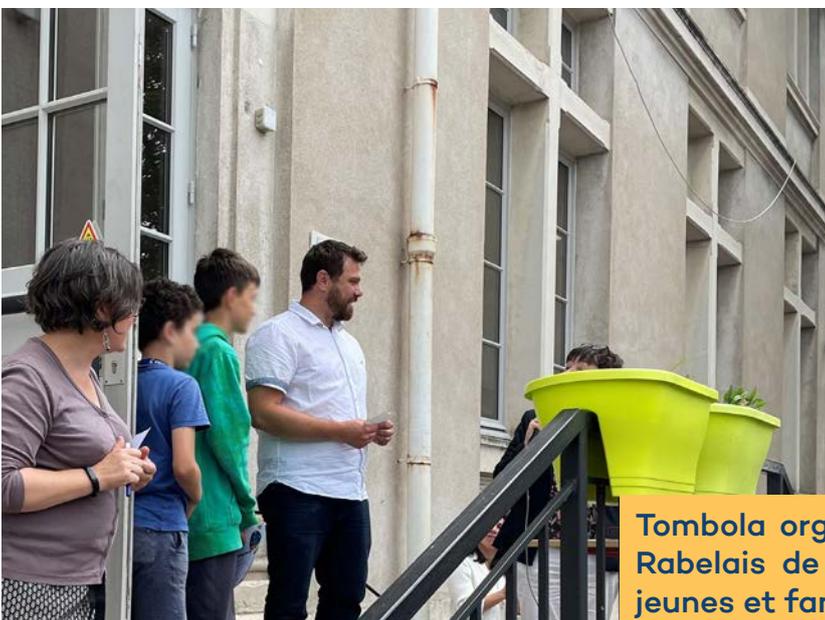
## 2022 - LE PÔLE MILIEU OUVERT EN IMAGES



Journée du Pôle milieu ouvert avec l'intervention de M. Marc Grassin, philosophe « faire équipe dans la pluriprofessionnalité » et brunch préparé par les jeunes de l'UEAJ de Tours.



1<sup>er</sup> anniversaire du service de réparation pénale



Tombola organisée par les élèves du collège Rabelais de Tours au bénéfice des enfants, jeunes et familles accompagnés.



Deux substitutes du Procureur de la République chargées des mineurs au tribunal judiciaire de Tours, sont venues à la rencontre de l'équipe du service de réparation pénale et de la direction du pôle milieu ouvert de la Sauvegarde 37.



Quinze enfants ont participé au concours de dessin sur le thème « le droit à l'expression » organisé par les Juges des enfants de Tours à l'occasion du 33<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfants.



Lancement du groupe d'organisation des assises du Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert (CNAEMO) à Tours en 2024.

## LE PÔLE MILIEU OUVERT EN CHIFFRES

### CHIFFRES CLÉS 2022

**240**

mesures d'AEMO

**206**

mesures d'AEMO-R

**200**

actes de MRP

**68**

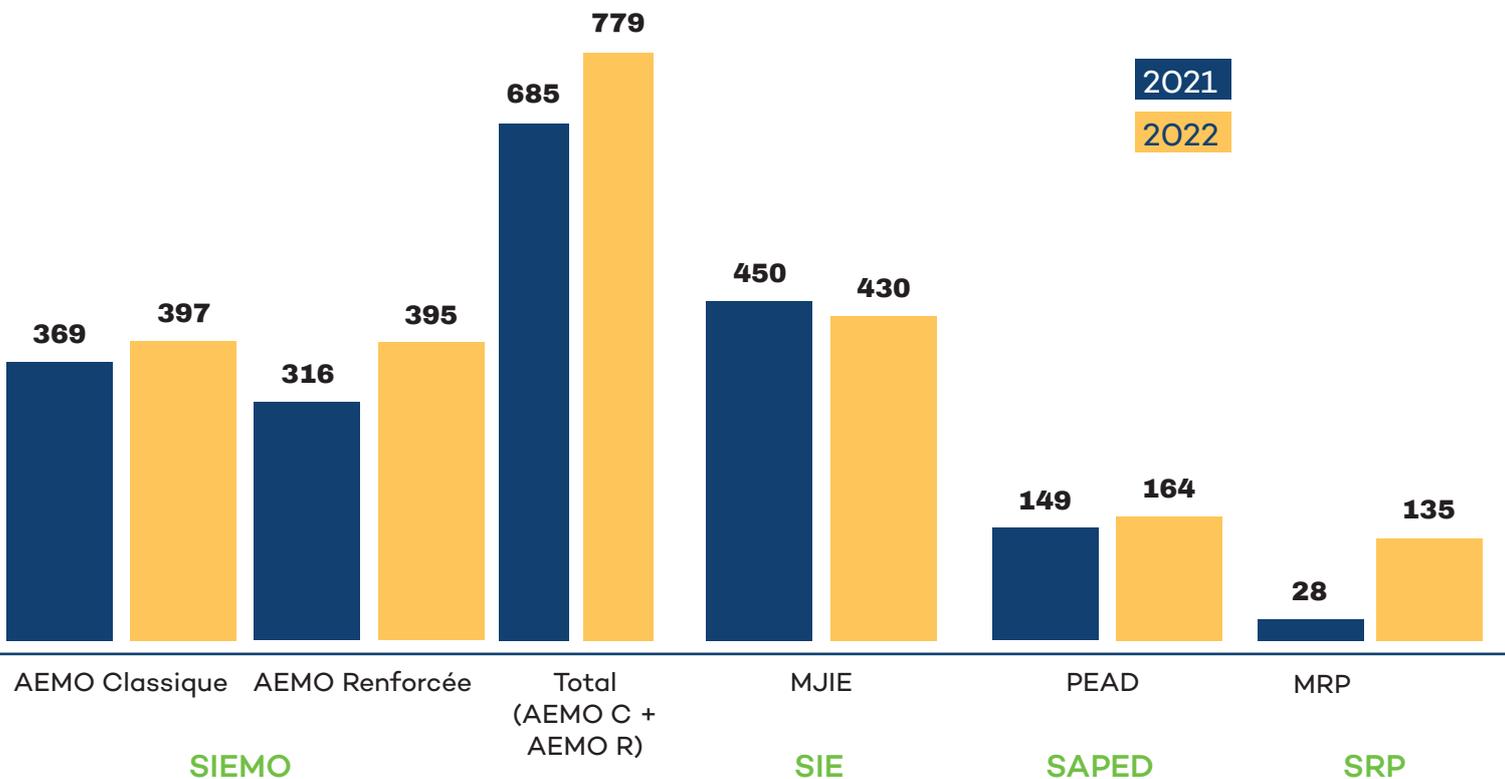
accompagnements PEAD

**300**

actes de MJIE

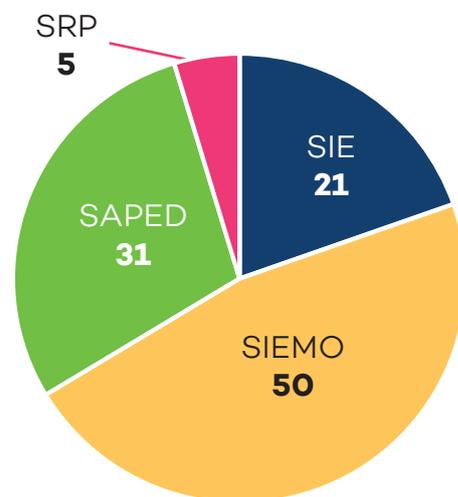
## 4 services composent le pôle milieu ouvert

SIE - SAPED - SIEMO - SRP

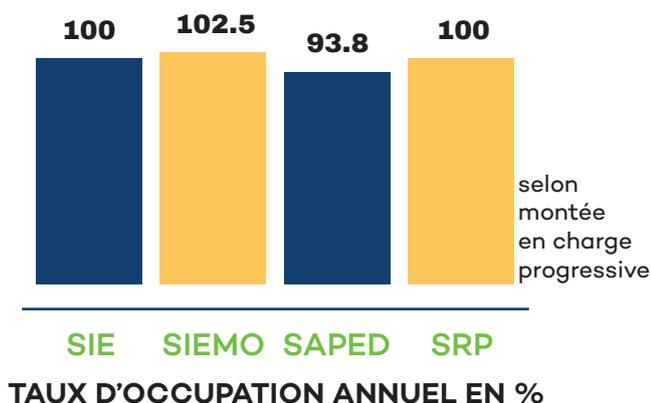


### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES SUIVIS EN MILIEU OUVERT

Éducateurs spécialisés, assistants sociaux, éducateurs jeunes enfants, moniteurs éducateurs, conseillères en économie sociale et familiale, techniciens d'intervention sociale et familiale, psychologues...



RÉPARTITION PAR SERVICE DES 107 SALARIÉS  
(au 31/12/2022)



SIE SIEMO SAPED SRP  
TAUX D'OCCUPATION ANNUEL EN %



Accompagnement des enfants/ jeunes de 0 à 18 ans



Prix de journée ou prix de la mesure

Mesure d'AEMO Classique

**12.04 €**

Mesure d'AEMO Renforcée

**21.88 €**

Acte de MRP

**817.78 €**

PEAD

**60.07 €**

Acte de MJIE :

**2 794,18 €**

En 2022, le secteur de l'intervention sociale et médico-sociale est toujours confronté à une baisse d'attractivité qui affecte à la fois les professionnels formés et les nouveaux entrants en formation.

Cela a un impact direct sur le fonctionnement des services du pôle milieu ouvert qui jusqu'à présent avait été relativement épargné par les problèmes de recrutement. Depuis plusieurs mois, la question des moyens consacrés à l'intégration des professionnels dans les équipes et à leur formation est cruciale.

Par ailleurs, l'extension de la prime Ségur à une partie seulement des professionnels de la protection de l'enfance a des conséquences fortes sur le climat social au sein des services : dans un contexte d'inflation et d'augmentation du coût de la vie, les membres de l'équipe administrative, des services supports et de la direction accusent difficilement cette reconnaissance inéquitable de leur investissement professionnel.

Toutefois, et sur la base d'un engagement fort au service des missions qui nous sont confiées, les quatre services du pôle milieu ouvert terminent cette année avec une activité, record. Les taux d'occupation n'ont jamais été aussi élevés pour l'ensemble des services, et malgré de nouvelles augmentations d'activité des listes d'attente persistent et continuent d'augmenter. Malgré les efforts déployés pour prévenir la maltraitance et protéger les enfants, il semble que les facteurs externes tels que la pandémie de COVID-19 et l'accroissement de la précarité économique et sociale des familles du territoire continuent à justifier l'augmentation des besoins en matière de protection.

Enfin, cette année encore, le pôle milieu ouvert a été riche en formation, colloques et congrès.

Ainsi, et en dehors de notre habituelle participation aux assises du CNAEMO et journées d'études de la FN3S, de nombreux professionnels ont entre autres été formés sur les thématiques suivantes : médiatisation des rencontres parents enfants, posture professionnelle en cas d'agressions incivilités et menaces, pratiques managériales, parentalité et addiction, impact des réseaux sociaux et outils numériques dans la pratique éducative, violences sexuelles commises sur mineurs, prostitution des mineurs, faire équipe dans la pluriprofessionnalité, et enfin lecture

systémique des situations de conflit familial.

### Activité des services et bilan financier

Les moyens supplémentaires alloués au service d'investigation éducative (SIE) depuis 2020 ont été maintenus. Ainsi, en 2022, et conformément au contrat d'objectifs et de moyens, c'est donc 300 actes qui ont été réalisés.

Cette activité augmentée et l'existence d'une très importante liste d'attente ont entraîné la nécessaire réorganisation de l'équipe, avec la nomination d'un second chef de service à mi-temps.

Tout comme pour le SIE, le service d'Intervention éducative en milieu ouvert (SIEMO) a vu son activité augmentée par l'octroi de moyens supplémentaires permettant de mettre en œuvre les mesures placées sur liste d'attente.

Cette décision prise à compter du dernier trimestre de l'année par le Conseil départemental a par ailleurs permis le rééquilibrage de l'activité complète du service, au plus près des besoins réels des territoires sur lesquels nous intervenons.

Ainsi, nous sommes aujourd'hui habilités pour l'exercice continu de 240 AEMO Classiques, 222 AEMO à moyen renforcés, et 20 AEMO en délégation de compétence. Sur cette nouvelle année, et en appliquant une mince fongibilité entre AEMO R et AEMO, le taux d'occupation de ce service est de 102,5%.

Au service d'accompagnement des placements éducatifs à domicile (SAPED), l'activité est fixée à 68 accompagnements en continu. Un accompagnement comprend un à deux enfants d'une même fratrie. Ainsi, et avec un taux d'occupation moyen de 93,8 %, c'est jusqu'à 104 enfants qui ont été accompagnés par l'équipe.

Le service de réparation pénale, ouvert en octobre 2021 avec une capacité fixée à 200 actes, a poursuivi sa montée en charge progressivement sur 2022. Le service a pu fêter ses un an d'existence par l'organisation d'une rencontre en présence des nombreux partenaires nécessaires au bon déroulement de ces mesures de réparation pénale.

Sur le plan budgétaire, et avec une maîtrise importante des dépenses, le pôle milieu ouvert clôture ses comptes avec une balance financière positive. Il sera proposé à nos

autorités financières d'affecter principalement ces excédents à l'investissement, en prenant en compte la nécessaire rénovation de nos bâtiments, qui présentent d'importants problèmes de régulation thermique notamment.

### **Perspectives 2023**

Suite à la finalisation du nouveau projet associatif, il s'agit désormais pour l'ensemble du pôle et de ses services d'organiser la déclinaison opérationnelle des axes stratégiques fixés par le conseil d'administration et la direction générale. Pour se faire, et à partir d'un certain nombre de constats réalisés, un comité de pilotage a initié 5 groupes de travail thématiques qui permettront de réviser le projet du pôle milieu ouvert et de chacun de ses services (2023 pour le SIEMO et SAPED, 2024 pour le SIE et le SRP). Les thématiques de travail retenues pour 2023 sont :

- > Le respect et l'effectivité des enfants et de leurs familles ;
- > La gestion des risques et des paradoxes de l'intervention éducative ;
- > La pluriprofessionnalité dans l'intervention ;
- > La communication (interne et externe) ;
- > Le recueil de l'avis des enfants et des familles sur l'exercice de nos missions de protection et nos projets.

En 2022, la candidature du groupe régional

centre du Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert (CNAEMO) a été retenue. Les assises du CNAEMO 2024 auront donc lieu à Tours.

Cet évènement majeur pour les acteurs de la protection de l'enfance et particulièrement pour le milieu ouvert est désormais porté par la Sauvegarde 37 et de nombreux partenaires : le Groupe SOS, les Apprentis d'Auteuil, l'AIDAPHI, l'ADSEA 28, l'ACESM, ainsi que des instances nationales du CNAEMO et des délégations régionales.

Le thème qui sera traité par ces assises est : « Parentalités et protection de l'enfance, entre croisement et opposition ».

L'accroissement des besoins en matière d'intervention éducative à partir du domicile sur les territoires sur lesquels nous intervenons justifiera de nouvelles adaptations en lien direct avec nos différentes autorités de contrôle et de tarification.

Enfin, suite à la nomination de Mme BROQUET à la direction du pôle hébergement, Mme BRETON a rejoint l'équipe de cadres du pôle milieu ouvert en qualité de directrice adjointe. Cette récente nomination et la réorganisation des fonctions de direction ont permis de revoir la répartition de l'ensemble des fonctions de pilotage du pôle.

**Guillaume HAILLOT,**  
**directeur du pôle milieu ouvert.**

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE PLACEMENT ÉDUCATIF À DOMICILE - SAPED

### Qu'est ce que le SAPED ?

Le dispositif de placement éducatif à domicile (PEAD) est exercé par le service d'accompagnement de placement éducatif à domicile (SAPED) qui répond à une mesure de placement d'un enfant. Elle peut être soit administrative (décidée par l'aide sociale à l'enfance) soit judiciaire (prononcée par le juge des enfants), et autorise la mise en œuvre de l'hébergement de l'enfant au domicile parental.

**118** accompagnements en 2022

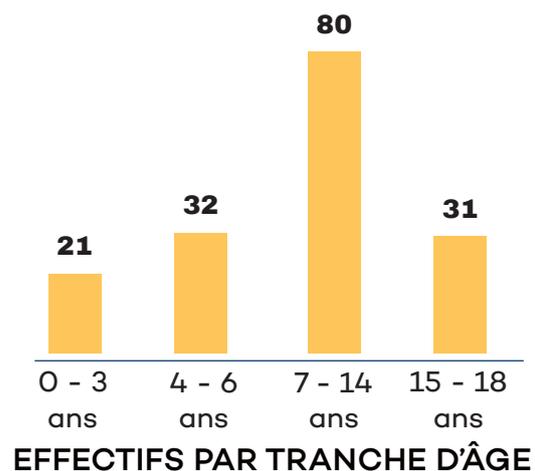
représentant **164** enfants

**Repli : 18** enfants pour un total de **215** jours

**Nombre de placements avec éloignement prononcés par les magistrats : 15**



RÉPARTITION PAR SEXE DES 164 ENFANTS ACCOMPAGNÉS EN 2022



EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE

### Composition de l'équipe du SAPED :

**2** ETP de cheffes de service

**8,80** ETP de travailleurs sociaux référents (6 éducateurs spécialisés, 2 assistants sociaux, 1 éducatrice de jeunes enfants),

**6,50** ETP de travailleurs sociaux co - référents (3 moniteurs éducateurs, 2 TISF et 1.5 CESF),

**0,10** ETP d'IDE en tant que référente santé

**1** ETP de psychologues (2 psychologues à mi-temps).



L'année 2022 a été particulièrement marquée par des changements dans la constitution des équipes, en lien avec le départ en retraite d'une éducatrice spécialisée ou encore d'arrêts maladie sur le service.

Fin octobre 2022, suite au départ à la retraite de la cheffe de service en poste, il y a eu l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service. Ces changements demandent une réorganisation et une certaine adaptation de chaque professionnel.

Le SAPED a été impacté par des difficultés de recrutement importantes, ce qui a généré un surcroît d'activité pour les professionnels en exercice. Les recrutements dans le secteur de la protection de l'enfance demeurent compliqués.

Malgré toutes ces difficultés, l'ensemble de l'équipe s'est mobilisée dans différents projets, permettant de maintenir une dynamique de travail positive au SAPED.

Le service a pu par exemple mettre en place un projet innovant pour les familles : des séjours éducatifs. Ce projet a été mené par 8 professionnels accompagnés d'une cheffe de service. Durant l'été 2022, l'équipe du SAPED a mis en place 4 séjours éducatifs. Les objectifs de ces séjours étaient principalement de :

- > Favoriser le lien parent - enfant.
- > Sortir de l'isolement social.
- > Partager un temps de plaisir en famille.
- > Découvrir et s'adapter à un nouvel environnement.
- > Favoriser la prise d'initiative et l'organisation.
- > Susciter l'envie de partir en vacances en autonomie et valoriser les compétences et capacités de chaque famille.
- > Observer les liens familiaux dans un autre contexte que celui du domicile familial.

Ces temps parents - enfants ont été coconstruits avec les familles et l'équipe. Deux lieux étaient proposés : le lac de Marçon ainsi que la ferme pédagogique « Or des soucis ». La volonté était que les lieux de vacances soient à proximité de l'agglomération, afin que les familles prennent conscience des possibilités qui s'offrent à elles pour des vacances proches de leurs lieux d'habitation, pour éventuellement pouvoir réitérer ce type de séjour.

7 familles ont préparé le séjour en amont avec les professionnels du SAPED lors de réunions préparatoires : budget, courses alimentaires, organisation des bagages, programme du

séjour. Ces moments de vacances ont permis aux familles d'avoir des temps de partage avec une présence des professionnels en fonction des besoins.

Le bilan de ces séjours éducatifs est très positif, sentiment partagé à la fois par les professionnels et les familles, en demande de réitérer cette expérience.

En parallèle de ces séjours éducatifs, d'autres familles du SAPED ont pu bénéficier de séjours en lien avec le dispositif « Vacances et familles ». Ce dispositif propose des vacances, leur permettant de reprendre confiance et de se retrouver en famille. Les professionnels de cet organisme aident les familles à organiser au mieux les séjours et restent disponibles durant toute la période du séjour. 4 familles ont pu bénéficier de ces séjours. Le SAPED envisage un temps d'information et de présentation de la part du dispositif « Vacances et familles » auprès de l'équipe, afin qu'un plus grand nombre de famille puisse avoir la possibilité de se saisir de ce dispositif pour l'été 2023.

Le SAPED réfléchit depuis plusieurs années à la manière de faire participer au maximum les familles dans la mesure afin qu'ils soient davantage acteurs. Les séjours éducatifs ont favorisé cette participation.

En 2022, le SAPED a également expérimenté la participation d'une famille à une réunion de synthèse dans le cadre d'un placement éducatif à domicile administratif.

Une réunion préparatoire avec les professionnels et la cheffe de service a permis d'échanger sur les modalités de conduite de cette synthèse, notamment pour les prises de parole de chacun. L'idée était de faire participer une famille à ce temps de travail et non pas de faire un entretien éducatif.

En 2022, les professionnels du SAPED ont eu la possibilité de participer à de nombreux colloques, temps de formation afin de nourrir la réflexion autour de leur pratique.

> 3 professionnels ont assisté aux journées d'étude de la FN3S, ayant pour thème « De l'influence à l'emprise : quelle place pour la parole de l'enfant ».

> 4 professionnels du SAPED ont bénéficié d'un temps de formation proposé par l'organisme HEBE, sur « Le numérique comme outil éducatif ».

> L'ITS de Tours a dispensé deux formations sur l'année 2022, auxquelles 6 professionnels ont assisté. Ces deux formations avaient pour intitulés : « Animer un groupe de parole » et

« Incivilité, agression et menace ».

> Le CHU de Trousseau a permis à 4 professionnels de participer à un temps de formation sur « Les violences sexuelles commises sur mineurs ».

> IRSA Évolution a présenté une formation autour de la « Parentalité et addiction », dont 4 professionnels du PEAD ont profité.

Le référentiel relatif au placement éducatif à domicile a été validé par le conseil départemental en 2022. Ce référentiel est un document méthodologique à l'attention des professionnels de la protection de l'enfance en Indre et Loire. Il propose un cadre de référence commun aux travailleurs sociaux afin d'assurer une égalité de traitement des enfants et des familles sur l'ensemble du territoire départemental.

Ce document a pour objet d'aider et étayer les professionnels dans leurs actions et réflexions, en fixant des objectifs généraux relatifs à l'exercice de la mesure.

Dans le cadre des interventions du SAPED, il est important de rappeler que le PEAD est une mesure de protection alternative à un placement avec hébergement. Toutefois, le PEAD ne doit pas être une solution de placement par défaut d'une solution d'accueil avec éloignement. Il s'agit d'un accompagnement intensif à domicile, mis en place afin de faire évoluer la situation familiale. Le cadre de cette mesure permet aux travailleurs sociaux :

> De travailler la parentalité au quotidien, avec des interventions intensives à domicile, pluridisciplinaires, modulables et réactives.

> De légitimer les professionnels pour qu'ils puissent « faire avec les parents » et les inviter ainsi progressivement à modifier leur exercice de l'autorité parentale, qu'il s'agisse des actes usuels ou non usuels, afin de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant.

> De retirer l'enfant de sa famille en cas de besoin pour assurer sa protection immédiate.

L'une des spécificités du SAPED est de proposer tout un panel d'activités individuelles et / ou collectives, à domicile, au service ou en extérieur. Ces activités sont un réel support permettant aux professionnels d'affiner les observations sur le lien parent - enfant.

En 2022, plusieurs ateliers cuisine, jardinage, activités manuelles autour de différents thèmes ont été proposés. Un rallye photo a été proposé à des familles dans le centre

de la ville de Tours. Des temps d'expression scénique sont régulièrement proposés à des adolescents à l'initiative de professionnels du service.

Le SAPED continue de faire appel aux différents partenaires, comme la socio-esthéticienne, la médiatrice animale ainsi que l'art thérapeute, afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

### **Perspectives au SAPED en 2023**

Le service du PEAD réfléchit à la création de nouveaux outils afin d'enrichir et de faire évoluer les pratiques.

Le travail engagé au cours de l'année 2022 sur la participation des familles aux synthèses doit se poursuivre. Un lieu pour les visites médiatisées spécifiques au SAPED doit être envisagé. L'idée de la construction d'une tiny house a été retenue.

En 2023, l'ensemble des professionnels du pôle milieu ouvert va travailler à la révision des projets de service. L'objectif premier étant de garantir les droits des usagers, d'identifier les objectifs et les modalités d'évolution de l'activité.

Les cheffes de service envisagent de mener un travail avec l'équipe au cours de l'année 2023. Le référentiel relatif au PEAD sera utilisé comme support, afin d'harmoniser les pratiques, reclarifier le cadre des interventions et de permettre aux nouveaux professionnels de se saisir plus aisément du sens de la mesure.

**Flavie MAURY et Justine FEASEY**

**cheffes de service éducatif.**

## SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE- SIE

### Qu'est ce que le SIE ?

Ce service exerce des mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE) sur décision du juge des enfants. Les professionnels évaluent la situation de l'enfant dans son environnement, le ou les danger(s) encouru(s) et proposent toute mesure de protection nécessaire à l'intérêt de l'enfant.



**300** mesures

**430** enfants accompagnés en 2022  
pour **246** familles

**64%** des mesures concernent  
des enfants de **0 à 10 ans**.

Lieu de résidence des enfants / jeunes	
Agglo Tours	54%
Hors Agglo	46%

### Composition de l'équipe du SIE :

**8** travailleurs sociaux référents,  
**3** psychologues,  
**1,5** chefs de service,  
**1** référente santé.

**20%** des parents sont en  
situation de pauvreté

L'année 2022 a de nouveau permis au SIE de remplir les objectifs fixés par les autorités de contrôle à savoir 300 mesures d'investigation. Au total, le service a suivi 430 enfants dans 246 familles différentes.

La spécificité de l'intervention demeure dans la compétence territoriale sur l'ensemble du département d'Indre-et-Loire et parfois dans les départements limitrophes.

Ainsi, l'ensemble des magistrats du tribunal des enfants de Tours confie des mesures au service, ce qui conduit les professionnels à intervenir sur l'ensemble du territoire départemental. Cette situation induit un temps non négligeable de déplacement ainsi qu'une organisation stricte entre obligations institutionnelles et interventions extérieures auprès des familles. 54% des familles prises en charge résident sur le territoire de la Métropole et 46% demeurent hors agglomération en 2022.

Le service est composé de 8 travailleurs sociaux, 3 psychologues et une infirmière qui interviennent sur des temps de travail variables.

À l'image des années précédentes, la liste d'attente s'est accrue au fil de l'année, pouvant atteindre une centaine de mesures, entraînant des demandes, parfois pressantes, des partenaires à l'origine de la saisine judiciaire, une demande de priorisation des magistrats et donc une obligation d'organisation avant même que les mesures ne soient réellement prises en charge. Cette difficulté, cumulée à d'autres motifs explique une évolution majeure de la vie de l'équipe en 2022. Ainsi la direction du pôle portait, de longue date, la nécessité d'étoffer l'encadrement du service auprès des autorités de contrôle. En octobre, cette démarche a permis le recrutement d'un demi-poste de chef de service supplémentaire. Ce recrutement a mis fin aux fonctions de coordination qui préexistaient.

Cette situation permet de porter la volonté qualitative de l'association en ouvrant des espaces techniques supplémentaires auprès de l'ensemble de l'équipe, mais aussi de traduire la volonté de rapprochement partenarial. En effet, la période de la crise sanitaire avait mis fin assez abruptement, à la dynamique engagée qui devait aboutir à des rencontres en grand comité. L'année 2022 a donc permis de renouer avec cette démarche, particulièrement vis-à-vis de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes 37, organe départemental à l'origine de la saisine judiciaire. Après une première rencontre des cadres dans les locaux départementaux, les

équipes se sont rencontrées dans les locaux de la Sauvegarde 37. Ces échanges ont permis de nourrir et comparer nos modes d'intervention, mais aussi d'appuyer la définition du danger rencontré par les enfants. Ainsi, la spécificité du regard du SIE ressort quant à sa définition judiciaire du danger.

Cette spécificité judiciaire revient à qualifier la notion de danger en fonction des items définis par la Loi, essentielle fonction du SIE. En 2022, 35% des dangers encourus par les mineurs pris en charge relevaient du développement psychique et affectif. 31% concernaient l'éducation et 15% la santé. Notons, concernant ce dernier indicateur, que l'arrivée de l'infirmière dans le service depuis l'année précédente permet une évaluation beaucoup plus fine de cette question. Cette dynamique a été relevée par les magistrats lors de rencontres, confortant la démarche du service sur la spécificité de la santé.

Le service d'investigation Éducative conserve une spécificité dans l'évaluation de la situation des jeunes enfants. Ainsi, 64% des mesures évaluées en 2022 concernent des mineurs de 0 à 10 ans. À titre de comparaison, seulement 32% traite de la situation d'enfants et d'adolescents âgés de 11 à 16 ans. Cette forme de spécialisation demeure et explique les orientations prises en matière de santé et de prise en charge de la petite enfance.

Les préconisations arrêtées par le service se font en synthèse, en équipe pluridisciplinaire, avec l'ensemble des acteurs qui ont participé au travail d'évaluation (travailleur social, psychologue, chef de service et infirmière si elle a été amenée à intervenir). Ces orientations résultent du travail d'investigation mené. En 2022, 97 mesures d'Action Éducative en Milieu Ouvert ont été préconisées, ce qui représente la majorité des orientations. 79 mesures se sont soldées par une proposition de non-lieu à assistance éducative, alors que 45 enfants ont fait l'objet d'une proposition d'orientation vers un placement.

Concernant les indicateurs socio-économiques de la population prise en charge, 20% des usagers sont en situation de pauvreté au sens donné par l'INSEE à cette définition. Il ya environ 41% des mères en activité professionnelle pour 65% chez les pères. Ces quelques chiffres illustrent une intervention qui ne touche pas une catégorie sociale particulière mais concerne l'ensemble des catégories socio-professionnelles, même si ces données restent partielles.

Dans un souci d'adaptation constante à la population, aux problématiques rencontrées, aux spécificités des territoires mais également aux moyens à mobiliser, les professionnels du SIE participent activement aux formations proposées par l'institution. Des risques routiers, en passant par « la prévention des violences sexuelles faites aux mineurs », la participation aux journées d'étude de la FN3S, au sein de laquelle le service est particulièrement engagé, le CNAEMO... autant de formations au sein desquelles les membres du service ont pris une part active en 2022.

Le travail mené par l'équipe du SIE ne peut s'envisager sans aborder la question du contexte global de l'intervention. Ainsi, si l'équipe conserve sa volonté de poser une évaluation neutre, débouchant sur des propositions adaptées à chaque enfant et à chaque situation familiale, l'année 2022 reste marquée par le fonctionnement « en mode dégradé » du tribunal pour enfant, ayant conduit à l'absence d'audience de début de mesure devenue quasi systématique. Ceci n'est pas sans effet sur les pratiques professionnelles qui doivent introduire la judiciarisation de la problématique auprès de la famille.

De la même façon, l'engorgement des dispositifs conduisant à des listes d'attentes de plusieurs mois, ou à des décisions de justice non mises en œuvre, influent sur la dynamique de l'équipe.

2022 a également été marquée par l'évaluation externe du service, réalisée par une organisation indépendante, ainsi qu'un contrôle réalisé par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, autorité de tutelle et financeur. Ces démarches ont mobilisé l'ensemble des professionnels, les familles et les partenaires ont également été consultés. Si certains points ont été repérés comme restant à travailler, tant l'autorité de contrôle que l'institution indépendante ont salué le professionnalisme et le savoir faire de l'équipe.

Une préoccupation a animé l'équipe du SIE autour de la notion d'urgence et des moyens à mobiliser pour y répondre. Ceci sera un axe de travail en 2023.

Parallèlement, les professionnels représenteront le service dans les instances en lien avec la réécriture des projets de chacun des services du pôle de milieu ouvert.

2023 devrait également voir déboucher des demandes en matière de moyens supplémentaires restés en attente en 2022.

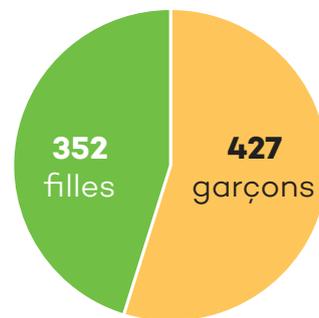
Enfin, la dynamique de rencontre partenariale devrait également s'amplifier en 2023.

**Stéphane LEON et Pierric PINSON,**  
**chefs de service éducatif.**

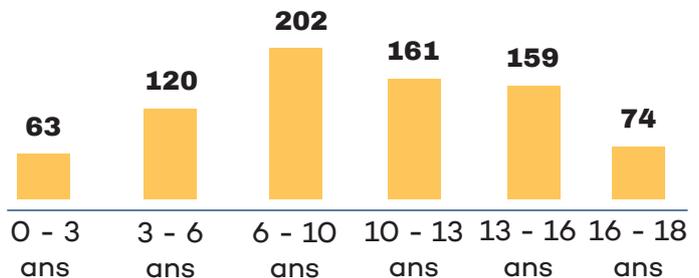
## Qu'est ce que le SIEMO ?

Lorsque les parents font face à des difficultés éducatives et/ou qu'un enfant est en danger ou en risque de l'être, le juge des enfants peut instaurer une mesure d'AEMO. Cet accompagnement de la famille et de l'enfant a une durée et une fréquence d'intervention préalablement fixées par le juge des enfants. Ainsi, elle peut être ordonnée pour une période allant de 6 mois à 2 ans, renouvelable, et elle peut être assortie de moyens renforcés pour une intervention plus intensive.

**779** enfants ont bénéficié  
d'une mesure en 2022



## RÉPARTITION PAR SEXE DES 779 ENFANTS ACCOMPAGNÉS EN 2022



## EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE



**659** enfants sur la Métropole

**107** enfants sur la Métropole Nord-Ouest

## Composition des équipes du SIEMO (4 équipes) :

- 23 travailleurs sociaux référents,
- 10 travailleurs sociaux co-intervenants,
- 4 psychologues,
- 4 chefs de service.



L'activité du SIEMO pour l'année 2022 a de nouveau été marquée par une très importante liste d'attente, tout juste absorbée en fin d'année grâce à l'octroi de moyens supplémentaires.

Par ailleurs, la saturation des dispositifs de placement avec éloignement génère une difficulté supplémentaire. Faute de places pour accueillir les enfants suite aux décisions des magistrats, notre intervention est systématiquement maintenue pour une durée de deux mois selon le protocole départemental en vigueur, voire parfois davantage, participant à l'embolisation du système.

L'impact est fort pour les enfants et les familles, mais aussi pour nos services. A l'inverse, lors de la mise en œuvre des mesures d'AEMO après une période d'attente, nous constatons souvent une dégradation des situations et/ ou un discrédit porté aux intervenants et aux services par les familles.

Au-delà de ces difficultés, notre service est aussi fortement impacté par le fonctionnement du tribunal pour enfants en « mode dégradé » qui contraint les magistrats à ne plus systématiquement convoquer les familles à l'échéance des mesures, excepté en cas de préconisation de placement. Le sens de la décision judiciaire, un débat contradictoire réduit à une seule réponse écrite des parents, l'intérêt porté aux difficultés des familles et à leurs évolutions, sont autant d'interrogations et d'inquiétudes exprimées par les professionnels du service, toujours très engagés dans l'exercice de leurs missions et le respect des droits des personnes accompagnées.

### **Engagement et créativité des professionnels**

Malgré ce contexte, les professionnels du SIEMO restent investis et s'efforcent de répondre au plus près des besoins des enfants et des familles. Ainsi, l'exercice des mesures AEMO est source de réflexions, d'adaptation et de créativité.

Les interventions éducatives sont pensées à partir des spécificités de chaque situation avec le souci constant d'accompagner les familles dans une prise en compte globale de leurs difficultés, en cherchant à les responsabiliser, à valoriser et développer leurs compétences.

Le travail avec les partenaires reste aussi important, tant concernant la prise en compte de la notion de parcours de l'enfant, que pour des interventions communes,

complémentaires, et pour orienter les familles vers les dispositifs de droit commun.

Des actions spécifiques sont aussi proposées et les professionnels du SIEMO savent être force de proposition. Ainsi, en 2022, plusieurs travailleurs sociaux ont organisé des ateliers collectifs et des actions individuelles auprès d'enfants afin de participer à un concours de dessins organisé par le tribunal pour enfants de Tours sur le thème « le droit à l'expression » à l'occasion du 33<sup>e</sup> anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Trois éducatrices ont aussi participé au jury aux côtés d'une juge des enfants et de professionnels d'autres services pour élire les lauréats. L'ensemble des œuvres sont exposées en salle d'attente du tribunal pour enfants. Ce concours a permis des échanges avec les enfants sur la question de leurs droits et de leur expression, par l'intermédiaire de supports artistiques et ludiques. Il est aussi une réelle valorisation pour ces enfants, une considération et une reconnaissance de leurs potentialités.

Dans la même dynamique, des professionnels du SIEMO se sont investis dans un travail mené conjointement avec leurs collègues du pôle hébergement et des formateurs de l'ITS, afin de participer à la consultation annuelle du Défenseur des enfants sur le thème de la vie privée. Trois groupes ont ainsi été constitués par tranche d'âge sur plusieurs séances pour recueillir la parole des enfants et produire un support d'expression. Une vidéo a ainsi été réalisée. Les enfants ont bénéficié, dans ce cadre, de l'intervention d'une avocate en droit de la famille et de la Maison des Droits de l'Enfant de Touraine. Ces temps privilégiés avec les enfants ont permis de favoriser leur expression, l'accès à leurs droits et des échanges entre eux et avec les professionnels.

Des activités collectives associant les parents ont aussi été proposées, à partir des besoins identifiés. Ainsi, par exemple, deux éducatrices ont construit un projet « atelier des émotions » réunissant des enfants de

3 à 6 ans pour trois séances autour de la gestion des émotions. À l'issue, une séance en présence des parents a été proposée afin de leur permettre de partager cet atelier avec leur enfant et de repartir avec des conseils concrets et des pistes d'outils. L'enfant quant à lui est reparti avec un petit objet de sa fabrication.

Un atelier avec une socio-esthéticienne a été de nouveau proposé en 2022, à un groupe de mères pour travailler l'estime de soi, favoriser leur socialisation et partager, dans un second temps, un temps de convivialité et d'échanges.

L'art thérapie se poursuit et s'inscrit dans le déroulement de la mesure comme une modalité spécifique auprès d'enfants ne bénéficiant pas de soins. Cette intervention demeure une réponse pertinente pour les enfants concernés et une plus-value de l'accompagnement du SIEMO.

### **Enrichissement, partage et développement de compétences**

Cette année encore, le groupe de travail initié en 2018 sur la thématique des conflits parentaux s'est poursuivi. Enrichis d'une formation « lecture systémique des conflits familiaux » (FORSYFA), les professionnels ont fait le choix de continuer à se réunir régulièrement pour échanger autour de situations avec cette approche spécifique, découvrir l'utilisation d'outils et partager des visioconférences. Il reste à réfléchir aux suites à donner au travail de ce groupe à la dimension du service pour une meilleure efficacité de nos interventions dans ces situations complexes de conflits parentaux et familiaux.

En parallèle de ce groupe et à partir de la dynamique collective ainsi créée mais aussi de la relation tissée avec la formatrice en 2021, il a été réfléchi à proposer aux professionnels concernés des séances d'analyse des pratiques avec cette même intervenante et pour l'ensemble des situations et problématiques rencontrées en AEMO. FORSYFA a donc été sollicité en ce sens et 4 séances d'une journée sont prévues pour 2023. Afin que les autres professionnels du service bénéficient eux aussi de cet espace de travail réflexif, indispensable pour assurer nos missions dans des conditions optimales, un appel d'offre a été lancé et un autre intervenant a été retenu (INTERFASS) avec une approche similaire. Les séances sont prévues dans la même temporalité.

Tout au long de l'année 2022, les professionnels ont eu la possibilité de participer à de nombreux colloques et formations afin de nourrir la réflexion autour de leurs pratiques et de développer leurs connaissances et compétences.

Fin 2022, un travail s'est engagé à partir de la Sauvegarde 37, porteuse du projet

d'organisation des assises du CNAEMO 2024 qui auront lieu à l'Espace Malraux de Joué-lès-Tours. Six professionnels du SIEMO, ainsi qu'un du SRP et un du SAPED, se sont engagés dans cette aventure en participant activement au Groupe d'Organisation des Assises conjointement à d'autres professionnels des associations du département et de la région.

### **Spécificités du territoire Nord-Ouest**

Sur le territoire Nord-Ouest, la dynamique de travail partenariale est toujours en cours, avec des commissions mensuelles à l'échelle humaine. La taille du territoire, la qualité des échanges louée par chacun des acteurs, favorisent la réponse aux besoins des usagers, quand bien même les professionnels se heurtent de la même manière à la question des équipements insuffisants. Mais les conditions mises en lumière préservent le sens des métiers et de l'engagement de chacun, dans une préoccupation constante de servir l'intérêt des enfants et des familles.

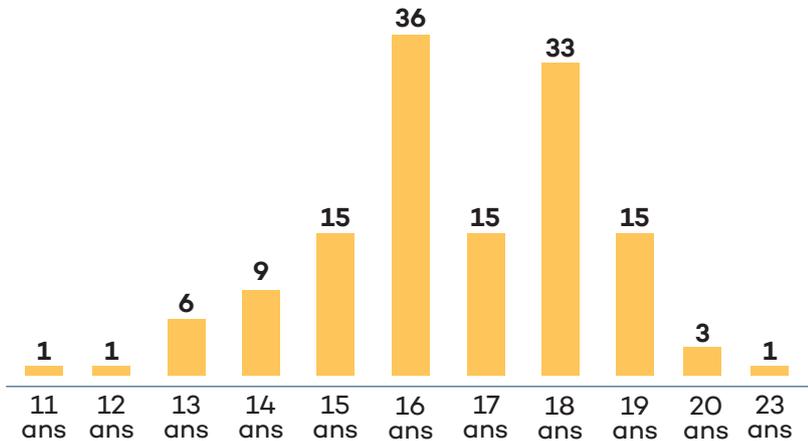
La difficulté, si ce n'est l'impossibilité du public accompagné à être mobile, peut être parfois un frein dans certaines situations, notamment dans l'accès aux activités. Ainsi, la mise à disposition pour les travailleurs sociaux de l'équipe qui interviennent sur le Nord-Ouest, d'un local implanté sur le territoire, permettant de recevoir du public dans le cadre d'entretiens, d'organiser des activités collectives, voire d'y installer du matériel informatique, devra être nécessairement remise au travail.

**Stéphane LEON, Damien GUERIN, Franck HOUDIN et Delphine TURGNE NDIAYE,**  
**chefs de service éducatif.**

## SERVICE DE REPARATION PENALE - SRP

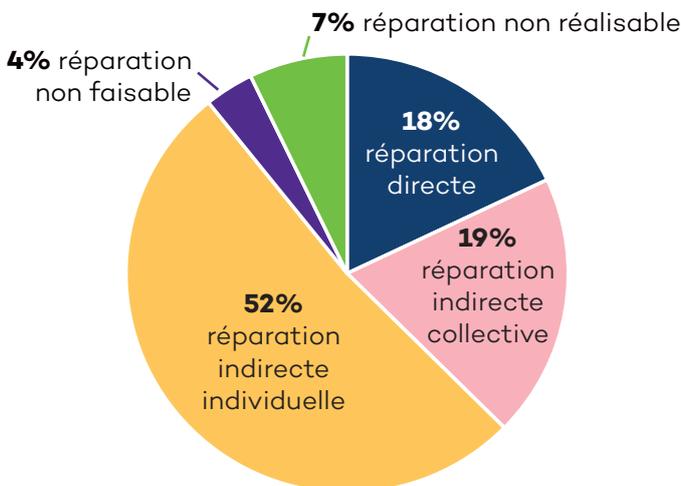
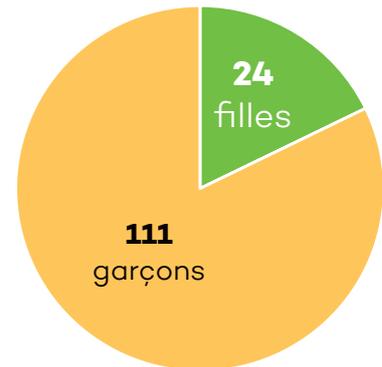
### Qu'est ce que le SRP ?

Ce service exerce des Mesures de Réparation Pénale (MRP). Sur décision du magistrat, la réparation pénale prononcée à l'égard d'un mineur auteur d'une infraction pénale permet, au travers d'activités et/ou de réparation auprès de la victime ou la collectivité, de mettre le jeune à l'épreuve tout en lui faisant prendre conscience de son acte.

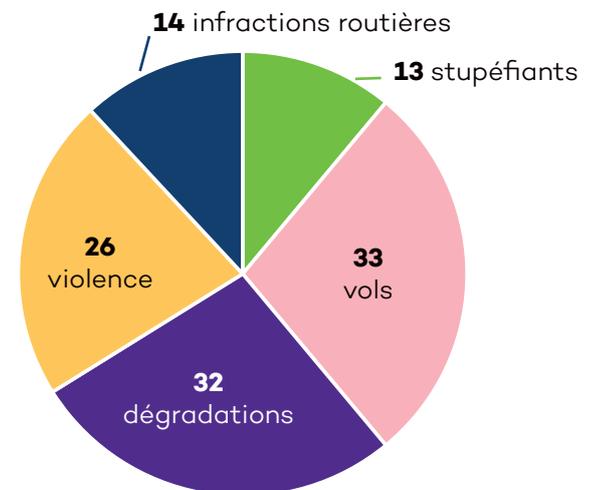


RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE  
DES 135 JEUNES ACCOMPAGNÉS EN 2022

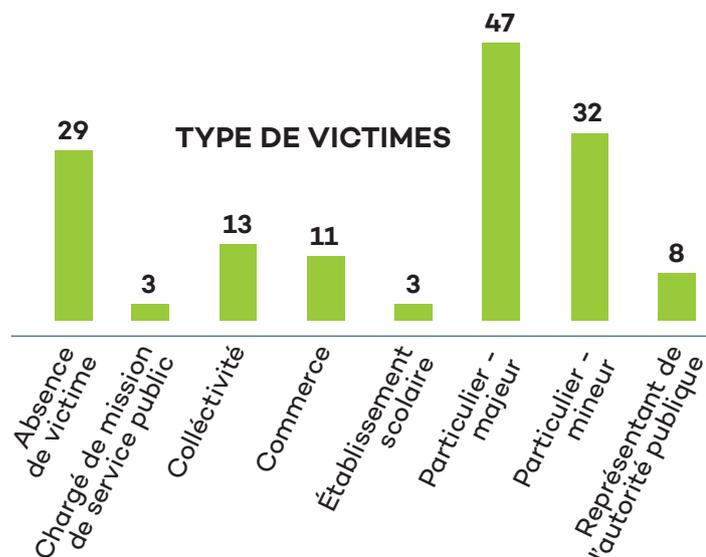
### RÉPARTITION PAR SEXE



TYPE DE RÉPARATION PÉNALE



TYPE DE DÉLITS MAJORITAIRES



Le service de réparation pénale s'inscrit dans la vocation, les missions et l'environnement de l'association : œuvrer dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et contribuer à l'enrichissement de réponses diversifiées sur le territoire Touraine - Berry en poursuivant son inscription dans la complémentarité SP/SAH.

Le SRP s'intègre dans ce maillage territorial en enrichissant la complémentarité entre le secteur public et associatif habilité en matière d'offres éducatives et de réponses pénales rapides et de proximité, auprès des mineurs auteurs de premières infractions pénales et / ou de faible gravité.

Aux fins de réaliser sa mission, le SRP retient le principe cardinal du travail en partenariat, pour unir les compétences, mutualiser les moyens et mettre en cohérence les actions dans une logique d'amélioration de la qualité des prestations. Dans ces finalités, les relations partenariales sont permanentes et multiples conjuguant des réponses spécifiques individuelles et collectives.

Cette mesure, dans sa réalisation, prend en compte les besoins spécifiques de chaque jeune, au regard de son parcours, de sa situation actuelle, de ses attentes, la finalité étant bien de poser le jeune en tant qu'acteur à part entière de son projet de réparation, de l'aider à le construire et à le réaliser, de lui permettre de mettre du sens sur les répercussions de ses actions et de le conduire à une prise de conscience.

Le service de réparation pénale a pu effectuer au dernier trimestre 2022, un premier bilan au terme d'une année d'ouverture pour lequel l'ensemble des partenaires avait été conviés.

Le service a su développer des partenariats sur l'ensemble du territoire d'Indre-et-Loire pour la mise en œuvre des activités de réparation et œuvre à la consolidation des relations partenariales avec la juridiction et l'autorité de tarification par le biais de rencontres et de contacts réguliers.

En effet, les deux substitutes du procureur chargées des mineurs sont venues à la rencontre de l'équipe afin d'évoquer la coordination entre nos services.

De plus, cette dynamique de rencontre et lien régulier s'opère aussi à l'égard de l'équipe des délégués du procureur de la Maison de la Justice et du Droit dont la co-animation d'une action de prévention routière.

Tout au long de cette année, l'équipe a pu développer des outils de suivi adaptés à ses

missions au pénal.

Le service a aussi acquis via un projet par la DTPJJ, l'exposition « 13-18 – questions de justice » qui est un outil pédagogique phare dans la mise en œuvre d'activité de réparation collective.

S'inscrivant dans une politique concrète d'information et de prévention, cette exposition est composée d'une partie didactique permettant d'illustrer des thèmes relatifs aux droits et devoirs : filiation, nom, nationalité, protection, instruction, expression, défense, justice adaptée, infractions (contraventions, délits, crimes), procédure judiciaire relative à l'enfance délinquante, les Tribunaux et Cours d'assises pour les mineurs, l'incarcération des mineurs, etc... et d'une partie interactive qui permet aux jeunes de s'impliquer par le biais d'un jeu de fiches reproduisant certaines situations.

Les deux travailleurs sociaux ont continué le développement des partenariats pour la mise en œuvre des activités de réparation.

Une nouvelle travailleuse sociale a rejoint l'équipe début novembre 2022 ainsi qu'une éducatrice en formation d'éducatrice spécialisée.

Dans le cadre du déploiement d'une justice de proximité, le SRP a déployé des actions de prévention pour le pôle hébergement de la Sauvegarde 37 à destination des jeunes accueillis, d'autant que certains ne sont pas intégrés dans les cursus classiques de l'Éducation nationale et ne peuvent bénéficier de sensibilisation concrète. Ces actions de prévention sont aussi ouvertes aux jeunes accompagnés par le STEMO et l'UEAJ.

Pour ce faire, une convention spécifique a été élaborée avec l'UEAJ dans le cadre d'accueil réciproque lors d'actions de préventions conduites par l'un ou l'autre service.

Les professionnels de l'équipe sont inscrits dans une dynamique de valorisation ou d'affinement des compétences par le biais de diverses formations autour de thématiques telles que les addictions, le phénomène de la radicalisation mais aussi sur le plan législatif.

### **Les diverses origines des passages à l'acte de délinquance**

Ces jeunes sont dans une période de construction identitaire que constitue l'adolescence, qui affecte leur développement corporel, mental, relationnel, affectif et social.

Durant cette période de changement, la vie

psychique est mobilisée par l'élaboration de ces transformations qui peuvent emprunter différentes voies d'expression : somatique, dépressive ou violente pouvant aboutir à une grande diversité de mises en acte. Les délits commis traduisent parfois les difficultés psychologiques de certains jeunes dans une période délicate de construction personnelle. Ils peuvent alors être un marqueur de cette difficulté, pouvant avoir son origine dans la vie familiale, dans la difficulté à trouver sa place, etc.

Les statistiques recueillies au terme d'une année d'exercice démontrent majoritairement des infractions routières, des dégradations de biens de particuliers ou de biens publics, de vols et de violences à l'égard de paires.

Les infractions sont essentiellement commises par des garçons à cette période de l'adolescence (15 – 18 ans).

La mesure de réparation pénale post sentencielle peut permettre d'aborder des malaises profonds que vivent certains jeunes dans leur vie personnelle et de chercher à y apporter un début de réponse. Les actes commis peuvent traduire des mécanismes de groupe qui poussent à des attitudes irresponsables dans un sentiment d'anonymat et qui sont souvent le reflet des envies de consommation qui caractérisent l'époque. De plus, ils peuvent symboliser une difficulté de perception, de compréhension de la loi et des conséquences de leurs actes.

La mesure s'avère donc être possiblement une réponse adéquate ayant pour visée la non - répétition d'actes délictueux.

### **L'implication des familles**

Les parents, acteurs principaux de la vie des mineurs, sont sollicités en premier lieu afin d'une part d'évaluer leur capacité à transmettre le respect de la loi, leur rapport à l'autorité, leur compréhension de l'acte posé, leur ressenti et l'impact du pénal et d'autre part d'apporter un éclairage sur la situation familiale.

Pour ce faire, les travailleurs sociaux interrogent les réponses que les parents ont apportées à leur enfant, les sanctions posées et le sens qu'ils donnent à la sanction. Il s'agit, tout au long de la mesure de réparation pénale, d'explorer avec eux la façon dont ils comprennent la décision judiciaire et comment ils se situent vis-à-vis de l'infraction reprochée.

### **Perspectives**

2023 permettra de continuer le déploiement des actions partenariales à des fins de mise en œuvre des activités de réparation, de développer des actions communes avec le STEMO, le pôle hébergement et l'UEAJ afin de proposer de la flexibilité et ainsi accroître des possibilités d'intervention en direction des jeunes dans l'animation de réparation collective. Partenariat qui se veut aussi dans une visée de partage de connaissance et de réflexion sur les pratiques entre les différents professionnels.

Le service envisage aussi de se doter d'une mallette spécifique de lunettes déformantes avec effet alcool, stupéfiants à des fins de mettre en œuvre des actions de préventions en ce sens.

Le service continuera à créer du lien avec les associations du territoire pour co - construire les activités de réparation pénale et diversifier les accueils. L'objectif serait de fidéliser annuellement les partenaires bénévoles existants en les invitant une fois à l'année autour d'une réflexion concernant la réparation pénale.

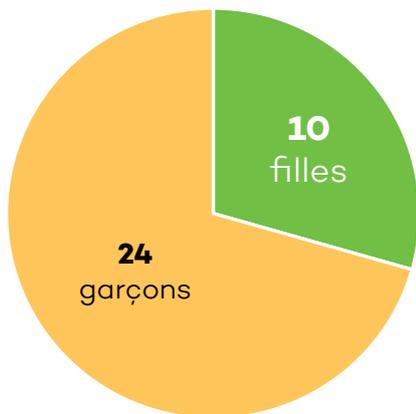
**Lydia BROQUET,**

**avec la contribution de Lola CORNET,  
Loïc MALHERBE et Sabrina BASEIHAC,  
travailleurs sociaux du service et Audrey  
NADAUD, gestionnaire de dossiers.**

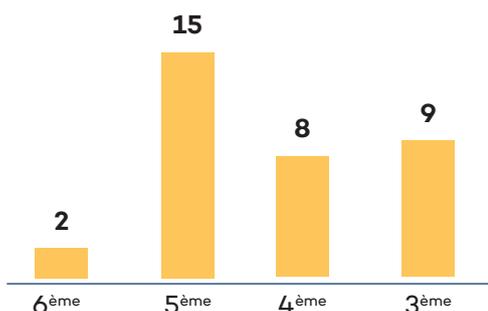
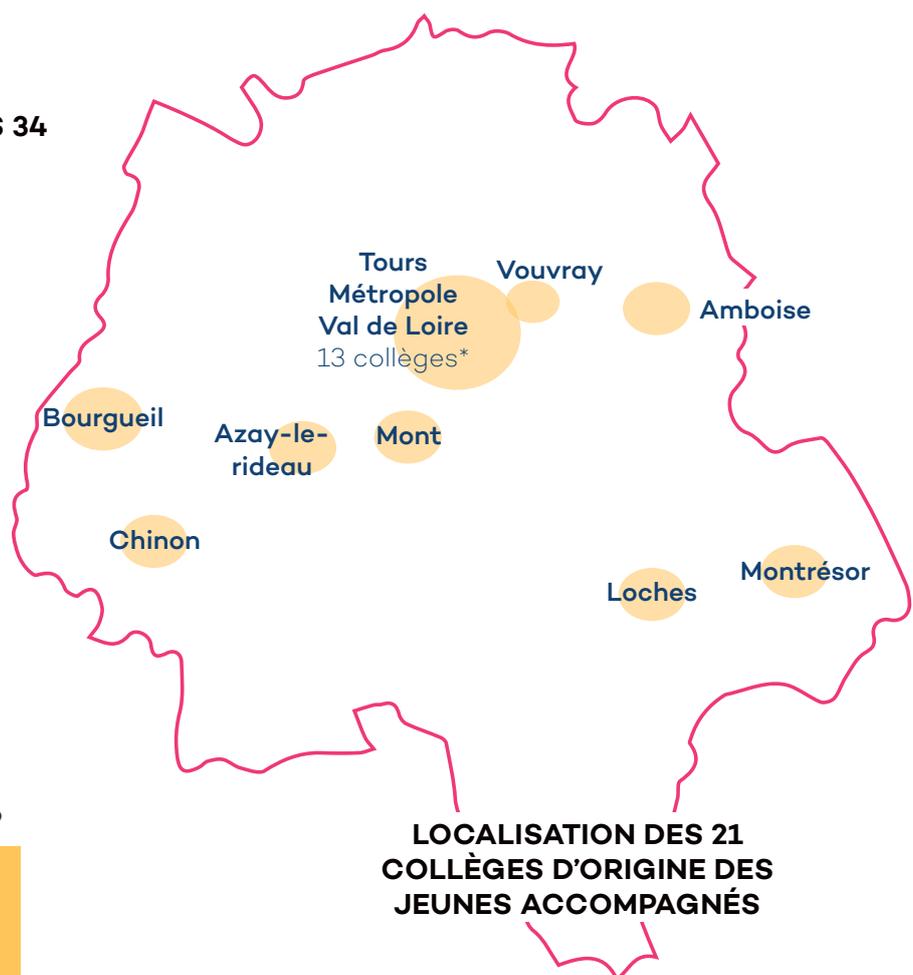
## LE DISPOSITIF RELAIS

### Qu'est ce que le Dispositif relais ?

Le Dispositif relais est destiné aux jeunes pris dans un processus de rejet de l'institution scolaire et qui ont perdu les règles de base qui organisaient leur présence et leur activité au collège. La prise en charge vise à intégrer durablement ces élèves dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle, en les engageant simultanément dans un parcours de resocialisation. La mise en œuvre de ce dispositif s'appuie sur un partenariat entre l'Inspection Académique, la Protection judiciaire de la jeunesse, les collectivités territoriales (le Conseil départemental, les communes de la Métropole), le tissu associatif de proximité et les familles.



RÉPARTITION PAR SEXE DES 34 JEUNES ACCOMPAGNÉS



NIVEAU SCOLAIRE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS

\* Collèges de Tours Métropole Val de Loire : Tours (8), Saint-pierre-des-corps, Joué-lès-Tours, Luynes, Ballan-Miré, Fondettes



Le dispositif relais (DR) existe depuis 1997 en Indre et Loire. À ce jour, il n'existe qu'un seul dispositif pour tout le département qui est implanté depuis septembre 2013 dans des locaux de la Sauvegarde 37.

Le DR a pour mission principale de lutter contre le décrochage scolaire des collégiens : les dispositifs relais (classes, ateliers et internats) proposent un accueil temporaire adapté à des élèves en marginalisation scolaire et sociale afin de les préparer à la poursuite d'un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en s'attachant à privilégier un objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. Ces dispositifs bénéficient, en outre, d'un partenariat avec le ministère de la Justice, notamment avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les collectivités territoriales et des associations complémentaires de l'enseignement public ou des fondations reconnues d'utilité publique.

Ce dispositif géré par l'Éducation nationale, s'appuie en Indre et Loire sur une convention multi partenariale dont la Sauvegarde fait partie depuis le début. La PJJ, l'APAJH, le conseil départemental, les services de l'état, la métropole sont également signataires. L'équipe est constituée d'une enseignante spécialisée / coordonnatrice, de deux assistants pédagogiques (1.5 ETP), de 4 professeur-e-s volontaires qui viennent enseigner chacun-e 3h par semaine et de l'éducatrice spécialisée détachée du SIEMO de la Sauvegarde 37. Deux personnes en service civique depuis 3 ans sont censés compléter l'équipe.

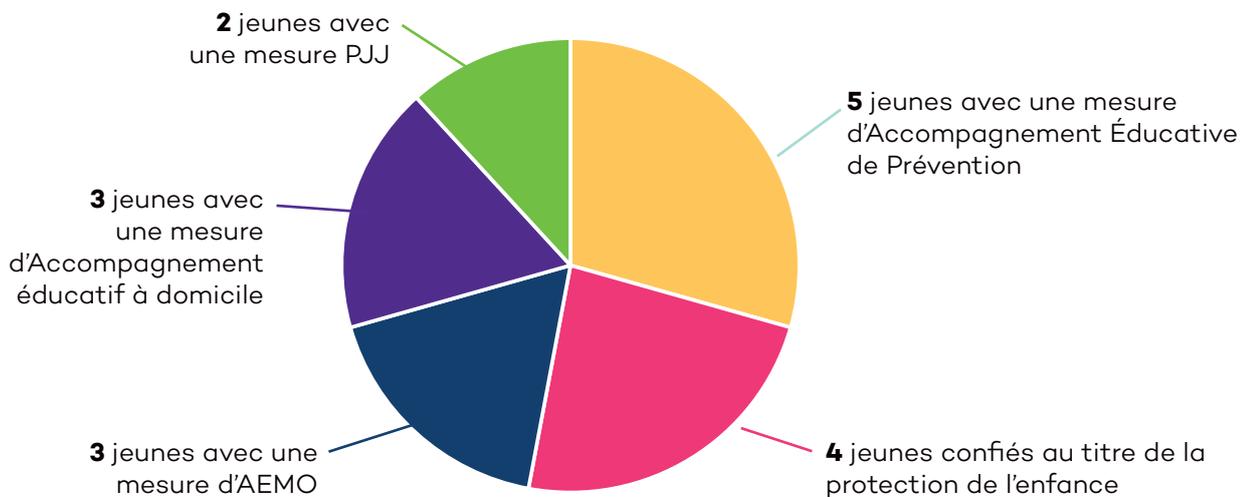
Le projet et les pratiques pédagogiques et éducatives du dispositif n'ont de cesse de s'adapter au mieux aux besoins des jeunes, aux nouvelles problématiques rencontrées

par les jeunes et avec leurs familles et aux attentes des établissements scolaires. Le rapport à l'école abimé de ces élèves et leur droit d'apprendre, sont des aspects qui se travaillent au cours de cette expérience inédite qu'est le temps en «classe relais». L'entrée étant pédagogique, la pédagogie différenciée, les aménagements et adaptations, et l'appui sur les apports de la métacognition sont également des éléments essentiels.

Depuis ces 4 dernières années, il faut noter que les profils des jeunes accueillis ont évolué dans le sens où par exemple, les troubles «dys» ou TDAH (trouble déficit attention et/ou hyperactivité) sont davantage diagnostiqués - ce qui est positif. Pour autant les moyens réels (organisation de classe, difficulté de l'accès concret au soin, savoir faire des professionnels etc...) de l'école inclusive sont parfois insuffisants. Il est également probable que la période du COVID (depuis mars 2020 jusqu'en juin 2022) ait généré des conséquences problématiques sur la façon dont les jeunes que nous accueillons perçoivent la dimension collective de leur scolarité, avec ce que cela implique de contraintes et d'efforts.

Nous devons continuellement reprendre le travail de coopération avec les professionnels du collège et avec la famille, d'individualisation pour accompagner le jeune au sein de l'organisation collective du collège, mais aussi dans son parcours de soin et d'appui éducatif. Un groupe de travail (l'inspecteur EN, membres de la commission admission, équipe DR) s'est réuni en mars 2023. Des propositions concrètes pour faire évoluer le projet ont été élaborées. Des décisions du directeur académique des services de l'Éducation nationale sont attendues.

## STATISTIQUES RELATIVES À L'EXISTENCE D'UN SUIVI DE PROTECTION DE L'ENFANCE POUR LES JEUNES ACCUEILLIS AU DISPOSITIF RELAIS



### INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES ET NOTES SOCIALES RÉDIGÉES :

**3** IP + **2** notes sociales rédigées

Au final, on compte 17 suivis en cours avant le passage au dispositif relais, puis 5 jeunes nécessitant un accompagnement éducatif par rapport à des risques de danger ou de danger avéré, repérés par l'éducatrice au cours et après la session.

**Florence AGBADOU - GARREAU,**  
éducatrice spécialisée.

- 
- 40** | Le pôle hébergement en images et en chiffres
  - 44** | Le mot de la directrice
  - 47** | Service de placement familial
  - 50** | Maison d'accueil de jeunes enfants
  - 53** | Maison d'enfants à caractère social - unité de vie
    - L'unité éducative de « l'Epan »
    - L'unité éducative des « Renardières »
    - L'unité éducative « Calder »
    - L'unité éducative « Ernst »
  - 65** | Service d'accompagnement de protection de proximité en pré-autonomie
    - L'unité éducative de la « Chaumette »
    - L'unité éducative de la « Bouchardière »
    - Les unités éducatives « Franc Palais » & « Bel Air »
  - 75** | Service d'accompagnement personnalisé en milieu naturel
    - Les unités éducatives « Rivoli » & « Jolivet »
  - 78** | Dispositif d'accompagnement éducatif des mineurs non-accompagnés
  - 81** | Dispositif de soutien à la scolarité et à l'insertion professionnelle



Don de 10 ordinateurs et 25 tablettes du parc informatique de la faculté de médecine par l'intermédiaire de M. Reverdy.



L'équipe du DiSSIP a organisé deux temps conviviaux afin de rencontrer, échanger et évoquer les projets communs avec les acteurs de l'éducation et de l'insertion professionnelle locale.



Fête de l'été du pôle hébergement : tournois de foot, concours de saynètes, stand photo, jeux en bois, chamboule-tout, maquillage ...



Réalisation du court-metragé « Vital ! » avec pour comédiens les jeunes accompagnés par le DAEMNA. Ce projet fait suite aux ateliers autour du cinéma animés par Nicolas AUBRY (réalisateur) et Hélène STADNISKI (comédienne et professeure de théâtre).



Remise à jour des livrets d'accueil des unités et structures pour correspondre aux tranches d'âge et besoins des jeunes accompagnés.



FondaHer soutient l'accès au numérique des jeunes accompagnés par le pôle hébergement.

# LE PÔLE HÉBERGEMENT EN CHIFFRES

CHIFFRES CLÉS 2022

**222**

places d'hébergement

**79**

places destinées aux jeunes provenant des départements extérieurs

**6**

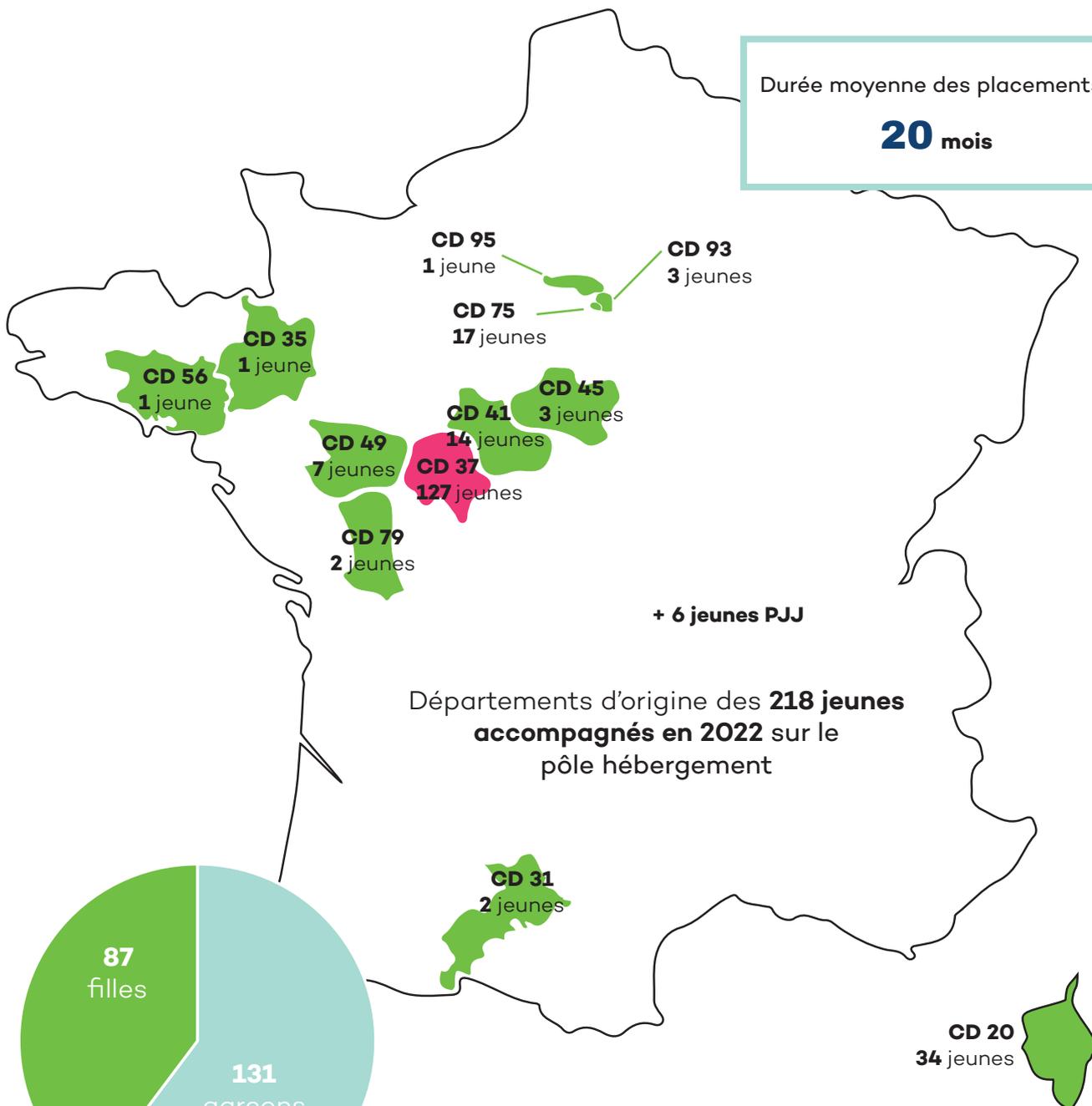
modalités d'accompagnement

**7**

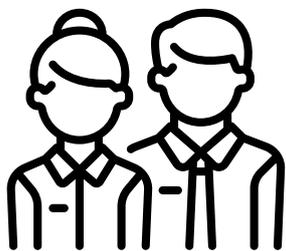
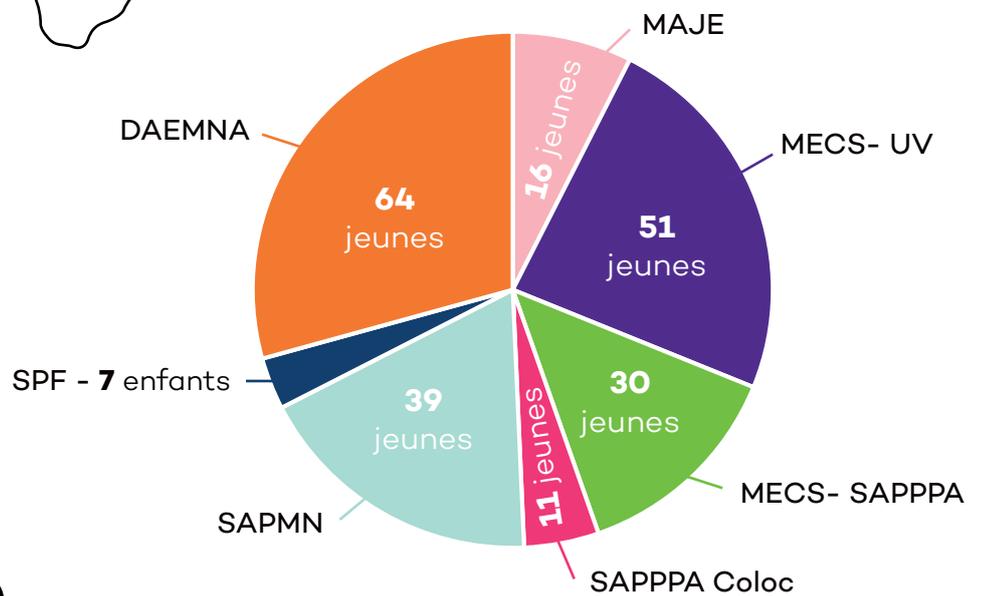
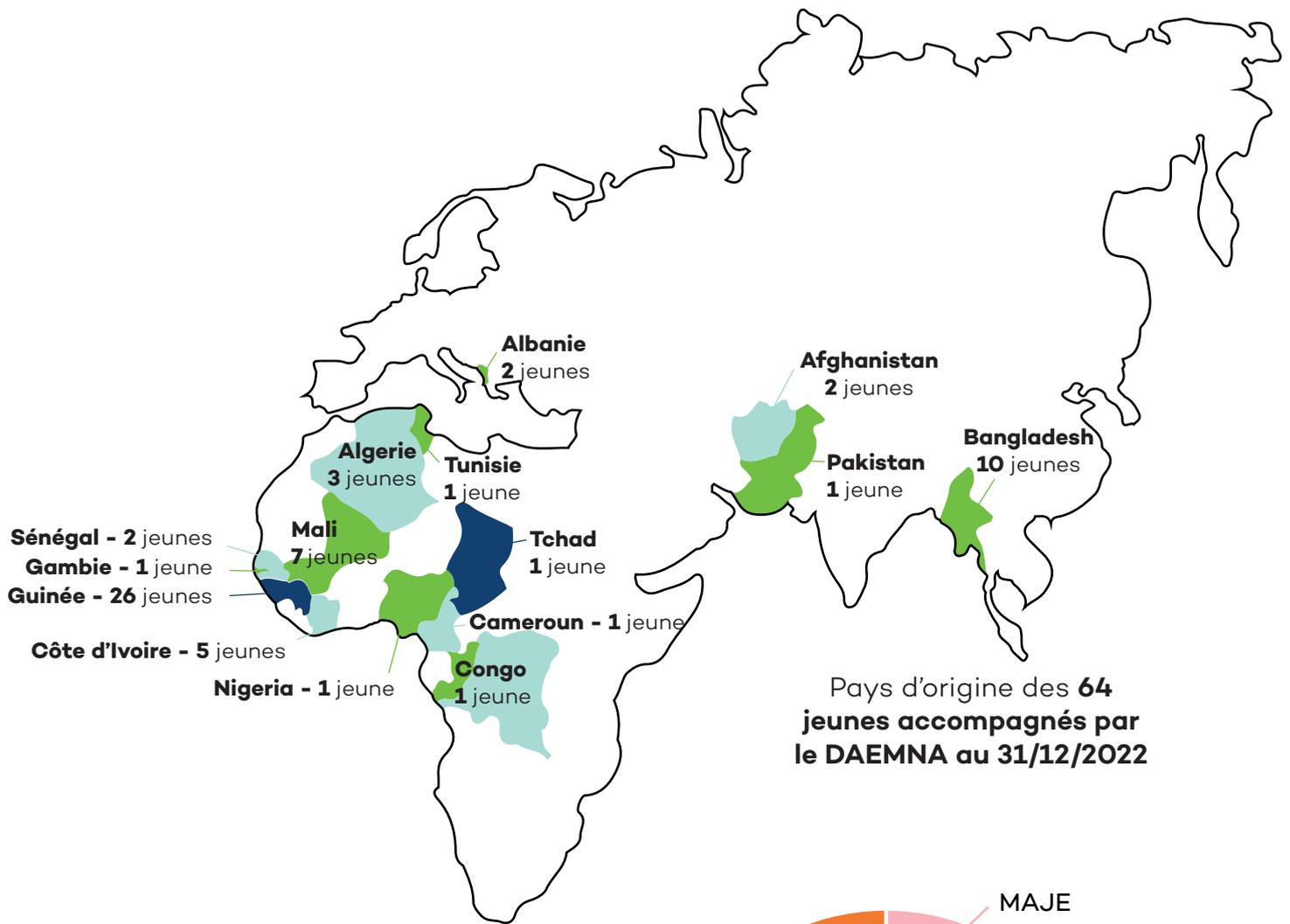
unités d'hébergement collectif

Durée moyenne des placements :

**20** mois



RÉPARTITION PAR SEXE



## 160 professionnels au 31/12/2022 :

Éducateurs spécialisés, assistants sociaux, éducateurs jeunes enfants, moniteurs éducateurs, conseillères en économie sociale et familiale, techniciens d'intervention sociale et familiale, assistantes familiales, surveillants de nuit, comptables, agents administratifs, psychologues, agents d'entretiens, cadres managers...

## LE MOT DE LA DIRECTRICE

En introduction, je souhaiterais soulignée en première intention, la capacité collective à affronter des difficultés inédites et à s'ajuster en permanence afin de permettre un accueil et un accompagnement qualitatif dans la réponse aux besoins des jeunes.

En effet, l'année 2022 s'est inscrite dans une dynamique de sortie de crise sanitaire liée à la Covid 19. Cette situation a encore nécessité des adaptations pour assurer la continuité de l'activité dans toutes les unités de vie et les services du pôle hébergement. De plus, est venu s'ajouter un contexte de crise économique nationale qui n'a pas été sans effet d'un point de vue budgétaire pour le pôle.

Ces enchevêtrements de crise – pandémie, économique, de blocage des flux migratoires – n'a pas permis au pôle de pouvoir accueillir le nombre de mineurs correspondant à sa capacité au 1er semestre de l'année. Il a donc été nécessaire d'élaborer avec l'ensemble des équipes, une stratégie pour permettre au pôle d'assurer sa pérennité. L'engagement de tous a permis de réajuster l'impact financier des effets du contexte.

Les équipes ont, une fois de plus, œuvré à garantir la sécurité, la santé, la scolarité, les parcours de formation et le bien-être des enfants / jeunes tout au long de cette année

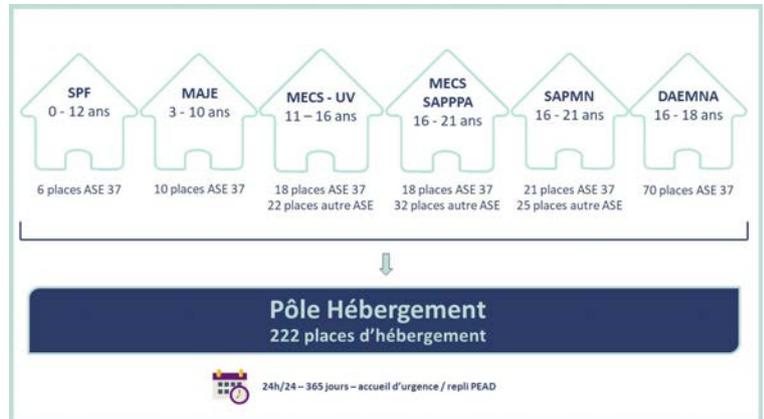
Durant cette année 2022, divers travaux ont été réalisés tels que :

- > Le déploiement d'un plan d'actions 2022 – 2026 (communication, PDC, ajustement du projet de pôle, réflexion relative au soutien à la parentalité, etc.);
- > Pour le DAEMNA : renouvellement de la modalité expérimentale de l'accompagnement social des majeurs, autoévaluation du dispositif et transmission des propositions pour la pérennisation du service ;
- > La mise à jour des livrets d'accueil et la création pour les nouvelles modalités ;
- > La continuité des travaux du comité de suivi des projets d'établissements ;
- > La finalisation de la mise en œuvre du dossier unique informatisé de l'utilisateur.

### L'activité du Pôle

L'activité des unités de vie et services du pôle hébergement s'appuie sur la capacité d'accueil autorisée dans les différentes modalités.

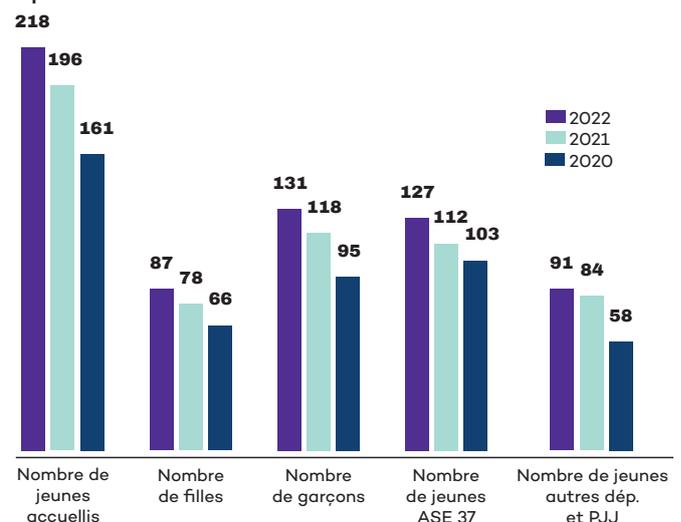
Il est à noter l'augmentation de la capacité d'accueil du SPF pour 6 jeunes ainsi que la pérennisation du DAEMNA avec une autorisation à 70 jeunes.



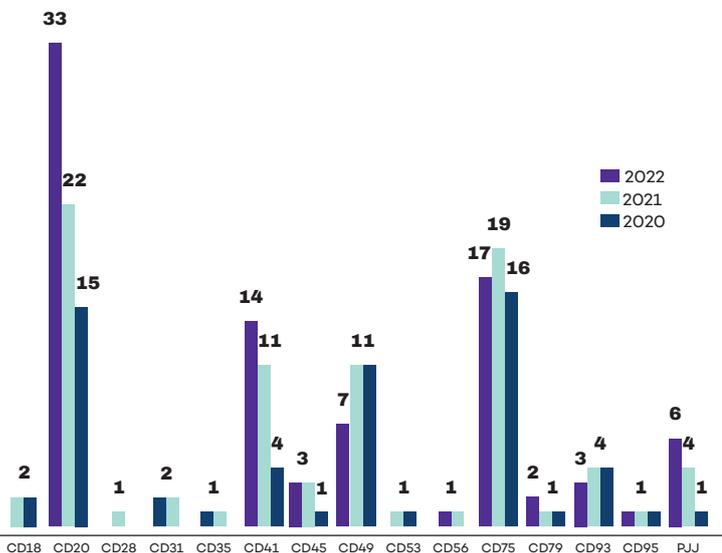
L'activité 2022 est quelque peu déficitaire, en lien avec le contexte mais cela sera évidemment porté à la discussion avec nos autorités de contrôle et de tarification.

En dehors de l'activité du DAEMNA, 218 jeunes ont été accompagnés en 2022 contre 196 en 2021. Ceci représente 127 jeunes de l'ASE 37 et 91 jeunes des autres départements et de la PJJ. Cette augmentation du nombre de jeunes accueillis correspond au nombre de places du pôle.

Aussi, sur ces 218 jeunes accueillis, il y a eu 87 filles (39.9) et 131 (60.1) garçons. La proportion du nombre de filles et de garçons est stable depuis 3 années.



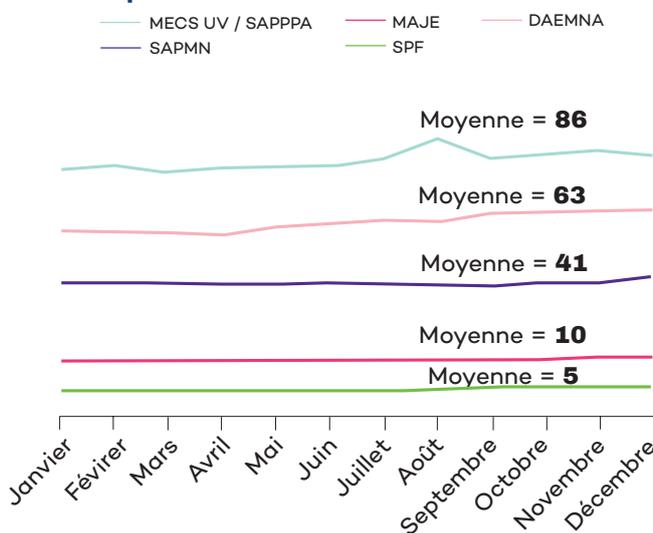
Nous observons que nous travaillons principalement avec 4 départements (CD20, CD41, CD49, CD75). L'activité avec ces départements représente 75 accueils en 2022 soit presque 82,42% de l'activité avec les autres financeurs soit de 10% de plus qu'en 2021.



### ACCUEILS DES AUTRES DÉPARTEMENTS ET PJJ

Nous devons ainsi poursuivre notre travail de partenariat avec les départements extérieurs

### L'activité par modalité



Pour l'activité hors DAEMNA, l'activité s'est vue repartir à la hausse à compter du mois d'août.

En effet, différents accueils et orientations de jeunes sur la modalité SAPPAA colocation avait impacté le volume de journées induisant la nécessité de réajuster les accueils.

Concernant l'activité globale du pôle, elle a été dépendante de l'activité de plusieurs services et d'éléments contextuels extérieurs.

> Le Service de Placement Familial (SPF) a accueilli en début d'année 4 enfants chez les 2 assistants familiaux puis à 6 enfants avec l'arrivée d'une nouvelle assistante familiale. Le taux d'occupation des places est de 100% depuis l'ouverture du service.

En 2022, suite à l'évaluation de la pertinence de cette modalité d'accueil au regard de besoin spécifique, il a été proposé une augmentation de la capacité d'accueil. Cette possibilité discutée avec les services de l'ASE a été autorisée pour 8 enfants ainsi que la possibilité de la mise

en œuvre de repli PEAD pour un enfant de la naissance à 3 ans. Le service doit effectuer une autre proposition pour une capacité d'accueil de 10 ou 12 enfants

> La Maison d'Accueil pour Jeunes Enfants (MAJE) a eu une activité pleine toute l'année. En 2022, la MAJE a réalisé 3941 journées dont 302 journées de repli contre 3650 projetées soit 107.97% d'occupation des 10 places financées. La MAJE avait effectué 127 en 2021 et 150 en 2020.

L'activité de la MAJE toute cette année démontre qu'elle répond aux besoins de jeunes et que son organisation permet un bon fonctionnement de l'activité.

> Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) sont composées de 2 modalités : les 4 unités de vie (UV) Calder, Epan, Ernst et les Renardières, et les services de pré autonomie (SAPPAA) Bouchardière, Chaumette, Bel air et Franc palais. Cet établissement représente 90 places d'accueil.

En 2022, les MECS UV et SAPPAA ont réalisé 32057 journées sur 32850 journées de projetées au BP soit un taux d'occupation à 97.6% .

> 927 journées de repli ont été réalisées pour le CD 37

> 184 journées de suractivité complexe et 3274 suractivité classique pour le CD 37 ont été effectuées toute l'année.

L'activité 2022 est légèrement déficitaire par rapport aux objectifs. Le déficit financier de cet établissement est à mettre en parallèle du fait du différentiel lié à la suractivité entre les prix de journée appliqués pour le CD 37 et celui appliqué pour les départements extérieurs.

De plus, l'augmentation du point et sa revalorisation de manière rétro-active qui n'a pas été prise en charge par le Département, vient impacter ce résultat.

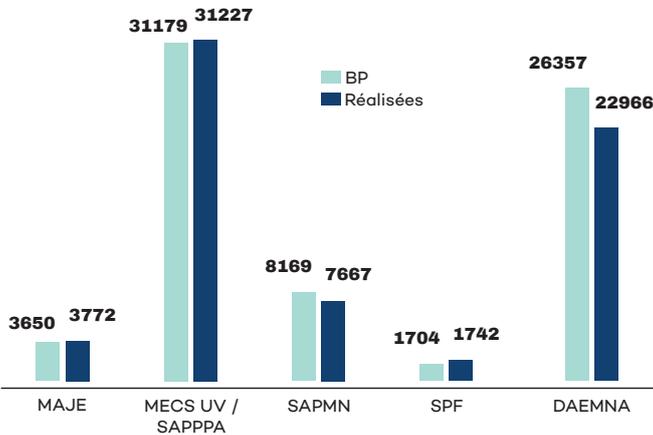
1 jeune relevant de la PJJ a pu être accueilli en 2022 sur cette modalité.

> Le Service d'Accompagnement Personnalisé en Milieu Naturel (SAPMN) En 2022, le SAPMN a réalisé 7214 pour le CD 37 journées et 7704 pour les départements extérieurs des 15 878 projetées

5 jeunes relevant de la PJJ ont pu être accueillis tout au long de l'année.

> Le Dispositif d'Accompagnement Educatif pour Mineurs Non Accompagnés (DAEMNA) a réalisé une activité en baisse continue depuis août 2020. Cette chute d'activité est en lien

avec les perturbations dans les flux migratoires et l'absence d'orientation par le CD37 des situations. Le volume d'accueil est descendu jusque seulement 48 jeunes accueillis en octobre 2021. Puis, en 2022 ce volume a mis du temps avant de remonter à un taux proche de ce qui est attendu suite au recalibrage de la capacité d'accueil du service. En fin d'année, le taux d'occupation était remonté dans le quota attendu, à savoir entre 68 et 70 jeunes.



## BILAN DU NOMBRE DE JOURNÉES PAR MODALITÉ

Le DAEMNA a donc vu sa capacité d'autorisation de fonctionnement diminuée fin avril 2021 pour une capacité d'accueil à 79 places puis en mai 2022 pour une capacité d'accueil à 70 jeunes.

Néanmoins, il est à noter l'obtention cette année, de la pérennisation du service.

Le pôle, c'est aussi tous les services annexes tels que le DiSSIP, le service cuisine, le service entretien, le service comptable et le service administratif :

Bons de commandes	1140
Factures	6500
Tickets de caisse traités	Pour 540 000€

Bilans/ rapports / notes	930
Courriers / calendriers de DV ou DVH	1700

## Objectifs 2023

En préalable des projections et objectifs 2023 il est à noter, que comme dans tout le secteur, nous sommes confrontés à des difficultés de recrutement de personnel. Ceci rend plus difficile l'organisation des services où il est impératif d'assurer la continuité de service mais aussi la stabilité en matière de repères pour les jeunes accueillis ainsi que dans la dynamique de travail des équipes. Cet axe sera un axe majeur pour 2023

Je souhaite que l'année 2023 nous permette une action inscrite dans une certaine stabilité permettant de sortir d'un contexte d'urgence lié à l'enchevêtrement de crise – pandémie,

économique, de blocage des flux migratoires.

Néanmoins, il convient de déployer une stratégie face au contexte complexe du rapport au travail et à la crise du secteur que nous traversons.

Les perspectives de travail pour 2023 s'inscrivent dans la continuité de celles amorcées en 2022.

Les principales actions à mener seront de :

- > Développer une politique de recrutements des postes vacants en CDI afin de garantir la stabilisation des équipes et la qualité des accompagnements ;

- > Poursuivre les travaux du projet de pôle et de réalisation des projets d'établissements et de services en appui du préprojet initial et en tenant compte du nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS. L'objectif est de valoriser les démarches mises en œuvre par les ESSMS pour améliorer le parcours de vie et de soins des personnes accompagnées ;

- > Développer et déployer la démarche ESOPE d'évaluation des compétences parentales, s'appuyer sur les projets de parentalité ;

- > Améliorer la participation des jeunes et des familles ;

- > En lien avec une reprise des travaux d'aménagements des appartements du château de l'Aubertière pour le service du DAEMNA, proposer l'ajustement du projet de service prenant en compte les problématiques des jeunes à besoins spécifiques ;

- > Pérenniser les partenariats existants et en développer de nouveaux notamment avec les acteurs de santé en lien avec la référente santé ;

- > Former et accompagner les professionnels au travers du PDC ;

- > Permettre la mise en lien des professionnels des deux pôles dans un objectif de partage, d'échange de pratiques, de renforcement du sentiment d'appartenance, de solidarité.

Pour conclure, il est retenu que l'année 2022 s'inscrit encore dans des enjeux contextuels de santé publique et sociétaux complexes qui n'ont pas été sans incidence dans l'organisation et la conduite du pôle.

Néanmoins, le seul élément à souligner est l'engagement de tout un chacun qui permet au pôle et à l'association de répondre à ses missions de protection en garantissant l'accompagnement et la réponse aux besoins des plus qualitatifs.

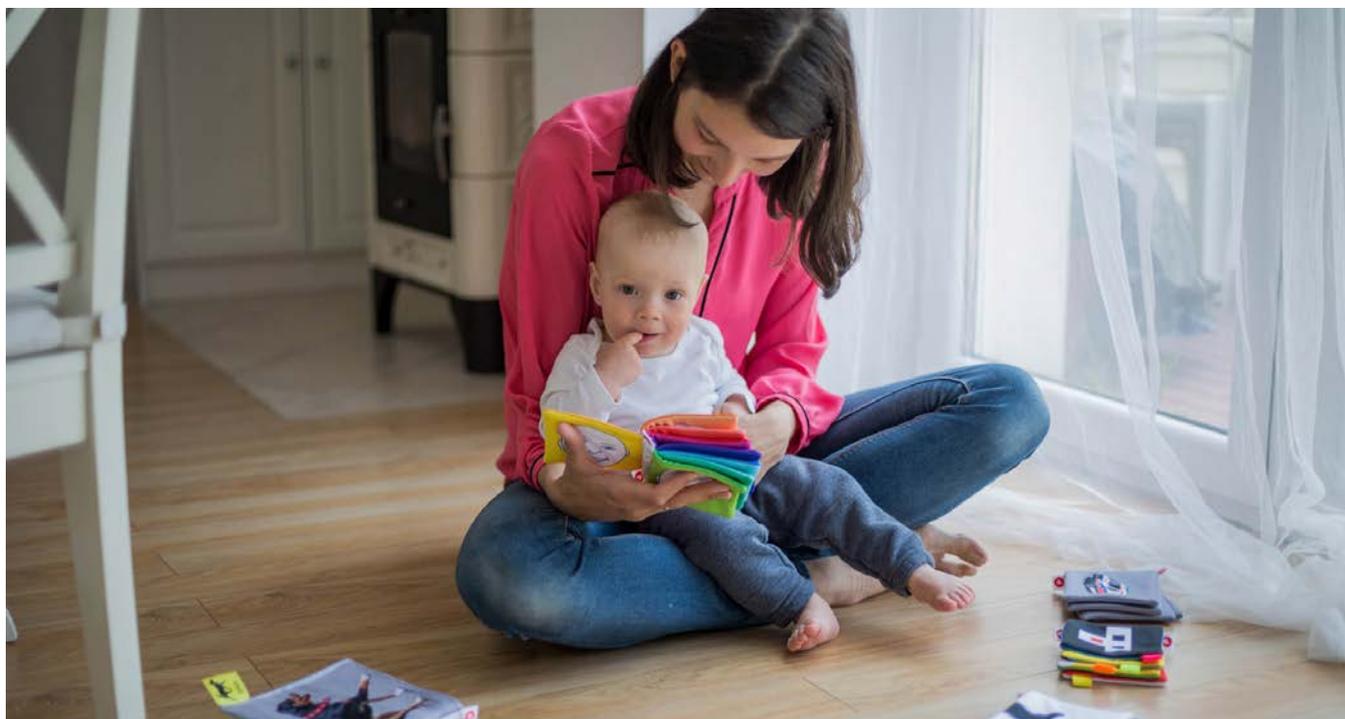
**Lydia BROQUET,**

**directrice du pôle hébergement.**

## LE SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL - SPF

### Qu'est ce que le SPF ?

Les enfants de 0 à 12 ans sont pris en charge par des assistants familiaux, soutenus par une équipe pluri professionnelle.

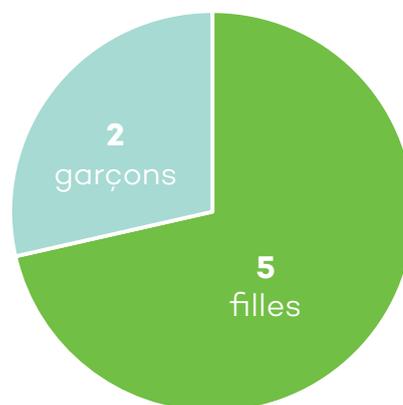


**7**

enfants accompagnés  
(agés de 1 à 9 ans)  
dont :

**7**

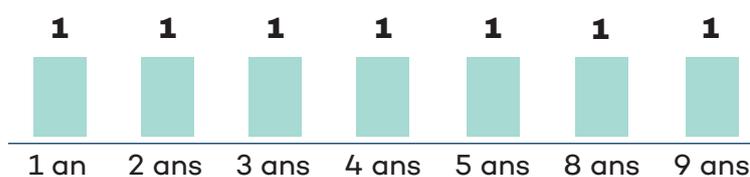
enfants au titre de  
l'assistance éducative



RÉPARTITION PAR SEXE

Durée moyenne du placement  
des enfants suivis :

**16** mois



EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE

Le service accueille des enfants de 0 à 12 ans, confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance du département d'Indre-et-Loire, dans le cadre de mesure administrative (art. L221 à 224 du Code de l'action sociale et des familles) et de mesure judiciaire (art. 375 du code civil), nécessitant une continuité de prise en charge ; sociale, médicale, scolaire et professionnelle, dans des conditions matérielles et psychologiques propices à leur bon développement.

### **Modalités d'accueil**

Une équipe pluridisciplinaire, composée d'assistant(e)s familiaux(ales), d'une éducatrice spécialisée coordinatrice, d'une psychologue, assure sous l'autorité de la direction du service, la responsabilité éducative de l'enfant durant toute la durée du placement.

Les enfants sont accueillis temporairement ou durablement par le service. Toute décision de séparation est par définition révisable et évolutive. Le maintien de la situation de placement est régulièrement évalué, soit à la demande de l'un des divers acteurs (bénéficiaire, parents/représentants légaux, service, aide sociale à l'enfance), soit à l'échéance de la mesure de placement. La fréquence et les modalités d'exercice de droits de visite et d'hébergement des parents sont fixées initialement par le juge des enfants. Le maintien du lien s'opère également par des correspondances téléphoniques ou écrites déterminées au préalable prenant compte de l'intérêt pour l'enfant et son quotidien.

L'accueil familial est une pratique de suppléance et non de substitution de l'enfant et de sa famille. Les professionnels du SPF interviennent comme espace tiers entre la famille du jeune et la famille d'accueil.

Les assistants familiaux accueillent de manière permanente (7j/7 et 24h/24) les enfants à leur domicile. Les membres de l'équipe pluriprofessionnelle organisent leurs interventions du lundi au vendredi. En dehors de ces temps, l'astreinte peut être sollicitée directement par les assistants familiaux.

Les assistants familiaux résident sur les communes, de CICOGNE, RIGNY USSE, HOMMES. Une donnée à prendre en compte dans le soutien des assistants familiaux par la coordinatrice et la psychologue, au regard de leurs disponibilités. Cela est aussi à considérer dans l'accompagnement physique des enfants lors des rencontres avec leurs parents ou pour des démarches de santé.

### **Etat des lieux**

Le service de placement familial a été créé en 2020. L'équipe est alors composée d'une psychologue à 0.10 ETP, d'une coordinatrice éducatrice - spécialisée à 0.30 ETP et de deux assistants familiaux. En juin 2022 est recrutée une assistante familiale supplémentaire dont la formation est financée par la Sauvegarde 37. Celle-ci débutera en septembre 2023.

L'effectif d'accueil est de 6 enfants en juillet 2022. Sur l'année 2022, au total 3 accueils d'enfants et une réorientation dans le cadre d'un rapprochement de fratrie.

Une augmentation de 0.15 ETP du temps de travail de la coordinatrice est proposée par avenant en juin 2022 et pérennisée en janvier 2023.

Le SPF a permis une prise en charge d'enfants très jeunes et de fait le développement de nouvelles compétences, de nouveaux savoir-faire et de nouvelles pratiques, qui s'affirment avec l'expérience.

En majorité, il est constaté des parents en difficulté pour exercer les droits de visites / hébergement accordés. Des absences parfois prolongées sont observées pour certains parents. Une collaboration avec les services de l'ASE favorise la remobilisation des parents dans leurs droits et compétences auprès de leurs enfants. Majoritairement, les parents accompagnés au SPF bénéficient de droit visite en présence d'un tiers ou partiellement encadré. A titre indicatif, seulement trois DVH ont été mis en œuvre sur l'année 2022.

### **Actions mises en œuvre**

> Application du décret d'application du 1<sup>er</sup> septembre 2022, de la loi du 5.02.2023, relatif à la rémunération des assistants familiaux.

> Rapprochement de fratrie en étroite collaboration avec un pôle enfance du département, avec mise en œuvre de relais à plusieurs reprises chez l'assistante familiale de la collectivité.

> Des relais pour les enfants lors des congés des assistants familiaux, sont mis en place soit en séjours éducatifs soit grâce à des accueils chez les assistants familiaux du service qui nécessitent une logistique importante. Les accueils chez les assistants familiaux du SPF sont privilégiés dans l'intérêt des enfants. Les lieux de séjours éducatifs sollicités sont à pérenniser.

> Etayage des parents dans leurs compétences parentales, avec une attention portée pour les

inscrire dans les actes importants de la vie de leurs enfants ; les rendez-vous scolaires et médicaux entre autres.

> Suivi médical : sollicitations des différents acteurs médicaux du territoire pour répondre aux besoins spécifiques évalués, conduisant à des suivis en orthophonie, psychomotricité, en CAMPS.

> Sur le plan scolaire, 5 enfants sont scolarisés dans des écoles maternelles et primaires. Des rencontres régulières permettent de veiller à l'inscription des enfants dans les apprentissages. En septembre 2022, un aménagement de la scolarité a été mis en œuvre pour un enfant.

> Les inscriptions dans des espaces collectifs, tels que le centre de loisirs, crèche, garderie séjour éducatif pour favoriser la socialisation.

### **Perspectives**

> Évolution du service pour une augmentation de l'effectif d'accueil à 10 enfants. Nécessitant le recrutement d'un assistant familial, hausse du temps d'intervention de la psychologue et un temps partiel d'éducateur-spécialisé.

> Mise en œuvre de séances d'analyse de la pratique.

> Projet de conférence sur le thème du placement familial.

> Sensibilisation des assistants familiaux à la démarche de formation, avec inscription aux formations internes.

> Projet bibliothèque piloté par la psychologue du service, visant à mettre à disposition des lectures à destination des enfants accueillis et des professionnels du service.

> Projet de vestiaire solidaire, piloté par la coordinatrice.

> Accueil du service d'accueil familial pour présentation du service.

> Élaboration du livret d'accueil.

> Utilisation de Sil'Age par les assistants familiaux, comme outil de transmission.

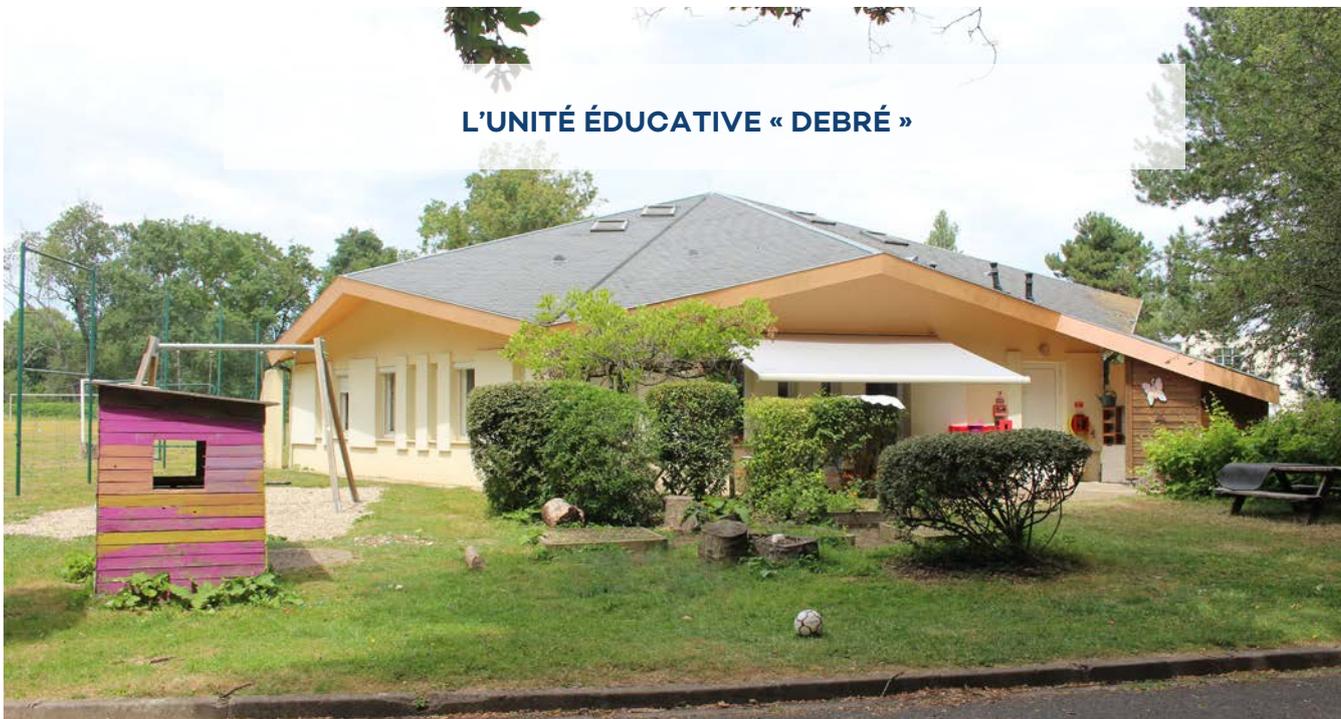
> Repérer un lieu d'accueil / d'attente pour les assistants familiaux lors des visites.

**Sophie KNEZEVIC,**  
**cheffe de service éducatif.**

### Qu'est-ce qu'une MAJE ?

Les jeunes de 3 à 10 ans, présentant une altération grave de leur état somatique, psychique et de leur développement, bénéficient d'un accompagnement éducatif renforcé, sécurisant et stimulant dans une unité de vie collective spécifique.

### L'UNITÉ ÉDUCATIVE « DEBRÉ »



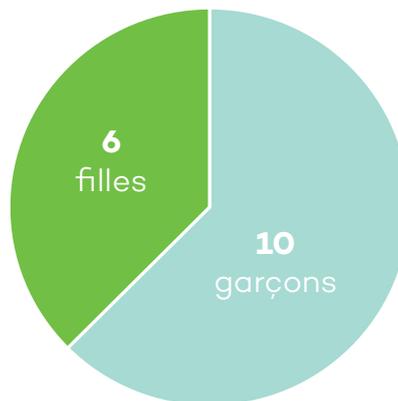
**16**

enfants accompagnés  
(agés de 5 à 9 ans)

dont :

**16**

enfants au titre de  
l'assistance éducative



RÉPARTITION PAR SEXE

Durée moyenne du placement des enfants suivis :

**28** mois

« Il s'agit de pouvoir agir là où le contexte et la situation semblent donner l'impression qu'il n'y avait plus rien de possible. »

Yann le BOSSE

La MAJE Debré est une unité accueillant 10 jeunes enfants, de 3 à 10 ans, au sein du parc verdoyant de l'Auberdière. La particularité de cette unité tient à son caractère collectif à destination de jeunes enfants nécessitant, notamment, un fort étayage éducatif.

### **Les enfants accueillis**

Les enfants accueillis au sein de la MAJE ont chacun un parcours spécifique, toutefois, tous ont déjà rencontré, malgré leur jeune âge, des obstacles importants. En effet, quelques soient les motifs du placement, il n'est pas anodin d'être accueilli au sein d'une structure de protection de l'enfance. Alors, ces enfants ont des besoins particuliers, spécifiques. Sans que ces suivants soient exhaustifs, les enfants accueillis au sein de la MAJE peuvent présenter des carences (éducatives, affectives...) pouvant aisément faire émerger des troubles de l'attachement, de l'insécurité massive, des angoisses profondes, des difficultés relationnelles et sociales, des acquisitions retardées, limitées, des inscriptions scolaires fragiles...

Il est à noter la surreprésentation d'enfants bénéficiant d'une notification M.D.P.H ; autrement dit, ces enfants ont, pour certains, des troubles du comportement et de la conduite, une déficience mentale, un déficit de l'attention, un retard de langage, d'apprentissage... Afin d'accompagner au mieux les scolarités et les réalisations de dossiers à destination de la M.D.P.H, les éducateurs sont largement soutenus par le DiSSIP.

Aussi, ces enfants ont des besoins de soin, notamment psychologiques, importants. La psychologue de la MAJE, disposant d'un 0.25 équivalent temps plein, fait alors tout son possible pour proposer des suivis psychologiques en interne et réalise un travail considérable d'orientation vers les dispositifs extérieurs (CMP notamment).

### **L'équipe éducative de la MAJE et sa pluridisciplinarité**

Les enfants sont accompagnés, au quotidien, par 11 professionnels (10.80 ETP) qui se relaient jour et nuit.

Parmi ces 11 professionnels, deux surveillants nuits assurent, à tour de rôle, la sécurité (physique, affective, psychique...) des enfants

sur le moment, si délicat, qu'est la nuit. En journée, deux maitresses de maison sont présentes du lundi au vendredi, matins et soirs, afin d'assurer aux enfants des conditions d'accueil les plus favorables. Elles veillent et œuvrent en faveur de la bonne tenue de l'unité (hygiène, gestion des stocks, liens avec la cuisine centrale...) et assurent une fonction de nursing nécessaire sur les temps forts du quotidien (levers, repas, couchers...).

C'est ensuite, deux éducatrices spécialisées, deux éducatrices de jeunes enfants et 3.80 monitrices éducatrices qui assurent l'accompagnement au quotidien des enfants, le suivi de leurs projets ainsi que les liens, et leurs développements, avec les familles.

### **La composition du groupe d'enfants**

Cette année 2022, la structure du groupe d'enfants est restée relativement stable. En effet, sur les dix, seuls deux enfants ont bénéficié d'une réorientation.

Le premier, en raison de l'inadaptation de son profil vis-à-vis de l'accompagnement dispensé au sein de la MAJE. Ainsi, faute de solution adaptée, la réorientation s'est réalisée au sein d'une unité de vie voisine. Le second, âgé de 11 ans, a vu sa situation évoluer vers une unité de vie en raison de son autonomie suffisante et de sa volonté d'évoluer avec des enfants de son âge.

Alors, deux enfants ont été accueillis. La première, âgée de tout juste 4 ans, est arrivée dans un contexte de repli PEAD et a vu son accueil maintenu au sein de l'unité. Le second est accueilli, à l'âge de 4 ans, à la suite de différentes ruptures en famille d'accueil et d'un court passage au sein d'une unité de l'Institut Départemental de L'Enfance et de la Famille.

Il est à noter, de nouveau cette année, la réalisation de nombreux replis PEAD. La majorité de ceux-ci n'ont pas respecté le cadre temporel, à savoir 15 jours ; certains replis se sont déroulés durant plusieurs mois.

### **Les projets de l'année**

L'équipe de la MAJE Debré ayant mis un accent particulier sur l'accompagnement et le soutien à la parentalité, les démarches en ce sens se sont poursuivies et développées. Ainsi, à partir d'un référentiel, les professionnels ont continué l'évaluation des compétences parentales permettant une objectivation plus forte des situations.

L'équipe éducative a aussi proposé, à titre expérimental, un projet de vacances

partagées durant les vacances d'octobre 2022. Concrètement, un gîte a été loué afin de proposer à un parent, son enfant, et en présence de l'éducateur référent, un séjour de 48 heures. L'objectif de ce séjour était de proposer un accompagnement « hors les murs » afin de créer des souvenirs partagés entre l'enfant et son parent et d'offrir au professionnel un nouvel espace d'évaluation. C'est alors quatre familles qui ont pu bénéficier de ce projet innovant. Les retours des parents, enfants et professionnels, sur les supports prévus à cet effet, se sont montrés particulièrement positifs. Aujourd'hui encore, les bénéfices de ces séjours sont visibles.

La MAJE Debré a poursuivi son action auprès des partenaires et a rencontré durant l'année 2022, les professionnels de l'UDAF, de Médiation et Parentalité, de la PMI et des PEP 37. Ces rencontres, riches, permettent de toujours mieux connaître l'offre sur le territoire et de partager les connaissances dans un souci de recherche permanent d'amélioration de la qualité des accompagnements.

En 2022, les professionnels se sont également investis pour élaborer le nouveau projet de service de la MAJE ; ce travail s'est voulu participatif et s'est réalisé sur plusieurs mois.

## **Les enjeux et perspectives**

Les enjeux dans le secteur sont nombreux, la MAJE n'en est pas épargnée. La crise des métiers se ressent effectivement sur le terrain. Le principal enjeu étant de pouvoir pérenniser l'équipe et d'en limiter les mouvements. Pour autant, malgré l'énergie déployée par chacun, les mouvements sont réguliers et nombreux ; ils ne sont pas sans conséquences pour les enfants et les membres de l'équipe. Alors, en termes de perspective, la MAJE ambitionne, à minima, de limiter les effets des mouvements d'équipe afin de poursuivre le développement de ses actions dans l'intérêt des enfants et de leurs familles. Les tensions actuelles dans le secteur doivent, en effet, permettre de réaffirmer les valeurs premières pour lesquelles les professionnels s'y sont engagés et s'y engagent quotidiennement.

**Théodore ROUSSEAU,**

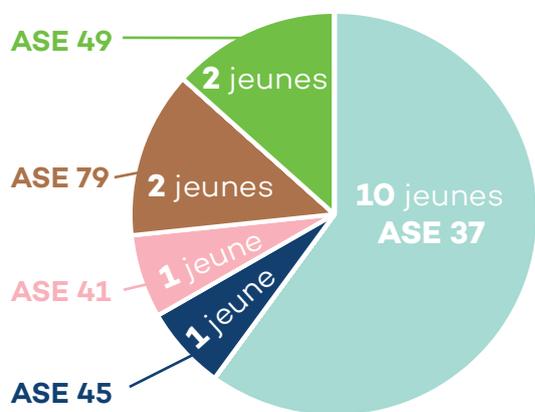
**chef de service éducatif pour l'équipe élargie  
de la MAJE Debré (collègues éducateurs,  
maitresses de maison, surveillants de nuit,  
psychologue).**

**Qu'est ce qu'une MECS - UV ?**

Pour les enfants de 11 à 18 ans, présentant une maturité psychique, affective et une autonomie en construction du fait des difficultés liées au parcours, est proposé un accompagnement éducatif permanent individualisé, dans une approche collective.



L'UNITÉ ÉDUCATIVE DE « L'EPAN »



ORIGINE DES MESURES



RÉPARTITION PAR SEXE

**15** jeunes accueillis (agés de 10 à 17 ans) dont :

- 13** jeunes au titre de l'assistance éducative
- 1** jeune en contrat d'accueil provisoire
- 1** jeune avec un contrat jeune majeur

---

dont **1** mineur non-accompagné

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

**14** mois

L'unité de vie de l'Epan est une maison individuelle immergée dans un quartier résidentiel. La configuration des locaux s'articule autour d'un espace collectif central, qui distribue deux ailes : une pour les filles et une pour les garçons.

L'équipe éducative et pluriprofessionnelle a comme mission :

- > Assurer un suivi individualisé global de l'enfant sur le support quotidien du collectif,
- > Soutenir la scolarité, la formation professionnelle, l'ouverture sociale et culturelle,
- > Garantir les suivis de santé psychique, psychologique, de médecine générale ou spécialisée,
- > Accompagner la parentalité, le maintien des liens familiaux,
- > Accompagner les jeunes accueillis vers l'autonomie fonctionnelle et affective en adéquation avec leurs compétences et potentiels.

La vie en collectivité doit permettre l'apprentissage du « vivre ensemble », et d'assurer une fonction de cadre auprès de chaque jeune. Pour ce faire, l'équipe éducative s'attache à créer une dynamique dans laquelle chacun peut se sentir soutenu, reconnu et valorisé à sa place de jeune, d'adolescent.

L'équipe éducative, en se basant sur le collectif, travaille sur la reconstruction de repères structurants et d'un étayage psychique nécessaire à leur épanouissement afin qu'ils puissent s'engager et s'investir dans leur projet vers une autonomie.

### **Les jeunes accueillis**

Pour l'ensemble de l'année 2022, l'équipe éducative de l'EPAN a accompagné 15 jeunes garçons et filles âgés de 10 à 17 ans.

Nous avons réalisé 5 admissions pour 6 sorties, générant ainsi une nouvelle dynamique de jeunes. 2 jeunes nous ont été confiés par l'ASE 79 et 3 par l'ASE 37. Il est à noter que ces 5 jeunes sont accueillis dans le cadre d'un primo - placement.

La dynamique constatée durant l'année 2022 a donc été un prolongement de l'année 2021, les repères construits restaient trop fragiles pour permettre aux enfants de se référer et de se repérer aux multiples organisations internes. Ils ont vécu, voir subi les recompositions des équipes éducatives avec un turn-over important de nombreux professionnels (éducateurs, surveillant de nuit, etc.). En

effet, l'unité de vie n'est pas épargnée par la difficulté à réaliser des recrutements dans notre secteur.

Nous constatons des répercussions sur tous les professionnels de l'établissement puisque la vie en internat collectif peut produire des perméabilités. Il est nécessaire de prendre la mesure de ce phénomène, il en va par conséquent de la réalisation de notre mission de protection de l'enfance.

Pour autant, nous avons prêté une attention particulière dans nos fonctionnements afin que les projets individualisés des jeunes puissent être menés à bien. A cet effet, l'équipe éducative a su faire preuve d'engagement, d'adaptation et de flexibilité et de bienveillance afin que les effets de cette crise impactent le moins possible les suivis déjà mis en œuvre.

Aujourd'hui, le groupe de jeunes est plus homogène que l'an dernier en termes de problématiques rencontrées permettant ainsi la mise en place de projets collectifs (médiation animale, projet socio-esthétique, etc.).

### **Les projets scolaires et professionnels**

La moitié des jeunes accueillis est inscrite dans une scolarité en milieu ordinaire (collège, lycée) ou spécialisé (ULIS, SEGPA) à l'exception d'une jeune pour qui la priorité se situe dans une démarche de soins.

L'équipe du DiSSIP est en relation étroite avec l'équipe éducative notamment dans le lien avec les établissements scolaires et dans l'instruction et l'élaboration des dossiers MDPH des jeunes. Des rencontres régulières sont ainsi mises en place pour évaluer la cohérence des projets individuels.

### **La santé des jeunes**

En lien avec la psychologue du service, nous avons accompagné plusieurs jeunes vers des prises en charge spécifiques à l'extérieur, comme avec le centre Oreste, les CMP, le Planning Familial. Nous constatons en effet chez certains jeunes une souffrance importante se traduisant par une difficulté voire une impossibilité à verbaliser et au contraire une proportion importante aux passages à l'acte.

### **Le soutien à la parentalité**

Le travail d'accompagnement à la parentalité a été particulièrement soutenu cette année. En effet, la majorité des jeunes que nous accueillons bénéficient de droit de visites médiatisées et ou encadrées.

Nous accompagnons des situations familiales

complexe (séparation, conflit parental majeur, situation de handicap des parents) qui demandent aux éducateurs une technicité qui actuellement fait défaut au regard d'une équipe composée pour moitié de remplaçants non diplômés. À cet effet, une réflexion est engagée autour des modalités à mettre en œuvre pour accompagner chaque parent dans sa parentalité et sa singularité (cadre, support, posture, etc.) en lien avec le référentiel ESOPPE.

### **Perspectives**

> La priorité actuelle est la constitution d'une équipe éducative pérenne, préalable indispensable pour mettre en œuvre les projets individualisés et sécuriser les jeunes dans leur placement

> Poursuivre les accompagnements engagés autour des émotions et autour d'ateliers spécifiques comme la médiation animale

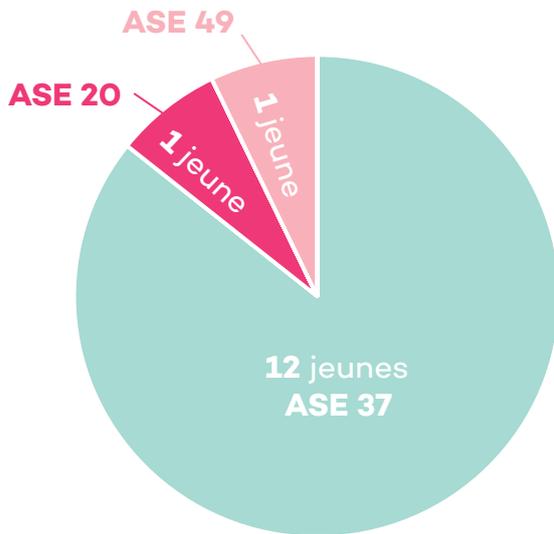
> Favoriser la mise en place de projets collaboratifs associant les jeunes afin de créer une dynamique de groupe positive (séjour éducatif, projet d'aménagement du jardin, etc..)

> Favoriser l'expression des jeunes accueillis par la mise en place d'un conseil de jeunes afin de créer un espace de dialogue avec l'équipe éducative

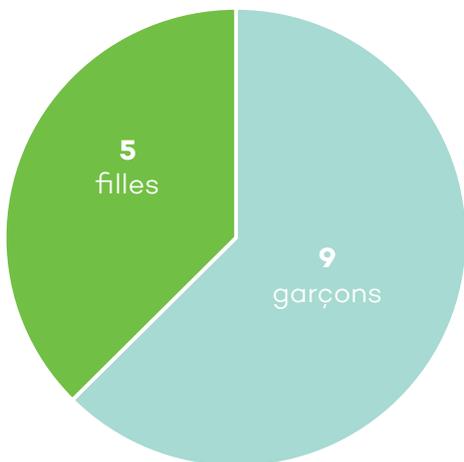
> Permettre aux jeunes de s'approprier leur lieu de placement en réaménageant différemment certains espaces collectifs, en améliorant le cadre de vie de l'EPAN.

**Maxime DUPAIN,**  
**chef de service éducatif.**

## L'UNITÉ ÉDUCATIVE DES « RENARDIÈRES »



ORIGINE DES MESURES



RÉPARTITION PAR SEXE

**14**  
jeunes accompagnés  
(agés de 12 à 18 ans)  
dont :

**12**  
jeunes au titre de  
l'assistance éducative

**1**  
jeune au titre d'un  
accueil provisoire

**1**  
jeune en contrat  
d'accueil provisoire

dont **3**  
mineurs non-  
accompagnés

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

**29** mois

« La connaissance progresse en intégrant en elle l'incertitude, non en l'exorcisant ».

Edgar MORIN.

L'unité de vie des Renardières accueille 10 enfants, garçons et filles de 11 à 16 ans. L'unité est située à Chambray-lès-Tours et bénéficie d'un cadre champêtre.

### **Les enfants accueillis**

Les enfants et jeunes accueillis au sein de l'unité de vie des Renardières le sont au titre de la protection de l'enfance ; l'entrée se réalise par voie judiciaire ou administrative. Les jeunes accompagnés ont des parcours singuliers ; toutefois, il est notable que des obstacles sont venus jalonner leurs parcours. À tout le moins, l'objectif d'un « séjour » au sein de l'unité de vie est de recouvrer sa place d'enfant en leur permettant de se libérer, autant que faire se peut, des préoccupations qui ne doivent pas être les leurs.

### **La composition du groupe jeune**

Cette année, au sein de l'unité, 13 jeunes ont été accompagnés. Quatre accueils d'urgences, aux temporalités différentes, se sont réalisés.

Deux jeunes de l'unité ont bénéficié d'une réorientation dans l'année. La première, afin d'accéder à un dispositif de pré autonomie en interne au sein du pôle hébergement de la Sauvegarde. Le second, a bénéficié d'une orientation au sein du Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Non Accompagnés.

Les deux jeunes accueillis sur ces places sont tous deux sous statut M.N.A ; pour l'un, sous la tutelle du département de l'Indre et Loire ; pour l'autre, de la Corse.

Il est à souligner l'effort réalisé par l'équipe éducative ayant proposé et mis en œuvre l'accueil de 11 jeunes, dont un à besoins spécifiques, à partir du mois de novembre, afin d'intervenir en faveur d'un plan de retour à l'équilibre financier.

Tout au long de l'année, l'unité de vie des Renardières a oscillé entre un effectif de jeunes de 10 à 11.

### **L'équipe éducative des Renardières**

L'équipe éducative des Renardières est composée de deux postes de surveillants de nuit, un poste de maitresse de maison et six postes éducatifs (éducateur spécialisé, moniteur éducateur).

L'année 2022 s'est déroulée sous le signe du changement pour l'équipe. En effet, malgré un bel équilibre en janvier, un premier départ, en interne de la Sauvegarde, pour un titulaire s'est opéré en juin 2022. Puis un second départ, toujours en interne, s'est opéré pour une deuxième titulaire. L'équipe éducative s'est alors réorganisée afin d'absorber ces départs et d'en limiter les effets auprès des enfants ; il est possible de s'en féliciter ce jour puisque la qualité du lien proposée aux enfants s'est maintenue.

Tout au long de l'année, des professionnels en formation ont été accueillis et accompagnés dans leurs cursus préprofessionnels. C'est alors que les liens avec les différents centres de formation du territoire, et parfois au-delà, se poursuivent et se développent.

### **Les projets de l'année**

Cette année encore, le travail partenarial s'est poursuivi et renforcé. Ainsi, l'équipe éducative a accueilli des professionnels de la Maison des Ados, de la P.M.I, de Médiation et Parentalité, de l'UDAF, du Ludobus et le service d'assistance pédagogique à domicile du réseau PEP 37, et encore du pôle de compétences et de prestations externalisées, dépendant de la MDPH. La richesse de ces rencontres est indéniable et permet d'acquérir de nouvelles connaissances et de mobiliser les différentes compétences, en fonction des besoins, sur le territoire.

Aussi, les professionnels ont pu bénéficier des différentes formations proposées en interne de la Sauvegarde afin d'actualiser les savoirs, en découvrir de nouveaux et de croiser la pratique de terrain aux différentes théories.

En 2022, la médiation animale, dispensée par Anne Lise LEMOIGNE, s'est poursuivie au sein de la structure avec une séance tous les quinze jours.

L'association HEBE est intervenue au sein de l'unité afin de sensibiliser les jeunes au numérique avec des actions ludiques et adaptées au public.

En juillet 2022, les enfants ont pu bénéficier d'un séjour d'une semaine à Chastreix, en Auvergne. Tout au long de l'année, différentes sorties et supports éducatifs ont été proposés : Futuroscope, Vallée des singes, ...

Le travail auprès des familles s'est de nouveau renforcé cette année. À partir des grilles d'évaluation des compétences parentales développées par le Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des

personnes en situation de vulnérabilité Rhône Alpes, les professionnels ont pu appréhender une nouvelle forme d'accompagnement des situations parentales. Des outils, expérimentaux au sein de l'unité, sont venus compléter ceux existants afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et des prestations proposées.

Des réunions thématiques ont commencé à éclore durant cette année afin de se réapproprier certaines terminologies du secteur, à l'instar de la notion de bien-être.

À l'été 2022, l'équipe éducative des Renardières a proposé la version finalisée de son projet d'unité de vie. Cette version sera certainement à réajuster dans l'année à venir du fait de la réforme de l'évaluation des E.S.M.S. Pour autant, les principes, les valeurs et l'esprit directeur de la structure y sont posés.

### **Les enjeux et perspectives**

Les enjeux et perspectives sont nombreux pour le secteur. Ce dernier, traversé par une crise des métiers, perd son attractivité lorsque les besoins, eux, continuent d'apparaître. Plus que jamais, les professionnels souhaitent que la voix des enfants et de leurs familles résonne jusque dans les hautes sphères des Institutions afin que des moyens soient accordés au bénéfice de cette jeunesse pleine de ressources.

Ainsi, il sera nécessaire, au sein des Renardières, de poursuivre le travail de stabilisation de l'équipe éducative. Également, le travail partenarial, de prise de recul, de réflexion seront autant d'aspects sur lesquels les professionnels continueront d'œuvrer dans l'intérêt des enfants et de leurs familles.

Enfin, un projet, expérimental, de « vacances partagées » entre l'enfant, son parent, et en présence de l'éducateur référent, est projeté pour l'année 2023. Concrètement, il s'agira de louer un gîte afin de proposer à un enfant et son parent d'y séjourner 48 heures, en présence de l'éducateur, afin de permettre un temps partagé « hors les murs » et ainsi disposer, pour le professionnel, d'éléments complémentaires pour mener au mieux l'évaluation des compétences parentales ; l'objectif final étant de faire évoluer la situation de manière cohérente et objective.

**Théodore ROUSSEAU,**

**chef de service pour l'équipe élargie de l'unité de vie des Renardières (collègues éducateurs, maitresses de maison, surveillants de nuit, psychologue).**

## L'UNITÉ ÉDUCATIVE « CALDER »



**14**

jeunes accompagnés  
(agés de 11 à 18 ans)

dont :

**13**

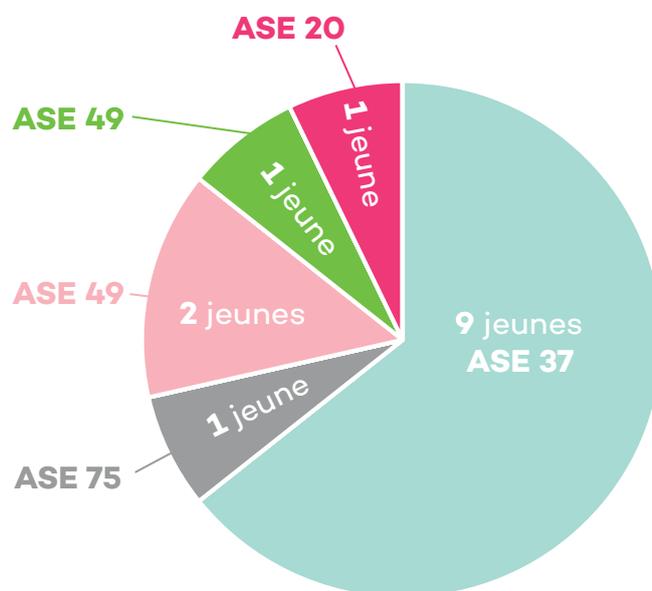
jeunes au titre de  
l'assistance éducative

**1**

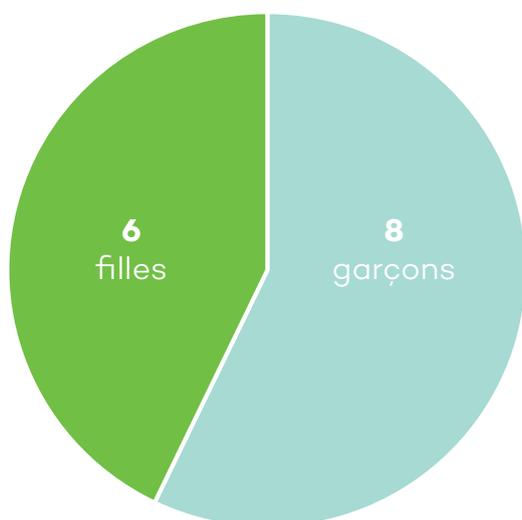
jeune au titre d'un  
accueil provisoire

dont **2**

mineurs non-  
accompagnés



**ORIGINE DES MESURES**



**RÉPARTITION PAR SEXE**

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

**22** mois

La MECS - unité de vie Calder assure l'accueil mixte de 10 enfants, âgés de 11 à 16 ans nécessitant une prise en charge globale et un suivi individualisé au regard de leur maturité psychique, affective, et leur degré d'autonomie. L'unité dispose de 2 places supplémentaires destinées à l'accueil de mineurs dans le cadre de repli PEAD.

### **Les modalités d'accueil**

Les besoins des mineurs nécessitent une permanence éducative assurée par une équipe pluriprofessionnelle, dotée de compétences métiers diversifiées : 1.75 ETP éducateur - spécialisé, 4 ETP moniteur - éducateur, 1 ETP maîtresse de maison, 2 ETP surveillant de nuit et l'intervention du conseiller en insertion sociale et professionnelle, d'une psychologue.

L'effectif comprend une place d'accueil dite « complexe ». La prise en charge de cet enfant, âgé de 10 ans avec des besoins spécifiques et renforcés nécessite des interventions inter-institutionnelles (CPM, DITEP, activités individuelles...).

Concernant les places de repli PEAD, il s'agit d'une solution mise en œuvre dès lors que l'enfant ne peut rester à son domicile (pour des raisons de danger immédiat) et après évaluation des solutions familiales et amicales.

### **État des lieux**

L'année 2022 a été marquée par des mouvements du collectif et de l'équipe éducative.

L'effectif a connu des réorientations, au nombre de 3, dont deux dans le cadre de mise en œuvre de mesure de PEAD.

Durant cette année 2022, deux replis PEAD se sont opérés, au-delà des 15 jours de délai d'accueil normalement prévu dans sa mise en œuvre. Le premier repli a abouti par une admission sur le service et le second après 4 mois d'accueil a été orienté vers une autre association de la Métropole.

À partir de septembre 2022, l'unité de vie a eu un fonctionnement en suractivité avec un effectif de 11 jeunes. De plus, un suivi éducatif d'une mineure au domicile maternel est assuré dans l'attente de la mise en œuvre de la mesure de PEAD.

Il est à noter aussi des mouvements de l'équipe éducative, avec un poste d'éducateur spécialisé à pourvoir en CDI en raison du départ d'une salariée ainsi qu'un poste de moniteur éducateur faute de candidat souhaitant s'engager en CDI. La difficulté liée à la crise

du secteur impacte l'organisation de l'équipe et sa stabilité.

De plus, l'unité a changé de cheffe de service assurant le pilotage en juin 2022.

### **Les actions mises en œuvre**

#### **La formation interne :**

> Les professionnels ont bénéficié de formations collectives internes à la Sauvegarde 37 : CRIAVS, centre de psychotrauma, protection de l'enfance, nouvelles pratiques et nouveaux enjeux.

> Des séances d'analyse de la pratique, à raison d'une fois par mois.

#### **Le suivi médical :**

La prise en compte de la santé (dans toutes ses composantes) représente une attention tout au long de l'accompagnement.

Dans un contexte de raréfaction de l'offre de soin, l'accompagnement se trouve impacté. Les délais d'attente chez les spécialistes sont de plus en plus longs et difficiles à obtenir.

Le suivi psychologique. La santé mentale des mineurs pris en charge est un axe incontournable au regard du parcours et de l'histoire de chacun. Des symptômes psychiatriques sont observés qui nécessitent une prise en charge de soins spécifiques (hospitalisations en service psychiatrique, suivis de soin, prises de traitements).

Les jeunes peuvent bénéficier d'entretiens psychologiques individuels à leur demande ou sur sollicitation des éducateurs qui repèrent un mal-être. Les entretiens avec la psychologue rattachée à l'unité peuvent être ponctuels ou réguliers en fonction de la demande et de la problématique de chaque enfant. La psychologue est également amenée à soutenir les accompagnements en développant les liens avec les réseaux d'intervention pour le soin psychique des personnes, en fonction de la nature des besoins et des règles éthiques. A ce titre elle fait lien avec les partenaires liés à son champ d'intervention (CMP, psychologue libérale...)

Des suivis en CMP sont mis en œuvre pour deux enfants présentant des troubles massifs du comportement.

Les acteurs médicaux du territoire sont sollicités pour répondre aux besoins spécifiques repérés des enfants ; CMP, centre Oreste et centre psychotrauma. Les délais de prise en charge se sont étendus ne permettant pas de répondre aux grandes fragilités du public.

Ce contexte amène l'équipe pluridisciplinaire à conjuguer avec des problématiques conséquentes au quotidien, troubles de l'humeur, scarifications... , et de fait déployer des stratégies éducatives pour répondre au mieux aux besoins des enfants.

#### **L'insertion professionnelle et scolaire :**

La CISP de référence rencontre chaque enfant à son arrivée et pour tous besoins dans le cadre de la scolarité et l'insertion professionnelle.

Du soutien aux devoirs est proposé par des personnes dans le cadre du service civique.

En lien direct avec le corps enseignant, la CISP et l'équipe éducative, en accord avec les responsables légaux, assurent un suivi scolaire adapté à chacun.

Actuellement, deux mineurs sont inscrits dans une scolarité en milieu adapté DITEP. En lien avec l'évaluation pluridisciplinaire, deux dossiers MDPH sont instruits et en attente de réponse à la demande d'orientation adaptée.

#### **La vie quotidienne :**

En étroite collaboration avec la chargée de communication, Andréa MINGOT, et l'équipe pluridisciplinaire, les règles de vie collectives accessibles ont été retravaillées. Ce support sous forme de dessin a été proposé à l'ensemble des enfants et affiché dans l'unité. Un levier pour porter réflexion sur les réponses éducatives de l'équipe.

Des séances d'intervention du planning familial ont été proposées sur des thèmes définis avec les jeunes.

Un séjour éducatif de 5 jours en Gironde, a été mis en place en août 2022 avec l'ensemble du collectif de jeunes.

Des espaces de paroles pour les enfants ont été redéfinis, à raison d'une fois par semaine.

De l'aide aux devoirs est assurée par des personnes en service civique, deux soirs par semaine pour 3 enfants.

#### **Organisation / communication d'équipe**

Des outils de communication ont été retravaillés pour garder trace, assurer le suivi des enfants dans le respect des axes des projets personnalisés.

Les procédures en vigueur au pôle hébergement, caisse, calendrier de DVH, écrits ont été repris lors des réunions d'équipe éducative.

#### **Aménagement intérieur**

Changement du petit mobilier et décorations de la salle de vie et salle d'activités à l'étage en fin d'année 2022.

#### **Perspectives**

- > Stabiliser l'équipe éducative par le recrutement de professionnels qualifiés sur les 3 postes vacants.
- > Réajuster le livret d'accueil.
- > Proposer des thèmes de réflexion sur la pratique professionnelle.
- > Soutenir l'aide aux devoirs à la rentrée prochaine.
- > Maintenir les liens avec les acteurs du territoire : CMP, ITEP ...
- > Renforcer le lien avec la coordinatrice médicale.
- > Favoriser le partage des connaissances avec les services du pôle hébergement, expertise du DAEMNA pour l'accompagnement des mineurs non accompagnés.
- > Favoriser l'intervention de partenaires extérieurs venant soutenir la veille sociale et l'analyse de la pratique professionnelle.
- > Etayer les compétences parentales en s'appropriant les outils d'évaluation.
- > Participation au conseil de vie sociale.
- > Réfection des salles de bain.

**Sophie KNEZEVIC,  
cheffe de service éducatif.**

## L'UNITÉ ÉDUCATIVE « ERNST »



### ASE 45

**17**

jeunes accompagnés  
(âgés de 11 à 17 ans)

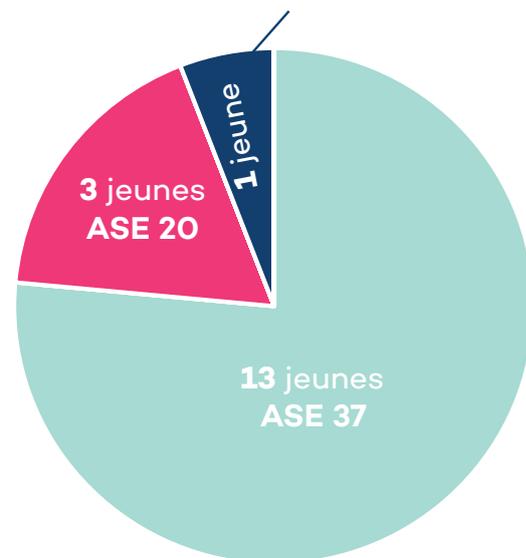
dont :

**17**

jeunes au titre de  
l'assistance éducative

dont **3**

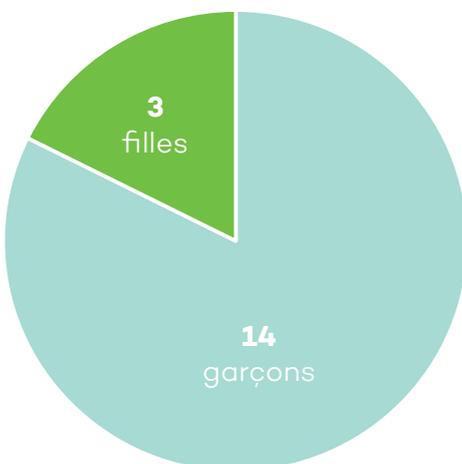
mineurs non-  
accompagnés



### ORIGINE DES MESURES

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

**15** mois



### RÉPARTITION PAR SEXE

L'unité de vie de Ernst est un des 3 collectifs du site de l'Auberdière.

### **L'équipe Ernst**

Au 31 décembre 2022, l'équipe est composée de 2 éducatrices spécialisées (1.8 ETP), de 4 moniteurs éducateurs (4 ETP, 2 moniteurs et 2 monitrices), 1 maîtresse de maison (1 ETP), 1 psychologue (0.15 ETP) et 2 surveillants de nuit.

Il est essentiel de préciser que même s'ils n'interviennent pas auprès des enfants, l'unité ne pourrait fonctionner sans les actions de l'homme d'entretien, de la secrétaire et de la comptable référents.

Cette année, l'équipe a connu 2 départs : un éducateur spécialisé et une apprentie monitrice - éducatrice qui ont été remplacés par une éducatrice spécialisée et un moniteur éducateur.

En 2022, l'accompagnement et l'encadrement de l'équipe ont été plusieurs fois modifiés. En effet après le départ au mois de juin de la cheffe de service en poste depuis 3 ans, la direction adjointe a assuré l'intérim jusqu'au début du mois d'août et l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service. Cette nouvelle cheffe de service a quitté ses fonctions en octobre.

Depuis, le management de l'équipe est assuré par un des directeurs adjoint.

Ces deux changements ont occasionné une nécessaire adaptation de l'équipe qui n'a cependant jamais perdu son énergie et sa volonté de proposer un accompagnement de qualité pour les enfants et leur famille.

### **L'unité Ernst**

Structurellement, cette année marque également le début des travaux concernant les salles de bains de l'unité devenues vétustes.

La nécessité de ces travaux a été l'opportunité d'un travail collaboratif impliquant l'équipe éducative et les jeunes accueillis. Ainsi, ces travaux ne se sont pas résumés à une simple réfection des pièces mais ont permis une véritable réflexion sur l'organisation de la vie des enfants au quotidien, l'évolution des pratiques d'accompagnement et d'autonomisation à l'hygiène et l'évolution des principes de respect de l'intimité.

Par conséquent, les travaux permettent en plus de bénéficier de sanitaires rénovés, la création de 4 espaces distincts de salles de bains au lieu de 2 par le passé.

Porté par ce même souci de faire évoluer

l'organisation de l'unité Ernst tant à l'intérieur qu'à l'extérieur afin de l'adapter à l'évolution de l'accompagnement des enfants et de leurs besoins, un travail de réflexion va être engagé concernant l'espace cuisine et l'utilisation des abords de l'unité. Sans perdre de vue les contraintes architecturales et financières.

### **Les enfants et adolescents de Ernst**

L'effectif des jeunes était de 7 au 01 janvier 2022.

Au cours de l'année, il n'a cessé d'augmenter pour atteindre le nombre de 11 en novembre afin de contribuer à combler le déficit d'accueil du premier semestre.

Les 10 jeunes accueillis sur l'année ainsi que les 3 replis PEAD n'ont été que des garçons.

Cette particularité a créé un déséquilibre dans la mixité du groupe pour lequel l'équipe a dû adapter l'organisation et le quotidien du collectif.

3 accueils d'enfants ont plus particulièrement marqué l'année.

En janvier, deux frères sont accueillis à l'Auberdière, l'un à Calder et l'autre à Ernst. Cette admission fait suite à l'intervention des forces de l'ordre au domicile paternel. Ni les enfants, ni leur père n'adhèrent à cette décision judiciaire. En conséquence, il a été impossible pour l'équipe de créer une relation éducative et l'accueil des enfants a été émaillé de multiples passages à l'acte violents jusqu'à leur départ.

En mai, un jeune garçon de 9 ans est arrivé lors d'un repli PEAD sur la MAJE. Une mesure d'assistance éducative marquant la fin du PEAD a produit la nécessité de trouver une place pérenne afin de mettre en place un projet éducatif correspondant au besoin du jeune garçon. Bien qu'il ait moins de 10 ans, son maintien sur la MAJE n'a pu être envisagé faute de place disponible et un accueil sur un collectif ne pouvait non plus se concrétiser puisque les troubles de l'enfant n'étaient pas compatibles avec la vie en collectif telle que proposée en unité de vie.

Ainsi, l'équipe de direction a proposé à l'ASE que l'enfant puisse être accueilli chez une assistante familiale tout en étant rattaché administrativement à l'unité Ernst. C'est pourquoi deux éducatrices ont été nommées référentes du projet du jeune et ont dû créer une relation professionnelle avec l'assistante familiale qui elle, a la responsabilité du quotidien de l'enfant.

La mise en œuvre de cette nouvelle modalité d'accueil traduit la nécessité de proposer à l'ASE des projets d'accompagnement innovants pour répondre aux besoins spécifiques de certains enfants et la disponibilité de l'équipe à y répondre.

Enfin en novembre, l'unité Ernst a accueilli un très jeune MNA de 14 ans confié par l'ASE de la Corse. L'accueil et l'accompagnement de ce jeune égyptien, non francophone, a nécessité, une attention toute particulière pour créer les conditions de son intégration et de son adaptation sur le collectif.

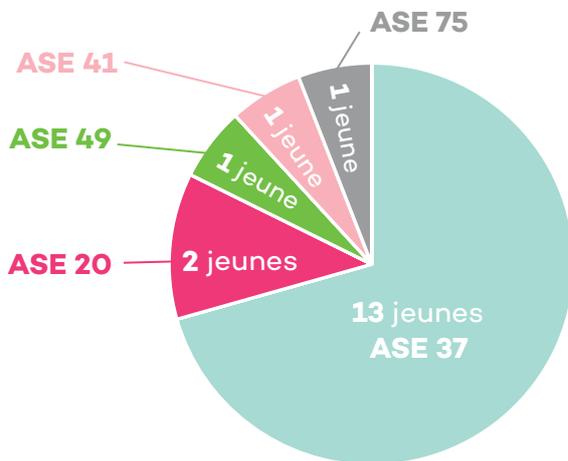
Au cours de l'année, l'équipe éducative a organisé plusieurs séjours et activités sportives et culturelles dont :

- > Janvier : visite du château de Chambord
- > Mars : séjour en Bretagne
- > Avril : visite de La Rochelle et de son aquarium et activités Kart
- > En juillet : un séjour en bord de mer en Bretagne (activités balnéaires, accrobranche, excursion en bateau, activités culturelles)
- > En aout : activité Canoé
- > Décembre : musée de la magie

**Olivier Chaumillon,**  
**directeur adjoint du pôle hébergement.**

**Qu'est ce qu'un SAPPPA ?**

Pour les jeunes de 16 à 18 ans et les jeunes majeurs, dont le processus d'émancipation est fragilisé par un parcours de vie complexe, un accueil en appartements éducatifs collectifs assure une attention, une disponibilité éducative permanente pour un apprentissage sécurisé d'un quotidien plus autonome.



**ORIGINE DES MESURES**

**18**  
jeunes accompagnés  
(agés de 16 à 19 ans) dont :

**14**  
jeunes au titre de  
l'assistance éducative

**4**  
jeunes avec un contrat  
jeune majeur

dont **2**  
mineurs non-  
accompagnés

Durée moyenne du placement  
des jeunes suivis :

**14** mois



**RÉPARTITION PAR SEXE**

Le projet du Service d'Accompagnement de Protection, de Proximité en Pré-Autonomie « La Chaumette » vise à préparer des jeunes âgés de 16 à 18 ans et jeunes majeurs à une sortie du dispositif de la protection de l'enfance, dans le cadre d'un retour au domicile parental ou via un passage en appartement individuel ou en colocation. L'objectif est de leur permettre d'acquérir des compétences en termes d'autonomie fonctionnelle, psychosociale et affective.

L'accueil en chambres individuelles ou en studios sur site, dans un cadre collectif, assure une attention, une disponibilité éducative permanente pour un apprentissage sécurisé d'un quotidien plus autonome.

Cette modalité d'accueil offre un cadre de l'espace collectif plus souple concernant les règles de vie : chambre individuelle avec salle de bain privative, espace cuisine à partager sans obligation de prendre les repas ensemble, préparation individuelle des mets... Ce partage de quotidien rendu non obligatoire favorise finalement le lien entre les jeunes et l'équipe éducative. Les jeunes apprennent à gérer de manière autonome certains aspects de leur quotidien (alimentation, budget...) et, valorisés et soutenus par l'équipe, s'engagent plus volontiers ensuite dans d'autres démarches de soin, d'insertion sociale ou professionnelle...

Il est constaté et reconnu par plusieurs jeunes qu'une fois accueillis en appartement individuel, ils mesurent les bienfaits de cette transition par le SAPPPA collectif pour mieux appréhender la gestion du quotidien en étant seul. Les obligations liées à la formation ou au travail, aux courses, aux repas, à la gestion du linge, du ménage étant déjà éprouvées dans un environnement d'autonomie encadrée, cela sécurise les jeunes et leur permet de mieux appréhender la solitude liée à l'installation en logement individuel.

### **Problématiques et difficultés des jeunes accueillis**

Au-delà des problématiques liées à des carences affectives et éducatives, nombre de jeunes sont en réelle panne de projet d'insertion, avec une absence voire une incapacité de projection et d'investissement.

Des vécus traumatiques ou troubles psychologiques et psychiques viennent empêcher parfois la mobilisation des jeunes dans un espace hors des murs, le projet du service permettant un cadre sécurisant et contenant qui amène certains à se « re » poser et s'apaiser. Pour autant,

l'équipe pluriprofessionnelle veille à soutenir l'engagement des jeunes dans des expérimentations sociales et professionnelles (stage, participation à des forums, activité culturelle ou sportive...) pour leur permettre de rester ancré dans un principe de réalité, malgré un possible effondrement psychologique. Certains jeunes, profondément marqués par un parcours d'insécurité, s'autorisent ainsi à régresser - alors même que le service les amène à d'avantage d'autonomie fonctionnelle - et demandent un relai éducatif quotidien pour sécuriser leur besoin de contenance et de réassurance.

L'équipe pluriprofessionnelle du SAPPPA a aussi accompagné des jeunes en prise à des maladies physiques et mentales, les empêchant dans leurs capacités d'autonomie au quotidien (incapacité à cuisiner, à prendre les transports en commun...), ces besoins relevant d'une prise en charge médico-sociale.

Le SAPPPA a également permis le relais temporaire et la sécurisation de jeunes accueillis par d'autres modalités du Pôle hébergement, afin de les protéger au sein d'un espace collectif et leur permettre une permanence éducative en veillant à leur sécurité immédiate et leur état de santé global.

### **Travail avec les familles**

En 2022, le SAPPPA a engagé un travail de soutien à la parentalité conséquent dans des cadres d'interventions variés et avec des objectifs d'accompagnement personnalisés. En effet, si pour certains jeunes un retour au domicile est inenvisageable, tant la colère, l'isolement ou l'abandon est massif ; pour d'autres, la médiatisation des interrelations pour viser l'apaisement et la restauration des liens est centrale et prioritaire.

Sans cesse associés à ce travail d'élaboration, les jeunes - dans un cadre d'autonomie quotidienne plus importante - éprouvent la possibilité de lire les difficultés de leurs parents autrement, permettant un éventuel apaisement de leurs relations et s'autorisant possiblement à poursuivre leurs processus d'autonomisation en étant moins empêchés par leur histoire familiale.

Ainsi, l'utilisation de l'espace familles a permis d'accueillir une mère et son fils, la mise en place de visites à domicile régulières, de rendez-vous psycho-éducatifs avec les parents et le jeune, la rencontre d'un parent seul, la coparticipation à des rendez-vous scolaires, médicaux... ont été autant de

moyens favorisant un mouvement réflexif partagé sur la relation parent-enfant.

L'équipe a également engagé ce travail avec des parents n'habitant pas en Indre-et-Loire. Cela a nécessité une adaptation conséquente de l'organisation de travail pour favoriser, malgré cette contrainte, la restauration des liens parents-enfants.

### **Activités ludiques et de socialisation**

Afin de permettre aux jeunes de s'extraire du SAPPPA, plusieurs sorties ont été organisées : quelques journées à la mer, un séjour de 2 jours d'activités sportives nature, une sortie au Zoo de Beauval, à Archery Game, une Cani-Rando, des sorties piscine, accrobranches... Les jeunes ont particulièrement apprécié ces temps hors du service, vécus comme des bouffées d'oxygène.

De manière plus improvisée, des moments de sport sont très régulièrement proposés (badminton, gril, footing, renforcement musculaire, football...). Des soirées dansantes se sont aussi organisées par les jeunes et soutenues par l'équipe pour fêter des départs, des anniversaires : cela participe à une bonne cohésion de groupe et à une ambiance conviviale.

### **Équipe pluriprofessionnelle**

Durant cette année 2022, l'équipe éducative a connu plusieurs départs et arrivées de professionnels. L'équipe a profité de ces mouvements pour donner une nouvelle dynamique de travail, accueillant au mieux les remplaçants, dans un objectif d'être le plus sécurisant et bienveillant à l'égard des jeunes. Des temps d'analyse des pratiques avec un nouvel intervenant favorise une réflexion clinique permettant à l'équipe éducative une prise de recul sur les situations rencontrées et un échange sur les difficultés professionnelles de manière collective.

L'accompagnement d'étudiants en formation a permis une dynamique de partage et de transmission du savoir-faire et savoir-être d'un moniteur éducateur ou d'un éducateur spécialisé en protection de l'enfance.

Les professionnels du DiSSIP, du secrétariat et de la comptabilité, du service entretien et de la cuisine, la psychologue, ont tous été mobilisés à leur endroit pour permettre – conjointement à l'équipe éducative - un accompagnement des jeunes au plus près de leurs besoins.

### **Perspectives pour 2023**

Le projet du SAPPPA « La Chaumette » vise à répondre aux besoins de sécurisation de jeunes engagés dans un processus d'autonomisation dans leur vie quotidienne. Cette modalité d'accueil collective se décline dans une prise en compte individualisée des besoins repérés par les professionnels et exprimés par les jeunes accueillis et leurs parents.

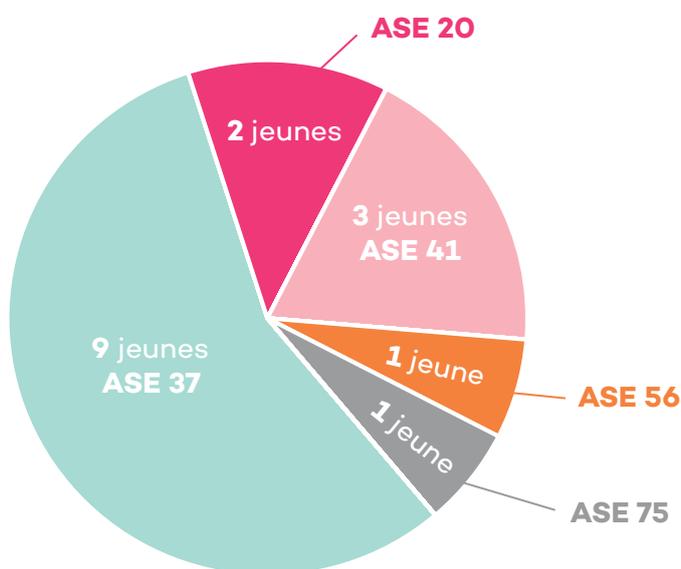
Ainsi, et suite à des réunions d'expression des jeunes au sein du SAPPPA, des ateliers sur les thèmes de l'équilibre alimentaire sont envisagés. De même, un soutien à la gestion du logement et l'entretien des espaces est à mettre en œuvre pour étayer les difficultés énoncées par les jeunes.

Au regard de l'enjeu autour des écrans et de la relation des jeunes avec les nouvelles technologies (réseaux sociaux, gaming, consoles...), une réflexion est à l'œuvre pour adapter les espaces du SAPPPA.

Le travail de collaboration avec nos nombreux partenaires de soin, d'insertion et autres doit se poursuivre et s'étendre pour étayer les projets d'insertion socioprofessionnelle des jeunes de manière personnalisée, en réponse aux besoins spécifiques.

**Golhenn ROUXEL,**  
**cheffe de service éducatif.**

## L'UNITÉ ÉDUCATIVE DE LA « BOUCHARDIÈRE »



ORIGINE DES MESURES

**16**  
jeunes accompagnés  
(agés de 16 à 19 ans) dont :

**8**  
jeunes au titre de  
l'assistance éducative

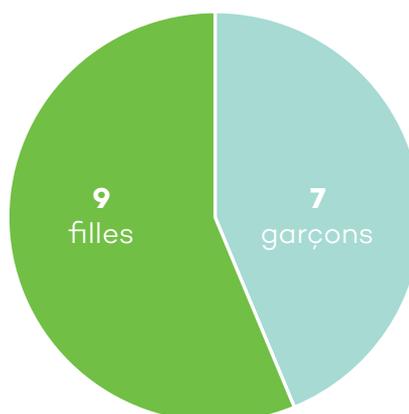
**7**  
jeunes avec un contrat  
jeune majeur

**1**  
jeune au titre d'un  
accueil provisoire

dont **2**  
mineurs non-  
accompagnés

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

**18** mois



RÉPARTITION PAR SEXE

Le Service d'Accompagnement de Protection de Proximité en Pré Autonomie « La Bouchardière » (SAPPPA Collectif) est une modalité du pôle hébergement accueillant de façon permanente 10 jeunes âgés de 16 à 18 ans.

Le service est installé dans une maison particulière située sur la commune de Joué - Lès - Tours. L'environnement se veut adapté pour permettre le bien - être des jeunes accueillis. L'organisation des espaces et la localisation des lieux favorisent la mise en œuvre du projet de service visant l'autonomisation des jeunes.

### **Le projet de service en 2022**

Pour cette année, il est à noter une évolution dans les besoins du public. Les observations déjà repérées l'année précédente se confirment et se généralisent. Les jeunes rencontrent d'importantes difficultés à évoluer dans un environnement leur demandant toujours plus d'autonomie. L'état psychique des jeunes et leur immaturité affective représentent régulièrement des freins qui empêchent leur accès à une autonomie fonctionnelle.

Ainsi, l'équipe éducative doit en permanence adapter ses interventions aux besoins individualisés. Il ne s'agit plus seulement de se positionner dans le décalage éducatif pour soutenir un jeune, un temps en difficulté, mais bien de repenser continuellement l'organisation du service pour répondre aux besoins de contenance permanente de l'ensemble des jeunes accompagnés. Les professionnels de l'équipe privilégient donc une posture permettant de soutenir les jeunes en fonction de leurs besoins, en portant notamment attention à leur santé psychique, plutôt que d'être dans une logique d'autonomisation en fonction de leur âge.

### **Les jeunes accueillis**

Pour l'ensemble de l'année 2022, le SAPPPA « La Bouchardière » a accueilli 16 jeunes, garçons et filles âgés de 15 à 19 ans.

En 2022, l'unité a réalisé 6 admissions pour 5 sorties. Depuis juillet, en lien avec le projet individualisé d'une jeune, un studio supplémentaire est loué par le service (3 studios en totalité). Cette démarche a permis de libérer une chambre du collectif et par conséquent d'accueillir un jeune supplémentaire. Le service accueille donc régulièrement 11 jeunes pour répondre à la forte demande en lien avec cette modalité.

La majorité des jeunes accompagnés le sont dans le cadre d'une assistance éducative. Une jeune a été prise en charge suite à la signature d'un accueil provisoire. L'unité a également accompagné 3 jeunes majeurs.

Les mesures des jeunes accueillis dépendent principalement de l'aide sociale à l'enfance 37. De moins en moins de mesures présentes sur l'unité proviennent de départements extérieurs. Une jeune est pupille de l'État et un autre, mineur non accompagné, est sous la tutelle exercée par le département d'Indre - et - Loire. Un jeune majeur, porteur de handicap et âgé de 19 ans est toujours accompagné par le service.

Pour les accueils, la modalité « SAPPPA collectif » se trouve en tension permanente. Les séjours des jeunes sur l'unité ont tendance à s'allonger. Du fait des troubles et des carences qu'ils rencontrent, leurs orientations vers les services permettant l'accès à une plus grande autonomie sont difficiles. En lien avec les besoins du public qui ont évolué, la fragilité des situations individuelles ne permet pas d'orienter les jeunes dans de bonnes conditions et / ou de préparer leurs accueils vers des services sans présence éducative permanente. Les demandes d'admissions pour la modalité SAPPPA Collectif ont été nombreuses. Les services demandeurs se sont donc vu adresser des refus d'admission, faute de places.

Le SAPPPA « La Bouchardière » a accueilli une jeune en « situation complexe ». Cette dernière a pu être orientée dans l'année vers une structure du département plus adaptée à son projet personnalisé.

Pour 2022, comme pour l'année précédente, la dynamique du groupe a été favorable. Malgré les difficultés psychiques fortement présentes sur l'unité, le collectif, de par sa contenance et de son animation, reste une modalité d'accueil qui participe positivement à l'évolution des projets individuels.

### **Scolarité et insertion professionnelle**

Environ la moitié des jeunes a été scolarisée dans l'environnement ordinaire (Lycée, MFR, CFA). Pour les autres, notamment pour les jeunes ayant eu un suivi Mission Locale, des possibilités d'inscriptions dans des dispositifs de remobilisation ont été offertes. Le « Contrat d'Engagement Jeune » et la « promo 16 - 18 » notamment sont les dispositifs les plus souvent sollicités. Bien que ces dispositifs se sont montrés plutôt accrocheurs dans un premier temps, ils n'ont souvent pas été suivis par les jeunes dans la durée. Les jeunes restent en difficultés pour répondre aux exigences pourtant « allégées » de ces dispositifs. Certains jeunes, après avoir « usé » de plusieurs dispositifs se trouvent ainsi sans proposition d'insertion professionnelle.

L'année 2022 est ainsi marquée par une dégradation des situations scolaires de plusieurs jeunes. Nombre d'entre eux sont restés plusieurs mois sans scolarité. Le niveau d'empêchement

de certains jeunes est tellement marquant qu'il a été nécessaire, avec eux, de redéfinir les objectifs de leurs projets. La démarche de soin est alors devenue un objectif prioritaire et un indispensable préalable à l'insertion professionnelle.

### **La santé des jeunes**

La santé des jeunes, notamment psychique est devenue centrale cette année pour la majorité des jeunes accueillis. Plusieurs événements graves ont eu lieu sur le collectif. Certains jeunes ont signifié leur profond mal - être et leurs besoins de soins psychologiques par des actes auto - agressifs (automutilations, refus d'alimentation...).

Les réponses apportées par les établissements de santé sont restées précaires. Les hospitalisations, bien que fréquentes, ont été de courtes durées. Elles n'ont pas permis aux jeunes, au - delà de l'urgence, de trouver une réponse à leur état psychique. Les délais d'admission vers les services de soins psychologiques plus adaptés (Centre Oreste, CMP...) sont conséquents. La psychologue en référence sur le service s'adapte dans ces cas pour soutenir les jeunes en amont de la mise en place d'un suivi régulier. D'autres dispositifs sont également investis, permettant aux jeunes d'avoir, à minima, des espaces d'écoute de parole (Espace Santé Jeunes, Planning Familial).

En 2022, il a été nécessaire de solliciter et de financer des professionnels de santé en libéral (suivi psychologique, soin spécialisé, bilan neuropsychologique...). Selon les préconisations reçues, il a été nécessaire d'accompagner la constitution de dossier MDPH.

Enfin, l'équipe relève la nécessité de vigilance à propos de l'équilibre alimentaire des jeunes. La modalité SAPPAA permet aux jeunes d'accéder en autonomie aux achats alimentaires et à la préparation de repas. Pour répondre au mieux aux besoins repérés sur cette question, et suite à une expérimentation, la maîtresse de maison qualifiée intervient sur le collectif une soirée par semaine. Elle est ainsi disponible pour accompagner achats et confection de repas.

### **Le soutien à la parentalité**

L'équipe souligne la bonne qualité des liens entretenus avec les parents des jeunes confiés. Pour plusieurs situations, du fait de leur précarité et de leur isolement, les professionnels répondent et s'adaptent, de façon spécifique, aux besoins des parents.

En 2022, les professionnels de l'équipe ont régulièrement encadré des visites toujours plus fréquentes.

L'entretien psycho - éducatif est devenu un outil pleinement assimilé par l'équipe. Il permet, une fois la confiance établie, d'engager un réel travail autour des problématiques familiales et des raisons du placement avec le jeune et son / ses parent(s).

Pour 2022, il est à noter l'augmentation de la rédaction d'informations préoccupantes et de notes d'alerte faisant écho à de nombreux incidents ayant eu lieu dans la sphère familiale et aux parcours traumatiques qui sont révélés du fait de la mesure de placement.

### **Collaboration avec les prescripteurs**

Pour cette année, il est observé une bonne collaboration avec les services de protection de l'enfance des départements avec lesquels l'équipe travaille.

Globalement l'ensemble des acteurs présents autour des situations se retrouvent, à minima, à l'occasion des synthèses. Les professionnels de l'équipe informent régulièrement ceux de l'ASE pour rendre compte de l'évolution des situations des jeunes.

Les référents ASE se rendent facilement disponibles et interviennent également en relais, lorsqu'il est nécessaire pour le jeune et / ou pour sa famille, de profiter d'une intervention médiatrice, voir pour faire autorité lorsque les obligations liées au placement ne sont plus respectées.

### **Vie de l'équipe éducative**

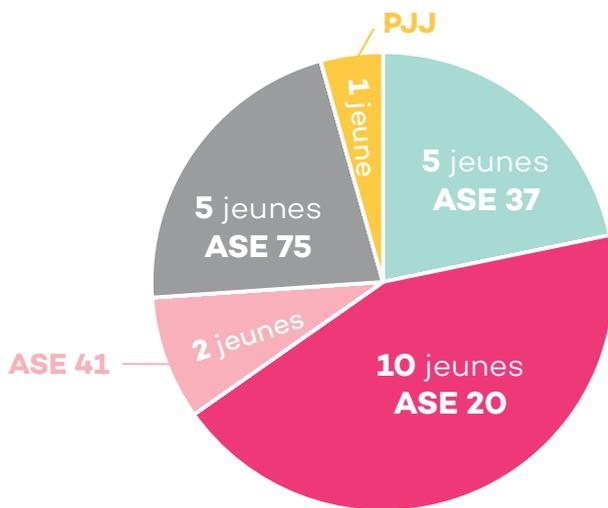
L'équipe éducative du SAPPAA « La Bouchardière » est dans son ensemble stable. L'ensemble des postes éducatifs sont occupés par des salariés en CDI.

Les professionnels de l'équipe notent une bonne dynamique de travail et des conditions favorables d'intervention. Il est précisé que le rythme du travail est soutenu, notamment du fait des besoins de contenance des jeunes qui obligent les professionnels à faire preuve de disponibilité et de réactivité pour répondre, pour le mieux, aux sollicitations devenues permanentes.

Les surveillants de nuit qualifiés portent des retours positifs concernant l'exercice de leurs missions. Ils indiquent néanmoins devoir faire preuve de plus en plus de vigilance en lien avec la vie nocturne du service, conséquence de l'insécurité psychique dans laquelle se trouvent certains jeunes exprimant ici des besoins de réassurance.

**Clément DUCOURTIOUX,**  
**chef de service éducatif.**

## L'UNITÉ ÉDUCATIVE « FRANC PALAIS »



ORIGINE DES MESURES

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

**13** mois

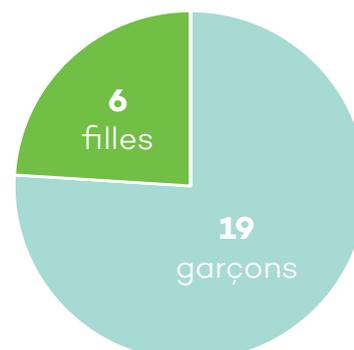
**23**  
jeunes suivis  
(âgés de 16 à 20 ans) dont :

**13**  
jeunes avec un  
contrat jeune majeur

**9**  
jeunes au titre de  
l'assistance éducative

**1**  
jeune au titre de  
l'ordonnance 45

dont **16**  
mineurs non-  
accompagnés



RÉPARTITION PAR SEXE

## L'UNITÉ ÉDUCATIVE « BEL AIR »



**21**

jeunes accompagnés  
(agés de 16 à 21 ans) **dont :**

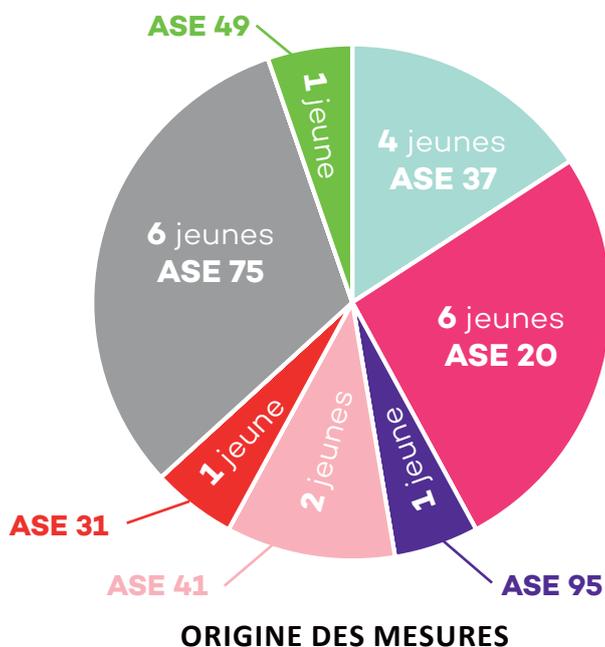
**15**

jeunes avec un contrat  
jeune majeur

**6**

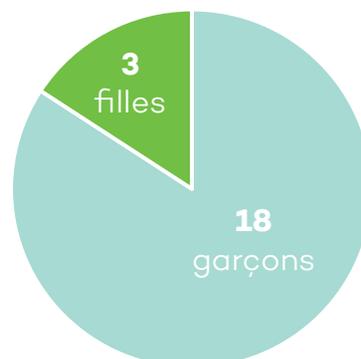
jeunes au titre de  
l'assistance éducative

dont **17**  
mineurs non-  
accompagnés



Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

**13** mois



RÉPARTITION PAR SEXE

Les appartements éducatifs du SAPPAA colocation constitué de deux équipes éducatives, accueillent 2 à 3 jeunes par logement sur la métropole et permettent à des jeunes de 16 à 21 ans, filles ou garçons, potentiellement d'une même fratrie, de s'inscrire dans un processus d'apprentissage à l'autonomie en bénéficiant d'une présence et d'un accompagnement éducatif.

L'apprentissage de la vie en autonomie est un processus d'accompagnement au quotidien et s'adapte en fonction de l'évolution des jeunes. La présence éducative est donc variable en fonction du niveau d'autonomie du jeune. Cela peut aller d'une présence quotidienne à une présence hebdomadaire. Les interventions sur les logements font suite à l'évaluation par les éducateurs des besoins des jeunes et à leurs demandes.

L'accompagnement éducatif s'articule autour de différents axes d'apprentissage et d'autonomisation :

> l'hébergement et la vie quotidienne, visant à permettre l'intégration sociale et l'indépendance

> la remobilisation scolaire/professionnelle, la formation et l'insertion professionnelle, permettant de construire son projet professionnel et de rechercher d'un emploi,

> les démarches administratives, visant la régularisation pour les mineurs étrangers, l'option des documents utiles aux démarches de droit commun ainsi que de connaître les différentes administrations et de savoir utiliser les services,

> la santé et le soin ainsi que la vie sociale pour permettre l'accès à la citoyenneté et l'exercice des droits.

Actuellement, le service accueille une majorité de MNA, ce qui est à prendre en compte dans l'organisation du service et du temps de travail des professionnels, dans lequel la charge administrative peut être particulièrement chronophage et dense. Par ailleurs, l'accueil récent de jeunes n'ayant pas la maîtrise de la langue française complexifie l'accompagnement éducatif, à la fois dans la construction du lien, mais également dans les difficultés de communication. Il est important de mesurer ce qu'induit l'accueil des jeunes qui ont une très faible maîtrise de la langue française, et qui ne peuvent pas ou peu, exprimer leurs difficultés et alerter les professionnels en cas de besoin.

À ce jour, les deux équipes du service

SAPPAA Colocation ne disposent pas de la même organisation d'équipe induisant des fonctionnements différents.

> le SAPPAA Colocation Franc Palais (2 éducateurs spécialisés, 1 moniteur éducateur, 1 technicienne en insertion sociale et familiale, 1 psychologue à tps partiel, 1 chef de service à mi-temps) ;

> le SAPPAA Colocation Bel Air (3 éducateurs spécialisés, 1 moniteur éducateur, 1 psychologue à temps partiel et 1 chef de service à mi-temps).

Pour le service, 2 surveillants de nuit complètent les équipes. 1 agent d'entretien, 1 comptable, et 1 secrétaire interviennent aussi en support afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des missions.

### **Le SAPPAA Bel Air**

L'année a été marquée par un turn-over important de professionnels car aucun des membres de l'équipe n'avait un poste pérenne sur le service. Par ailleurs, des difficultés de recrutement ont marqué le service de par la crise des métiers du secteur social.

Depuis septembre 2022, 2 postes d'éducateurs spécialisés ont pu se stabiliser au sein du service puis un troisième en fin d'année civile.

En début d'année civile, une éducatrice spécialisée troisième année a terminé son stage, un moniteur éducateur en VAE a pu faire un stage de 8 semaines afin de devenir éducateur spécialisé et en fin d'année 2022, un moniteur éducateur première année a pu commencer son stage au sein du SAPPAA Colocation Bel Air.

### **Le SAPPAA Franc-Palais**

L'équipe éducative est restée stable cette année. Nous avons en outre bénéficié d'un renfort éducatif supplémentaire en lien avec l'accompagnement d'un jeune avec des besoins multiples et d'un jeune PJJ. Nous avons réalisé 10 entrées et 8 sorties.

Comme pour 2021, le SAPPAA Franc Palais a connu durant cette année 2022 des difficultés liées à l'accompagnement éducatif de jeunes provenant d'une même communauté. Nous avons été rapidement confrontés à une délinquance organisée et d'envergure avec une mise à distance massive de la relation éducative de la part de ces jeunes. Cette problématique a considérablement entravé nos possibilités d'intervention, allant jusqu'à des vécus d'insécurité des professionnels, des jeunes accueillis voire des mises en danger et

ce malgré les différentes stratégies mises en place par l'équipe éducative pour y remédier.

Plusieurs contrats jeunes majeurs ont donc été rompus afin de mettre fin à cette situation d'insécurité vécue par les jeunes et l'équipe éducative.

### **SAPPPA Franc-Palais et Bel-Air**

Nous avons engagé une dynamique de travail participative suite à plusieurs constats effectués collectivement par les 2 équipes :

- > Difficulté à réaliser des accueils
- > Manque de visibilité sur les modalités d'accompagnement
- > Utilisation non efficiente des outils de suivis et de contrôles
- > Alerte de l'intervenant en analyse de la pratique sur le mal-être des 2 équipes

Nous avons réaffirmé la nécessité de remettre en place des réunions plénières « inter-SAPPPA d'une durée de 2 heures sur un rythme mensuel avec la participation des éducateurs, des stagiaires, de la psychologue, des 2 chefs de service avec pour objectifs de redéfinir ensemble :

- > Les caractéristiques du public accueilli
- > Les finalités de l'intervention (assurer la protection sans présence continue de l'adulte, favoriser l'accès à l'autonomie, préparer à la sortie du dispositif de protection de l'enfance)
- > Un fonctionnement commun du service à travers la définition et l'utilisation d'outils commun (grille d'accès à l'autonomie par exemple)

À l'occasion des différents temps de travail et en réponse aux besoins identifiés, les équipes ont principalement fait remonter les propositions suivantes :

- > Bénéficier d'un bureau à proximité des transports en commun, plus accessible pour les jeunes et permettant ainsi de travailler la question de l'autonomie,
- > Réfléchir à la possibilité de pouvoir faire intervenir une maîtresse de maison, qui viendrait compléter au travers de sa fonction à l'accompagnement éducatif, en s'appuyant sur le développement des compétences liées à la gestion de certaines tâches de la vie quotidienne.

L'année 2022 a été également l'occasion de réfléchir autour de la notion de mixité dans les appartements en pointant la nécessaire vigilance de l'âge des jeunes accueillis, ainsi qu'à leur parcours de vie.

Le SAPPPA Bel-Air a ainsi pu expérimenter la mise en place de 2 appartements mixtes. Cette mixité de genre dans les appartements doit pouvoir se poursuivre. Même si cela n'a pas été concluant dans les relations entre les jeunes, cela n'est pas dû au genre du jeune accueilli au sein de la colocation mais plutôt aux problématiques / réorientations et aux besoins des jeunes accueillis. Cependant, contrairement aux colocations qui ne sont pas mixtes, l'aval des jeunes de l'appartement quant à la mixité est demandé en amont.

Par ailleurs, nous conservons la possibilité d'accompagner des jeunes logés en studio afin de répondre à des problématiques spécifiques. Cela permet notamment à des jeunes de pouvoir expérimenter la vie seul en appartement avant une réorientation (SAPMN) ou une sortie du dispositif de protection de l'enfance. Cette transition permet également au jeune de bénéficier d'un accompagnement suivi éducatif plus soutenu avant une prise d'autonomie.

### **Perspectives**

Cette année, l'écriture d'un nouveau projet de service basé sur l'expérience de 3 années de fonctionnement du SAPPPA sera l'occasion de redéfinir, d'affiner précisément les orientations souhaitées en termes d'accompagnement éducatif autour de plusieurs axes :

- > Préparer, et accompagner les sorties de dispositif de protection de l'enfance à travers une anticipation plus importante des échéances
- > Coordonner l'accompagnement vers l'autonomie à travers notamment les actions collectives thématiques mises en place par les éducateurs, le carnet de majorité
- > Poursuivre les rencontres Inter-SAPPPA à un rythme régulier pour enrichir et mutualiser les pratiques
- > Etendre et asseoir notre réseau partenarial pour orienter au mieux les jeunes qui nous sont confiés notamment au niveau du logement, afin de se doter de solutions plurielles
- > Remettre en place des groupes de travail thématiques avec l'arrivée d'une nouvelle psychologue.

**Clélia BERNARD,**  
**chefe de service éducatif (SAPPPA**  
**colocation Bel Air),**

**Maxime DUPAIN,**  
**chef de service éducatif (SAPPPA**  
**colocation Franc Palais).**

**Qu'est ce que le SAPMN ?**

Pour les jeunes de 16 à 21 ans, en ayant la capacité, l'accueil et l'accompagnement en appartements individuels offre la possibilité de soutenir les processus d'autonomisation, d'insertion professionnelle et d'intégration sociale et citoyenne.



**57**

jeunes suivis  
(agés de 16 à 21 ans)

dont :

**40**

jeunes en contrat  
jeune majeur

**12**

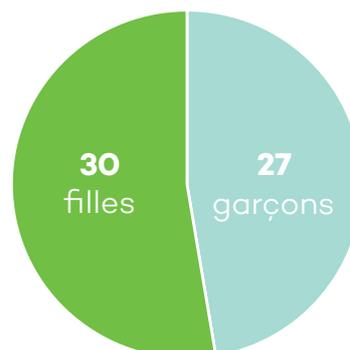
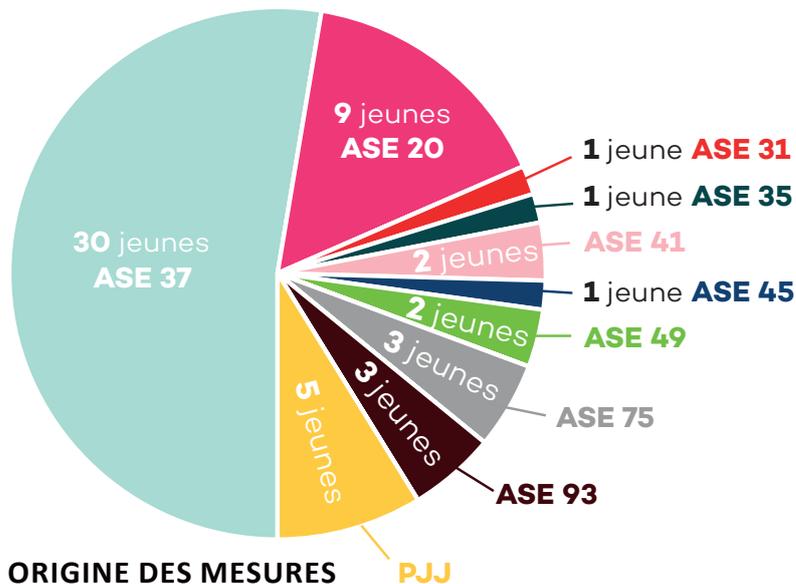
jeunes au titre de  
l'assistance éducative

**5**

jeunes au titre de  
l'ordonnance 45

dont **18**

mineurs non-  
accompagnés



Durée moyenne du placement des  
jeunes suivis :

**24** mois

En 2022, le service d'APMN a accueilli en moyenne 44 jeunes toute l'année : 24 entrées et 26 sorties du service ont été effectuées. Le service peut accueillir en appartements individuels 46 jeunes, garçons et filles, âgés de 16 à 21 ans.

### **Prise en compte des besoins du jeune**

Plusieurs jeunes vivent hors département ou éloignés de Tours : le service s'adapte, face à cet éloignement, en permettant une proximité éducative et de relation avec, notamment, la possibilité de retours ponctuels à Tours pendant des temps de vacances, week-ends ou périodes de stage.

À des fins d'accompagnement dans les transports ou pour sécuriser des situations de jeunes vulnérables, le service a sollicité le surveillant de nuit des SAPPPA en relais les nuits : vigilance, protection et sécurisation, aide au respect du cadre lors d'un contrôle judiciaire...

Dans ce même cadre, les astreintes éducatives au SAPMN permettent d'apporter une sécurisation aux jeunes : appels, messages, déplacement du professionnel... comme moyens de réassurance pour les situations de jeunes vulnérables ou fragilisés.

Une colocation permet aussi d'accueillir deux jeunes ; modalité alternative répondant à un besoin spécifique temporaire.

Pour autant, l'accompagnement de certains jeunes vers l'insertion professionnelle se trouve freiné par une problématique personnelle difficile qui doit être mise au travail. La modalité d'accompagnement vise à préparer les jeunes vers une sortie du dispositif de protection de l'enfance. Cela n'est possible que quand les jeunes accompagnés sont disponibles psychiquement et personnellement pour s'engager dans la mise en œuvre d'un projet professionnel. Le besoin de certains est d'abord l'accès à des démarches de soins, qui s'inscrivent parfois dans une temporalité en contradiction avec les échéances de placement et les perspectives de fin de prise en charge.

### **Insertion professionnelle et sociale**

Une grande majorité des jeunes est scolarisée ou en formation par alternance. Certains ont intégré des études supérieures en école ou université ; d'autres sont en situation de travail CDD ou CDI.

Une bonne réussite aux examens CAP, mention complémentaire, baccalauréat, est à saluer. Plusieurs jeunes ont également obtenu leur code de la route et leur permis B. D'ailleurs, le service a permis de soutenir la conduite accompagnée pour un jeune, jusqu'à l'obtention de son permis de conduire.

### **Difficultés d'accès aux soins**

Le SAPMN repère que les situations psychologiques de nombre de jeunes sont de plus

en plus dégradées. Si l'accès au droit commun est aujourd'hui limité voir saturé, les délais d'orientation (CMP, centre psycho-trauma...), n'ont pas permis de prise en charge médicale et un soutien psychologique dans un délai acceptable pour les jeunes.

Des accompagnements psychologiques ont été nécessaires pour certains jeunes : des hospitalisations ont permis le traitement de troubles psychologiques, voir la pose de diagnostic de maladies psychiques. Un lien étroit entre la psychologue du service, le médecin traitant, le Centre Oreste, le Bureau d'Aide Psychologique Universitaire et les cliniques ont mobilisé l'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle. Les souffrances psychiques ont été prises en compte dans les attributions des contrats d'APJM, ne considérant ainsi pas l'insertion comme prioritaire, mais prenant en compte la question du soin comme une nécessité de soutien.

Néanmoins, au regard des constats de vulnérabilité concernant de nombreux jeunes, un étayage psycho-éducatif serait à renforcer pour prévenir les besoins de soutien psychologique. En proie à d'importantes difficultés de mobilisation personnelle pour prendre soin d'eux, ces jeunes sont demandeurs et bien souvent rassurés d'être accompagnés dans ce sens.

Par ailleurs, nombre de spécialistes n'acceptent pas de nouveaux patients ayant seulement des droits CSS ; certains effectuent également des dépassements d'honoraires conséquents.

La construction de dossier en vue d'une reconnaissance MDPH et une protection juridique a mobilisé l'équipe ; des orientations en foyers d'hébergement et en SAVS ont été engagées.

### **Situation de jeunes étrangers**

La mention « travailleur temporaire » des titres de séjour n'assure qu'une stabilisation provisoire des situations administratives des jeunes : ils n'ouvrent pas droit aux allocations chômage à l'issue de leur contrat d'apprentissage et doivent présenter aux services de la Préfecture un nouveau contrat de travail pour accéder à un renouvellement de leur titre de séjour. Même si ces jeunes quittent le dispositif de protection de l'enfance dans des conditions favorables, leurs situations sont amenées à possiblement se dégrader, à l'issue de leur prise en charge : recherche d'un nouvel emploi à assumer seul, maintien dans le logement, situation financière précaire...

Aujourd'hui, nous questionnons comment répondre à cette possible précarité qui peut arriver une fois le jeune sorti du dispositif de protection de l'enfance. Le dispositif « Autonomise-toi », souvent fléché par le département, n'est que très rarement accessible aux jeunes sortant du SAPMN du fait d'une absence de réactivité au

regard de l'engorgement des demandes, et donc des délais trop conséquents pour une mise en œuvre effective.

Sur l'ensemble des demandes effectuées, un seul jeune a pu bénéficier d'une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement.

### **Accompagnement des jeunes majeurs**

La prise en compte des besoins individuels des jeunes majeurs a été effective au regard des contrats d'APJM accordés en 2022. Ils ont permis à nombre de jeunes de sécuriser leur situation sociale et professionnelle. Toutefois, suite à la mise en place progressive de la Loi 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, concernant la fin des « sorties sèches » à la majorité et la continuité de parcours, lorsque les contrats d'APJM sont accordés avec une échéance courte, même avec une possibilité de renouvellement, cela peut provoquer une pression source d'effondrement pour le jeune majeur. Il convient donc de prendre en compte la pluralité des besoins des jeunes, tant d'insertion socioprofessionnelle que de santé et bien-être, pour accompagner et soutenir les conditions d'indépendance des jeunes majeurs, en devenir d'adulte.

### **Accueil mère-enfant**

L'accueil de jeunes mères est possible au SAPMN lorsque le lien parent/enfant n'est pas altéré. Le travail de partenariat avec la PMI, les puéricultrices, la maternité de l'hôpital et d'autres dispositifs de droits communs sont une priorité pour répondre aux besoins des jeunes filles/femmes devenues mères. Le soutien de l'équipe pluriprofessionnelle, en lien avec l'ASE, permet d'assurer la sécurité de la mère et de son enfant.

### **Placement pénal**

Le SAPMN a accueilli plusieurs jeunes orientés dans le cadre du Code de la Justice Pénale des Mineurs, module placement. Lorsque le jeune n'est pas en capacité de fixer ses propres limites, le projet du service est trop peu étayant et contenant pour empêcher la reproduction, voir la dégradation de sa situation pénale. Ces jeunes ont des comportements transgressifs importants qu'il est difficile de contrôler lors d'un accueil en appartement individuel, a fortiori avec des troubles psychiatriques et du comportement associés. Lorsque l'accueil est préparé et que le jeune est engagé dans une dynamique de restauration de sa situation personnelle et professionnelle, l'étayage éducatif du SAPMN prend tout son sens.

### **Partenaires**

L'équipe pluriprofessionnelle du SAPMN a rencontré la médiathèque et espace culturel « La Parenthèse » à Ballan-Miré pour découvrir les actions et documentations et médias ressources, comme support à la relation éducative. Une

convention partenariale a été contractualisée, permettant l'emprunt de supports divers : jeux vidéos, ouvrages, BD, mangas, films...

### **Équipe pluriprofessionnelle**

L'ensemble des professionnels œuvre de manière complémentaire pour répondre aux besoins des jeunes. Le départ de la Maitresse de maison en formation de Technicienne en Intervention Sociale et Familiale vise à soutenir en complémentarité le travail des éducateurs spécialisés au quotidien. Le relais technique de l'homme d'entretien est un soutien pour fluidifier les mouvements de jeunes dans la quarantaine d'appartements du service.

La présence d'une même psychologue pour l'ensemble du service permet les croisements entre les deux équipes.

L'organisation des astreintes éducatives oblige également les professionnels à être en veille sur l'entièreté du service et à rester attentifs à l'ensemble des situations de jeunes accueillis au SAPMN.

Le service accompagne également des étudiants en formation. Cet engagement conduit le service dans une réflexion partagée sur la professionnalisation, basée sur un outil support à l'accompagnement des professionnels en devenir.

### **Perspectives**

Le projet du SAPMN permet une personnalisation de l'accompagnement, au plus près des besoins du jeune. Durant cette année, une grande majorité des jeunes accompagnés a quitté le dispositif de protection de l'enfance avec une situation socioprofessionnelle engagée. 4 jeunes sont aussi retournés vivre au domicile familial.

Toutefois, la plupart quitte le service en ayant leur propre appartement, avec un niveau de connaissances des dispositifs de droit commun et une autonomie psychosociale leur évitant une situation de rupture. Pour autant, le service réfléchit à l'éventualité d'une poursuite d'accompagnement dans une forme de service de suite centrée exclusivement sur la réponse aux besoins d'accompagnement social. L'idée est de répondre aux jeunes, à l'issue de leur prise en charge jeune majeur, en termes d'étayage social notamment.

Aussi, à la suite de la formation sur les compétences psycho - sociales, l'équipe pluriprofessionnelle a engagé des temps de clinique éducative dans une réflexion globale sur la question de l'autonomie et la préparation à la sortie du dispositif de protection de l'enfance. La volonté de réaffirmer l'identité du service et des propositions d'accompagnement à travers des expérimentations personnalisées.

**Golhenn ROUXEL et Clément DUCOURTIOUX,**  
**chefs de service éducatif.**

# DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DES MINEURS NON-ACCOMPAGNÉS - DAEMNA

## Qu'est ce que le DAEMNA ?

Ce dispositif a pour mission de proposer aux jeunes mineurs non accompagnés (MNA) de 16 à 18 ans, privés de la protection de leur famille sur le sol français, des modalités diversifiées et adaptées à leurs problématiques spécifiques et leurs capacités d'autonomie.



**64**

jeunes MNA accompagnés (agés de 14 à 21 ans) dont :

**36**

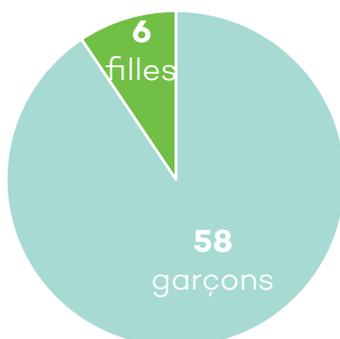
jeunes avec un contrat jeune majeur

**27**

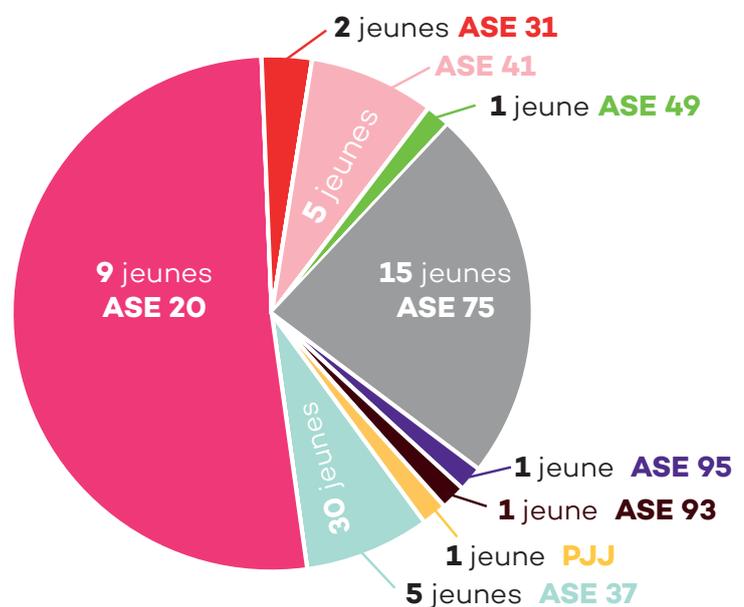
jeunes au titre de l'assistance éducative

**1**

jeune au titre de l'ordonnance 45



RÉPARTITION PAR SEXE



ORIGINE DES MESURES

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

**15** mois

## La pérennisation

Le dispositif d'accompagnement éducatif pour les mineurs non accompagnés (DAEMNA), créé en 2018 s'est vu renouvelé en 2020 puis pérennisé en juin 2022 avec une réévaluation de la capacité d'accueil à 70 places.

4 éducateurs spécialisés, 4 moniteurs - éducateurs, 1 conseiller économique social et familial, 1 agent de service intérieur, 2 conseillers en insertion professionnelle, 2 psychologues à temps partiels, 1 agent d'entretien, 2 chefs de service à temps partiels, 1 secrétaire et 1 comptable ont pu être recrutés ou mutés de façon pérenne. L'accueil d'un moniteur éducateur en formation en première année s'est également engagé lors du dernier trimestre.

## L'accompagnement proposé par le DAEMNA

Les modalités d'accueil n'ont pas été modifiées durant l'année 2022. En effet, l'ensemble des jeunes pris en charge au sein du DAEMNA sont hébergés en colocation (de type 3 ou 4) ou en studio sur les communes de Chinon, Bourgueil, Amboise, Tours, Saint-Pierre-des-Corps, La Riche et Joué-lès-Tours.

L'année 2022 a été marquée par le renouvellement d'une partie du parc immobilier, afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes.

Le début de l'année 2022 est resté dans la continuité de l'année 2021 avec la crise sanitaire. En effet, le flux migratoire était encore largement freiné. À la fin du premier semestre, nous avons pu constater une relance du flux migratoire. En effet, depuis l'été, le DAEMNA accueille en permanence 70 jeunes. Dès la sortie programmée d'un jeune, nous sommes sollicités pour accueillir un jeune mis à l'abri au service de mise à l'abri de Sorigny (SMAL).

En 2022, le service a poursuivi pour répondre aux besoins des jeunes, la mise en œuvre de séance avec le Planning Familial, la poursuite des ateliers collectifs proposés par l'équipe pluridisciplinaire (atelier budget, logement, propreté, citoyenneté, photolangage...) et le travail avec AGIRabcd en coordination avec l'équipe du DiSSIP.

Des prises de contact avec les forces de l'ordre ont eu lieu à des fins de mise en œuvre d'ateliers de prévention routière pour 2023 notamment en faveur des jeunes utilisant des trottinettes électriques.

Pour l'équipe éducative, il a été continué les groupes d'analyse des pratiques ainsi que la

poursuite des rencontres « interservice multi-associatif » dans le cadre des commissions MNA. De plus, les rencontres, toutes les 6 semaines, entre les cadres du DAEMNA, et la cheffe de service et coordinatrice du service MNA 37 permettent une plus grande fluidité dans nos relations et dans le parcours des jeunes accueillis.

## La loi Taquet

Le 7 février 2022, la loi Taquet relative à la protection de l'enfance a été votée. Cette loi a permis de mettre en avant la nécessité de ne pas permettre des sorties dites « sèches » envers les jeunes majeurs. Cela a permis de voir l'avenir pour ces jeunes de façon plus sécurisée et sereine pour eux.

## Différentes actions mise en place en 2022

Au cours de l'année plusieurs temps forts se sont déroulés en faveur des jeunes :

> Tournoi de football interservices d'accueil des MNA du 37 le 20 juillet.

> Tournage du court métrage « Vital ! » à Issoudun du 20 juillet au 28 juillet, projet mené par le réalisateur Nicolas Aubry, la comédienne Hélène Stadnicki et la productrice Laura Townsend (pour « la ruche production ») en lien avec 2 éducateurs et des anciens jeunes accueillis au DAEMNA et des jeunes encore pris en charge à cette période.

> Rencontre et temps de partage entre anciens jeunes et ceux actuellement accompagnés.

> Différentes sorties (lac de Sillé le Guillaume, plan d'eau d'Hommes, journée au parc d'attraction Family Park à Sorigny...)

Pour l'équipe pluri-professionnelle le service a pu :

> Bénéficier d'une formation collective : approche interculturelle dans l'accompagnement des mineurs non accompagnés proposée par l'association « interstice ».

> Rencontrer de l'équipe éducative du SMAL le 17 novembre, afin d'échanger sur les modalités de prise en charge, les enjeux, les contraintes et opportunités institutionnelles.

> Mettre en place par le biais du DiSSIP, un partenariat pour répondre à la pénurie de places en scolarisation pour les jeunes accueillis au sein de la Sauvegarde 37 : SKOLA 37 qui permet de dispenser des cours de français, mathématiques... avec des bénévoles.

> Amorcer un travail de réflexion autour du projet du château qui a été interrompu par le

retard important des travaux de réhabilitation du château.

### **Constats 2022**

Le service effectue le constat que cette année :

- > De plus en plus de jeunes de moins de 16 ans ont dû être accueillis,
- > Un nombre de jeunes allophones en augmentation, avec une grande difficulté de communication, notamment avec les jeunes Afghans. À la fin de l'année civile l'équipe pluridisciplinaire s'interrogeait sur la façon de répondre à cette insécurité générée par ce contexte.
- > Un nombre croissant d'accueils de jeunes filles en grande vulnérabilité. De ce fait, un appartement en colocation a été loué à proximité des bureaux éducatifs du DAEMNA.
- > De plus en plus de jeunes présentant des troubles psychiques voire psychiatriques sont accueillis et une réponse des services de soins en Indre-et-Loire très dégradée.
- > Des prises en charge médicales de plus en plus complexes et impactées par une pénurie de médecin généraliste, de dentistes ...
- > Une prise en charge à ajuster : jusqu'alors, le DAEMNA accueillait essentiellement des jeunes issus de l'immigration « choisie ». Aujourd'hui, de plus en plus de jeunes font des demandes d'asile, ce qui change la prise en charge du jeune. Nous avons régulièrement des jeunes qui sont en état d'inquiétude sévère en lien avec le reste de la famille restée au pays et certainement en danger (Afghanistan).
- > Des difficultés de recrutements pour les contrats de remplacement en lien avec la crise des métiers du secteur social.
- > Des difficultés d'orientation en vue des fins de prise en charge vers les dispositifs de droit commun : « autonomise toit », FJT...

### **L'avenir**

L'équipe pluri-professionnelle, pour répondre aux besoins d'accompagnement des nouveaux profils de jeunes allophones, envisage d'adhérer à un abonnement d'interprétariat téléphonique en pachto.

Il est aussi envisagé des réponses quant au bien-être psychologique des jeunes accueillis par le biais de supports d'expression alternatifs (projet danse africaine avec art-thérapeute et musicien)

L'atelier de sécurité routière afin de sécuriser et faciliter les déplacements des jeunes pris en charge au sein du service perdurera en 2023.

L'équipe reste aussi mobilisée autour du projet d'ouverture du château pour le DAEMNA pour répondre au mieux aux problématiques spécifiques des jeunes accueillis (âge, parcours migratoire, état psychique, santé physique, alphabétisation des allophones), qui permettrait de mieux répondre aux besoins des jeunes accueillis.

Il sera également prévu de rencontrer l'équipe éducative du service de mise à l'abri de Sorigny afin de leur expliquer comment sont pris en charge les jeunes qu'ils ont accueillis en amont et qui ont été reconnus mineurs par les services du conseil départemental et cela afin de fluidifier le parcours de ces jeunes migrants.

**Clélia BERNARD, Sophie KNEZEVIC,  
cheffes de service éducatif,  
et Laurent PONCHAUX,  
directeur adjoint du pôle hébergement.**

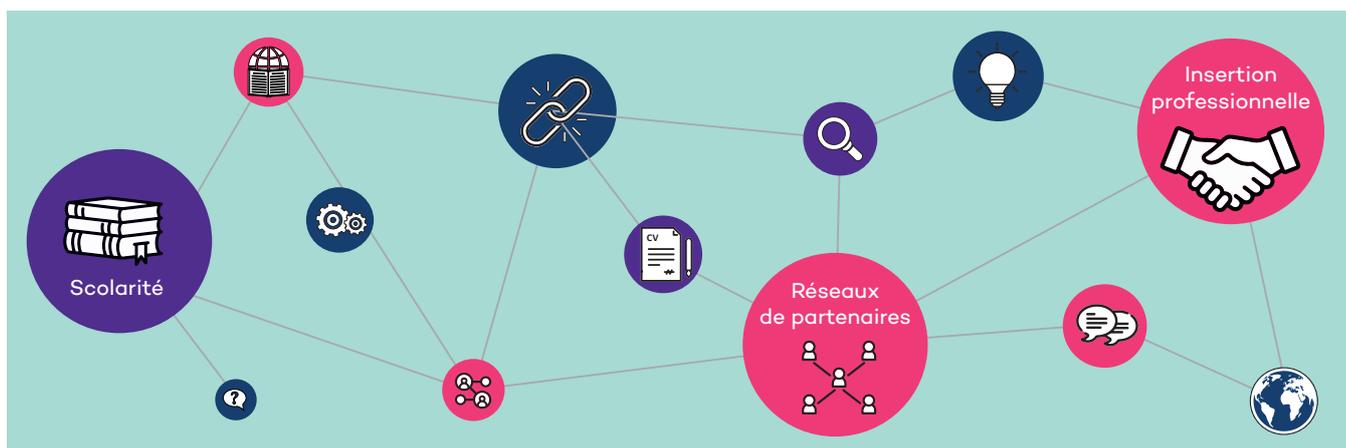
# DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA SCOLARITÉ ET À L'INSERTION PROFESSIONNELLE - DISSIP

## Qu'est ce que le DiSSIP ?

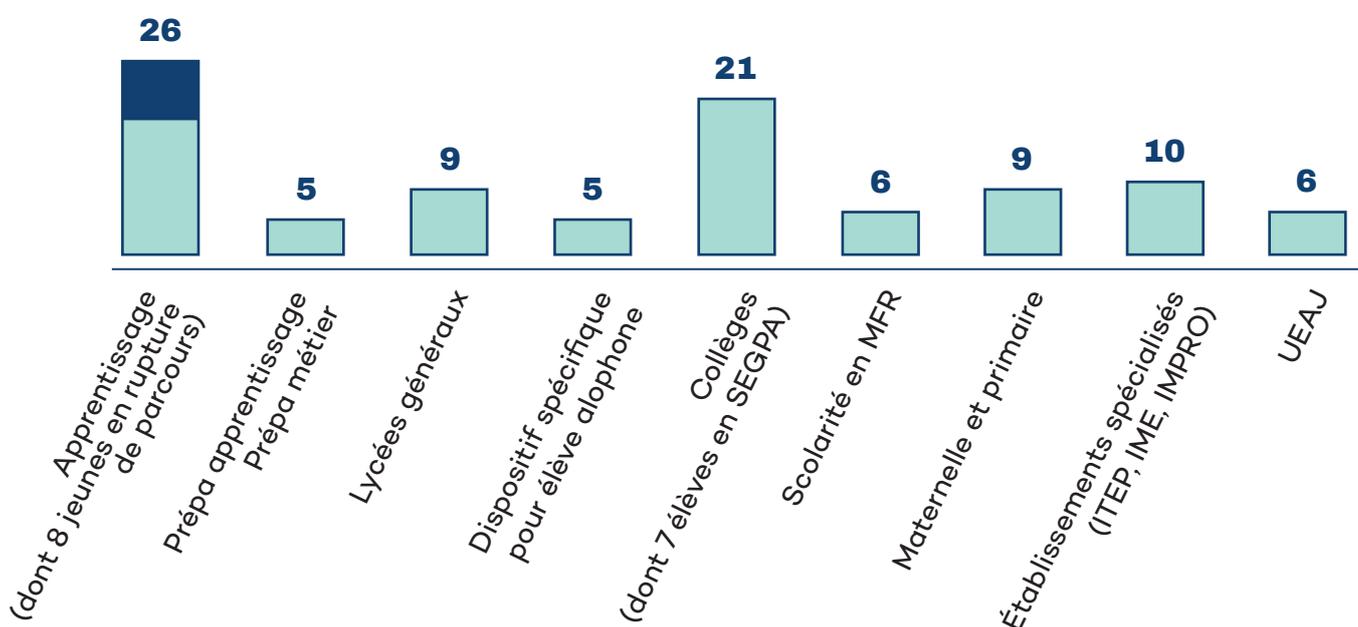
Le dispositif de soutien à la scolarité et à l'insertion professionnelle a pour missions, en collaboration avec les équipes éducatives :

- > d'organiser et d'assurer le soutien à la scolarité des jeunes,
- > d'accompagner les jeunes sur l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel,
- > de construire et faire vivre un réseau d'employeurs partenaires favorisant des stages de découvertes et des terrains d'emplois,
- > d'entretenir des liens de collaboration privilégiés avec tous les interlocuteurs concernés par la scolarité et l'insertion,
- > d'assurer une veille et un soutien auprès des équipes éducatives pour toutes les questions en lien avec la scolarité et l'insertion.

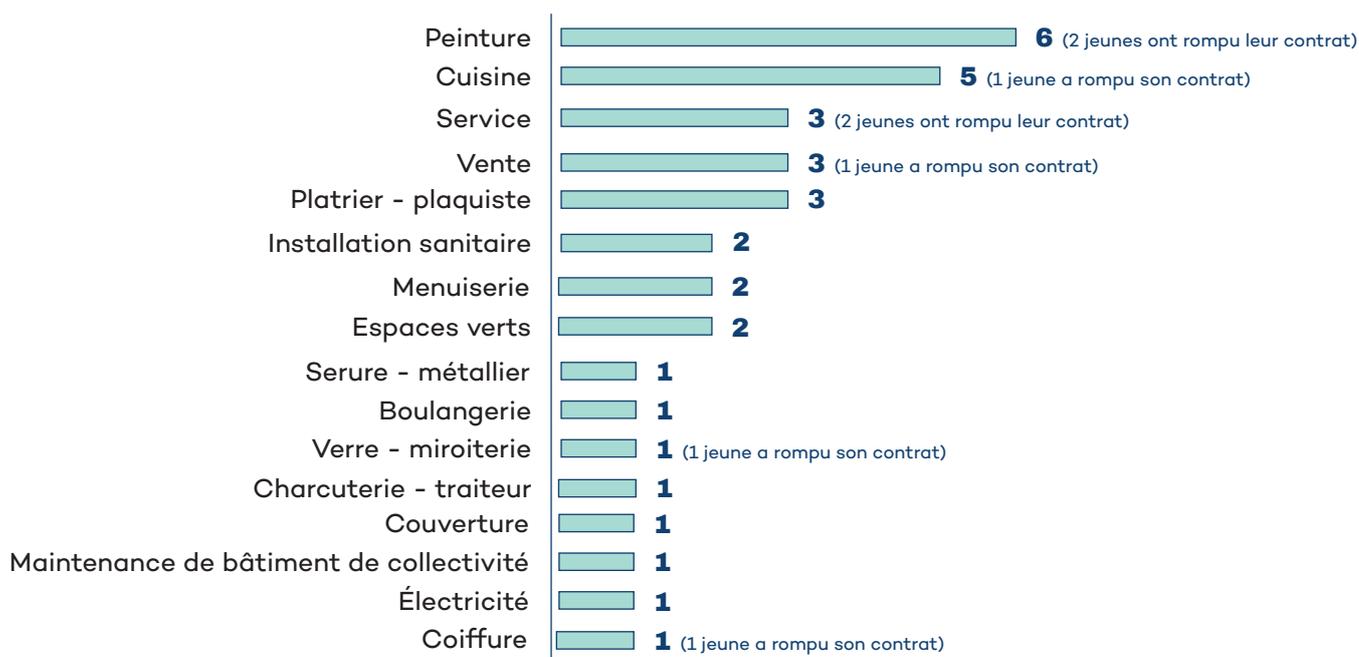
L'équipe est composée d'une coordinatrice, d'une éducatrice scolaire spécialisée et de deux CISP (conseiller en insertion socio-professionnelle) pour l'accompagnement spécifique des jeunes du DAEMNA.



À la rentrée scolaire de septembre 2021 (le bilan s'effectuant par année scolaire), la répartition par cursus des enfants et des jeunes confiés s'établit ainsi :



## RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DES 26 JEUNES EN APPRENTISSAGE



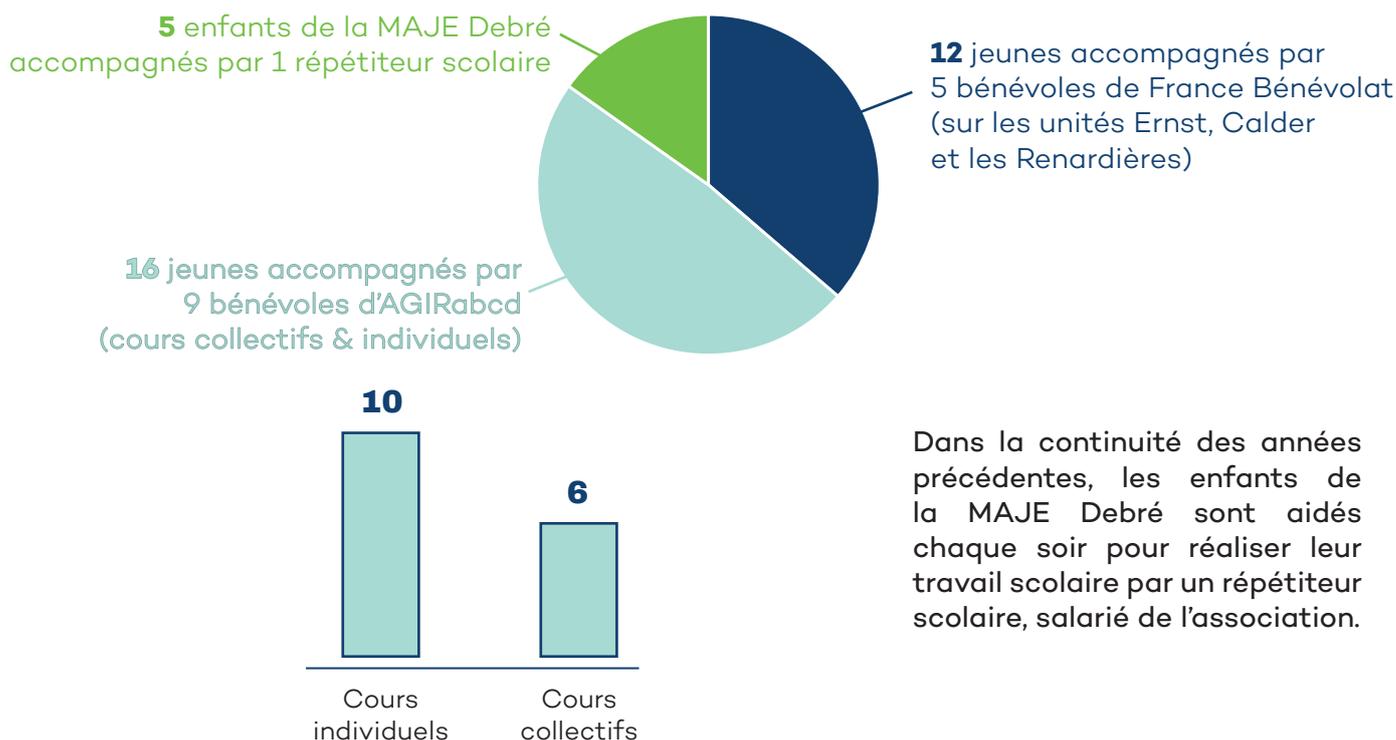
### Accompagnement à la scolarité

Au printemps dernier, le DiSSIP a mis en place un nouveau partenariat avec l'association SKOLA 37 située quai Paul Bert, à Tours, qui a pour finalité la scolarisation et l'insertion des jeunes particulièrement les migrants arrivés en France pour la plupart en tant que mineurs isolés.

En complémentarité et en synergie avec AGIRabcd au travers des réunions de travail pilotées par le DiSSIP, nous avons pu proposer

aux jeunes MNA des emplois du temps hebdomadaires quasi complets alternant cours collectifs à SKOLA 37 et à AGIRabcd.

Plus largement, les jeunes du pôle hébergement peuvent bénéficier d'un soutien scolaire individuel de manière régulière ou plus ponctuellement au travers des actions bénévoles illustrées et réparties comme ci-dessous :



Dans la continuité des années précédentes, les enfants de la MAJE Debré sont aidés chaque soir pour réaliser leur travail scolaire par un répétiteur scolaire, salarié de l'association.

### RÉPARTITION COURS INDIVIDUELS / COURS COLLECTIFS DE 16 JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR AGIRabcd

## Éléments marquants

Le DiSSIP a accueilli deux volontaires en service civique de janvier à juin 2022. Leurs missions étaient axées sur l'accompagnement scolaire, les activités sportives et l'initiation au numérique.

Le travail de collaboration avec Uniscité qui encadre les volontaires a été riche de partage. En effet, nous avons été sollicités pour participer à une « journée tremplin » afin de présenter notre métier aux jeunes en service civique et participer au jury de fin de missions pour coacher les jeunes et les préparer au mieux aux entretiens de recrutement.

Par ailleurs, en juin dernier nous avons organisé une rencontre partenariale avec l'ensemble des acteurs gravitant autour de la scolarité ou de l'insertion professionnelle des jeunes.

Des représentants des collèges et lycées et de la DSDEN étaient présents, ainsi que des conseillers mission locale et pôle emploi, les médiateurs des différents CFA et quelques employeurs.

Cette rencontre a été très appréciée et la convivialité autour du déjeuner partagé tout particulièrement.

Au cours de l'année, nous avons également construit un outil nous permettant de pouvoir évaluer nos missions auprès des équipes et des jeunes. En fin d'année, nous avons pu rencontrer chaque équipe afin d'en échanger et de faire le bilan de nos actions menées en collaboration avec les équipes éducatives.

## Projections 2023 :

> Soutenir l'action et la collaboration avec les bénévoles. Construire des outils pédagogiques communs pour accompagner les jeunes (livret de suivi) et contractualiser ce partenariat au travers de conventions.

> Recruter de nouveau des volontaires en service civique pour mener des activités avec les jeunes du pôle hébergement.

> Réécrire et représenter aux équipes les modalités d'intervention du DiSSIP sur le pôle hébergement.

> Développer des journées de rencontres partenariales.

> Poursuivre l'évaluation régulière des actions menées afin qu'elles s'adaptent rapidement aux besoins des enfants et des jeunes.

> Répondre aux appels à projet en lien avec l'activité du service et son développement.

> Pouvoir bénéficier d'un temps de supervision ou d'analyse des pratiques commun à l'ensemble des professionnels du DiSSIP.

**Pour l'équipe du DiSSIP,**

**la coordinatrice, Johanna GEFRE.**



86 | Le mot de la directrice

88 | Les ressources humaines en chiffres

91 | Les actions de formation

### Qu'est ce que le « service ressources humaines » ?

La mission de l'équipe RH est de contribuer à améliorer et sécuriser le cadre de travail afin que chaque professionnel puisse se consacrer à l'exercice de ses missions. Ce qui, au même titre que les autres services supports de notre association, permet de contribuer à la prise en charge des jeunes qui nous sont confiés.



Le service ressources humaines, un service support aux multiples facettes :

Le service des ressources humaines prend en charge la gestion administrative et sociale du personnel. Concrètement, il s'agit de prendre en charge la masse salariale de l'embauche jusqu'à la fin de contrat. Cela passe par ces étapes :

- > Recrutement : embauche, rédaction des contrats de travail, intégration ;
- > Administratif : vérification de la conformité des contrats et des pratiques de l'entreprise aux règles de droit du travail (Code du travail, conventions et accords collectifs), contrôle des conditions de travail des salariés, gestion de la paie des salariés (établissement des bulletins de paie et déclarations), suivi de la vie professionnelle des salariés (retraites, maladies, accidents, formations, congés, ruptures de contrats...);
- > Développement des compétences : fidéliser les salariés, proposer des formations, et éventuellement des perspectives d'évolutions, gestion des évaluations annuelles des salariés;
- > Accompagnement, conseil et contrôle : conseiller la direction et soutenir les cadres managers pour la gestion du personnel, appliquer et respecter les règles législatives et conventionnelles.

Toute cette gestion est administrée via un système d'information pour les ressources humaines appelé SIRH.

### Ressources Humaines

L'année 2022 a été très dense et intense du fait de nombreux contrats, bulletins, rappels de salaires, absences diverses à gérer mais elle a également été marquée par une volonté réaffirmée, d'accompagner le parcours professionnel de chacun, d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail de tous, de recruter de nouveaux collaborateurs, de donner aux salariés des informations claires sur nos fonctionnements, de simplifier les procédures et optimiser nos outils ... , autant d'enjeux qui nécessitent d'être travaillés en transversalité, après la crise du Covid-19, les années 2020 et 2021 ayant profondément bouleversées le monde du travail qui ne sera plus jamais vraiment comme avant.

Pour les professionnels RH, l'année 2022 commence à voir se stabiliser les grandes tendances de demain dans le monde du travail. Les enjeux RH sont notamment de mener une véritable politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises), la digitalisation des ressources humaines, d'améliorer le bien-être au travail, d'œuvrer pour favoriser l'employabilité des salariés, susciter l'attractivité du secteur et d'innover en matière d'expérience professionnelle.

La digitalisation pour la gestion ressources humaines se poursuit à la Sauvegarde :

### **Le SIRH**

En 2021, l'association a fait le choix de modifier son logiciel de PAIE, avec l'acquisition d'un SIRH (ou Système d'Information de Ressources Humaines). Ce SIRH avait pour vocation d'automatiser les tâches liées à la gestion des ressources humaines et de permettre à terme une dématérialisation des documents.

Dès janvier 2022, les bulletins de paies de l'ensemble des salariés ont été produits à partir du SIRH. En décembre 2022, a été testée la dématérialisation des bulletins de paies via le « E coffre-fort numérique » personnel à chaque salarié, ce qui a permis de mettre en place cette fonctionnalité définitivement à compter de janvier 2023.

La direction RH a également élaboré la campagne budgétaire 2023 pour les 10 établissements et services de l'association pour la partie salariale sur ce même logiciel.

### **Quelques Chiffres clés de 2022**

L'équipe RH a établi et contrôlé :

- > + 3 090 Bulletins de paie
- > + 1 080 bulletins de paie pour solde de tout compte (fin de cdd, départ à la retraite, démission, licenciement...)
- > + 1 176 contrats de travail dont 1 122 contrats à durée déterminée
- > + de 500 calculs effectués concernant les différents rappels de revalorisation salariale pour l'ensemble des salariés (CDI / CDD)

### **Les rémunérations :**

- > Versement de la prime métier pour les catégories professionnelles en lien directe avec les jeunes (éducatifs, services généraux : maitresses de maison et surveillants de nuit), cadres intermédiaires-managers, psychologues) soit 238 € brut pour un temps plein à compter du 1er avril 2022.
- > Recommandation patronale du 23 novembre 2022 portant la valeur du point à 3,93 € à compter du 1er juillet 2022 (au lieu de 3,82 €).
- > Revalorisation du coefficient minimum conventionnel de 373 à 403.
- > Revalorisation du SMIC à 3 reprises en 2022 (01/01/2022, 01/05/2022 et 01/08/2022).
- > Revalorisation de la rémunération des assistants familiaux à compter du 1er septembre 2022.

### **Le recrutement**

En 2022, la problématique de recrutement s'est accentuée. Les métiers de notre branche d'activité mais également les métiers administratifs au sens large, ne sont pas ou plus attractifs.

Cela génère un manque, voire une absence de candidatures. Ce contexte difficile en matière de recrutement est devenu le quotidien de nos managers qui, pour assurer la continuité de prise charge avec des remplacements au dernier moment, se voient contraints de faire appel à de l'intérim.

Consciente de cette réalité, l'association recherche des stratégies pour attirer les talents et améliorer le quotidien des professionnels dans un secteur en tension.

- > Participation aux journées portes ouvertes à l'ITS.
- > En lien avec la chargée de communication nous avons travaillé sur notre marque employeur en publiant régulièrement sur les réseaux sociaux nos offres d'emplois clefs.
- > Mise en place d'un groupe de travail afin de réfléchir au processus de recrutement de nouveaux collaborateurs.
- > Une journée découverte du secteur à Pôle Emploi sera mise en place en mai 2023.

### **Projets RH en 2023**

Dans la suite de la démarche GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) conduite en 2021, cette fin d'année 2022 marque le démarrage de la démarche d'accompagnement managérial de l'ensemble des cadres hiérarchiques de l'association, qui se poursuivra tout au long de l'année 2023 avec l'aide du cabinet LHH.

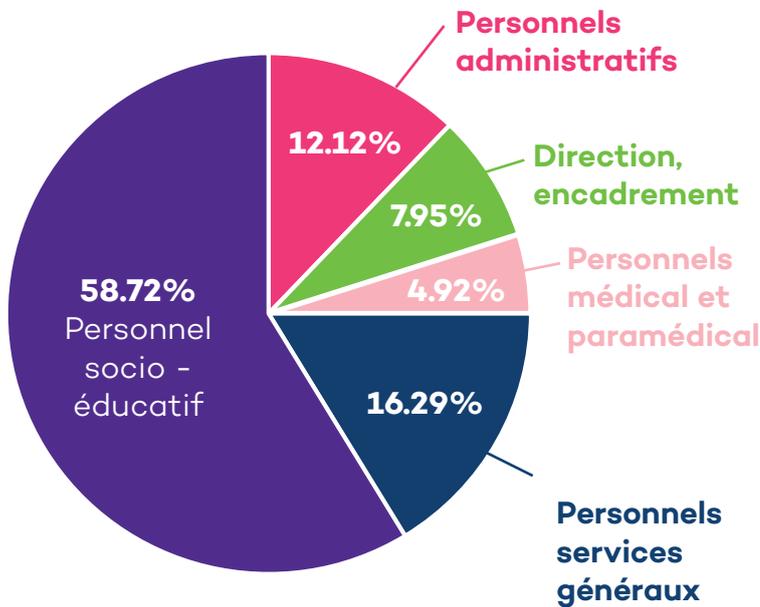
Au dernier trimestre 2023, est prévue la mise en place du livret d'accueil dématérialisé pour les salariés, stagiaires et bénévoles. Concernant le recrutement, mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir au processus d'intégration des salariés au sein de notre association afin de fidéliser les professionnels.

Nous allons également poursuivre le déploiement du SIRH, en initiant fin 2023, le module formation professionnelle, qui permettra l'optimisation des formations, la gestion des entretiens professionnels et GPEC, ainsi que le portail Salariés.

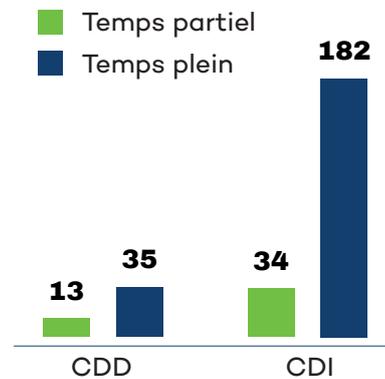
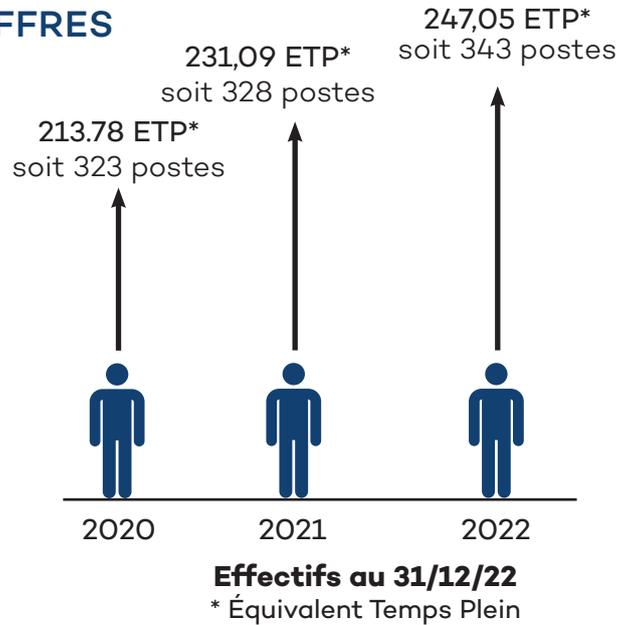
**Isabelle DE AMORIM,**  
**directrice des ressources humaines.**

# LES RESSOURCES HUMAINES EN CHIFFRES

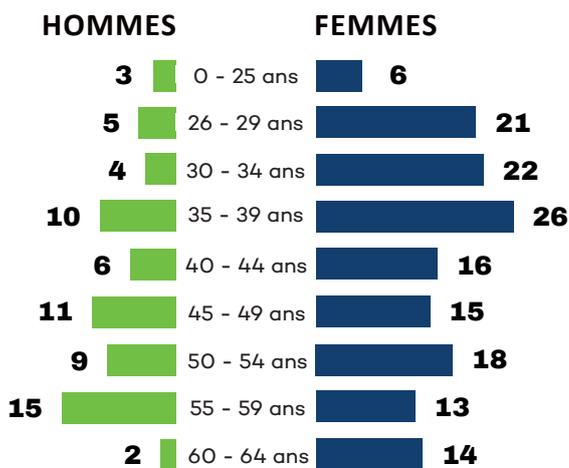
## Les effectifs au 31/12/2022



RÉPARTITION PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



RÉPARTITION TEMPS PLEIN / TEMPS PARTIEL EN PERSONNES PHYSIQUES



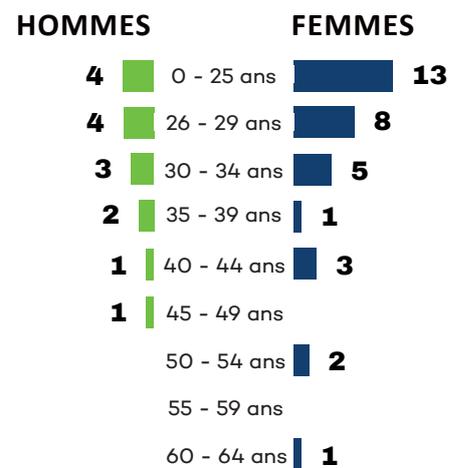
PYRAMIDE DES ÂGES (salariés en CDI)

Âge moyen des salariés en CDI :

**45** ans

Moyenne d'ancienneté des salariés en CDI :

**10** ans



PYRAMIDE DES ÂGES (salariés en CDD)

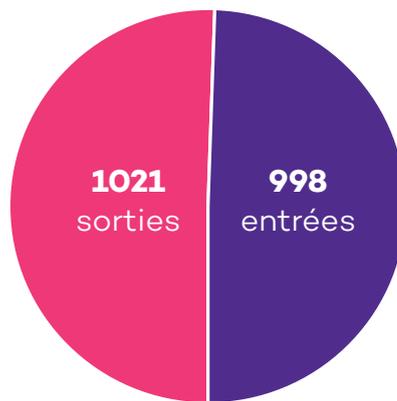
Âge moyen des salariés en CDD :

**31** ans

## Les mouvements du personnel pour 2022



CDI



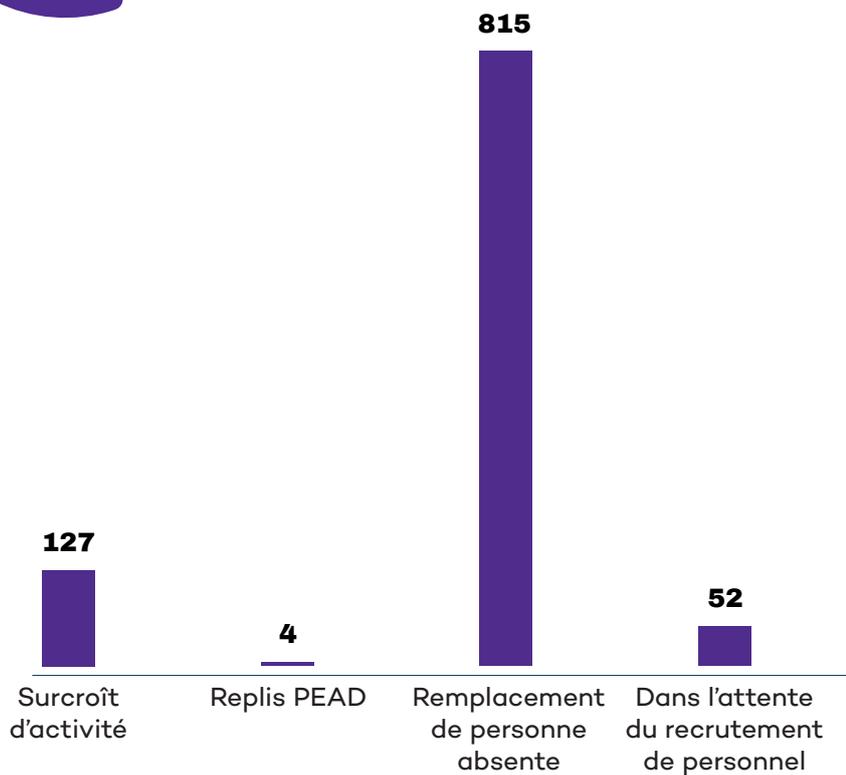
CDD

### ENTRÉES ET SORTIES – TOUT PERSONNEL CONFONDU



**998** CDD

ont été réalisés en 2022



### MOTIF DES CDD ÉTABLIS EN 2022

## Conditions d'hygiène et de sécurité

25 Jours

de congés paternité posés  
en 2022 (pour 1 salarié)

452 Jours

d'accidents du travail en  
2022 (pour 12 salariés)

Taux  
d'absentéisme :  
9.24 %  
en 2022

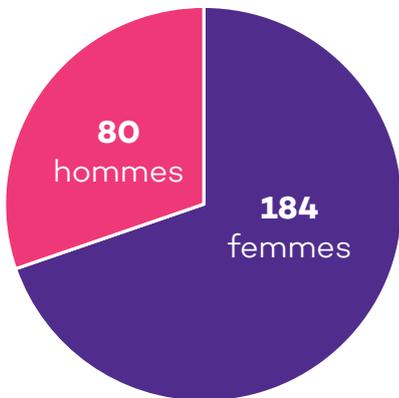
720 Jours

de congés maternité posés  
en 2022 (pour 8 salariés)

5 914 Jours

d'arrêts maladie en 2022  
(pour 230 salariés)

## Égalité femme - homme



RÉPARTITION FEMMES / HOMMES  
DE L'EFFECTIF PERMANENT

Index d'égalité F/H : **93** /100



TOP 10 DES PLUS HAUTES  
RÉMUNÉRATIONS

100 %

des femmes revenant  
de congés maternité  
ont été augmentées  
l'année suivante

## LES ACTIONS DE FORMATION

211 salariés ont pu bénéficier d'actions de formations en 2022, en lien avec les orientations prioritaires liées notamment :

### à la prévention des différents risques professionnels :

> La gestion du stress et de la violence, risques routiers, sauveteurs secouristes du travail, gestes et postures, les risques électriques, incendie, hygiène etc...»

> L'adaptation au poste de travail, l'évolution des emplois ou le maintien des emplois

> Les actions de formations liées à l'utilisation de l'informatique et des outils numériques.

### à l'évolution des politiques publiques de protection de l'enfant et des besoins du public :

> L'évaluation des compétences parentales et le soutien à la parentalité.

> La participation des usagers : Co formation travailleurs sociaux/familles.

### à la promotion des salariés peu qualifiés ou sans qualification.

4 227 heures

de formation pour un montant de 120 578.84 €

211 salariés

ont assisté à une formation

63

stagiaires accompagnés



54

tuteurs

97

entretiens professionnels réalisés



94 | Les faits marquants 2022

95 | Bilan au 31.12.2022

96 | Les grandes masses du bilan

97 | Les ratios et l'analyse financière

100 | Le compte de résultat associatif au 31.12.2022

102 | Résultat

104 | Bilan financier



## LES FAITS MARQUANTS 2022

### **DAEMNA autorisé pour 15 ans**

Ce service pour les mineurs non accompagnés a été créé en date du 7 mai 2018 à titre expérimental pour une durée initiale de 2 ans, renouvelé à échéance pour la même durée et prolongé jusqu'au 9 juin 2022. Le 1er juin après l'évaluation favorable, le conseil départemental d'Indre et Loire a validé une autorisation classique pour 15 ans.

### **Réhabilitation du patrimoine associatif**

Le taux de vétusté important des immobilisations conduit l'association à envisager un programme de rénovation étendu des constructions et des immobilisations corporelles dans leur ensemble. Cette année la réhabilitation de salles de bain sur trois unités de vie, le remplacement de trois chaudières ont été ajoutés aux travaux en cours sur le bâtiment nommé « château de l'Auberdière ».

### **Projet partenarial avec VTH pour la construction d'un établissement à Chambray-lès-Tours**

La convention partenariale de 2018 modifiée en 2020 pour la construction d'un établissement ouvert à la location par la Sauvegarde reste en attente d'exécution du fait des nombreuses difficultés rencontrées sur la maîtrise d'œuvre. La livraison du bâtiment prévue en novembre 2022 n'a pas eu lieu.

### **Contentieux portant sur une fin de location de l'association à Chambray-Lès-Tours**

Les locaux loués pour un ancien bâtiment associatif dit « SAH » depuis 1997 ont été libérés en mars 2020. Cette sortie fait l'objet d'un contentieux auprès du tribunal judiciaire. L'affaire a été régulièrement reportée, sans décision à la date du présent rapport. L'association a provisionné 50 000 € pour ce contentieux en 2021.

### **Contentieux relatif à l'allègement des charges URSSAF**

L'allègement des charges URSSAF a été demandé en début d'année 2018 pour les services du pôle milieu ouvert sur les années 2015, 2016, 2017 en application de l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale. Un remboursement de 316 909 € a été effectué par l'URSSAF. Un contrôle URSSAF a été réalisé entre mai et juillet 2018, générant un redressement de 310 909 € et des pénalités

pour 33 302 €. L'association a obtenu gain de cause en première instance mais la cour d'appel a infirmé ce jugement en date d'avril 2022. L'association a décidé de former un pourvoi en cassation. Les mémoires ont été déposés le 13 octobre 2022.

### **Contentieux prud'hommal**

Le licenciement du directeur financier de l'association, effectif au 30 janvier 2022 est contesté devant le conseil des prud'hommes. L'audience de mise en état a renvoyé le dossier en juin 2023. L'association provisionne cette année 43 000 € pour ce contentieux.

### **Expertise comptable demandée par le Comité Social Économique**

Le comité social économique a demandé l'intervention d'un cabinet d'expertise comptable dans le cadre de la consultation sur la situation économique et financière de l'organisation pour un coût de 26 391.89 €.

## BILAN AU 31.12.2022 EN €

<b>ACTIF</b>		
	2022 en €	2021 en €
<b>Actif immobilisé</b>	<b>4 602 837</b>	<b>4 415 751</b>
Immo. Incorporelles	15 932	21 994
Immo. Corporelles		
- terrains et constructions	3 456 477	3 636 218
- installations et matériels	270 686	271 146
- immo. corporelles en cours	789 119	412 895
Immo. financières	70 623	73 498
<b>Actif circulant</b>	<b>3 594 862</b>	<b>3 065 862</b>
Créances	937 293	683 825
Disponibilités et autres	2 657 569	2 382 037
<b>Total général</b>	<b>8 197 699</b>	<b>7 481 614</b>

<b>PASSIF</b>		
	2022 en €	2021 en €
<b>Fonds propres</b>	<b>4 357 804</b>	<b>4 493 274</b>
Fonds propres sans droit de reprise	4 441 292	4 484 401
Réserves	431 371	759 610
RAN gestion contrôlée	- 1 111 649	- 953 124
Excédent ou déficit de l'exercice	- 166 470	- 241 489
Subvention d'investissement	732 737	414 353
Provisions réglementées	30 523	29 523
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	<b>114 400</b>	<b>131 865</b>
<b>Provisions</b>	<b>713 153</b>	<b>771 682</b>
<b>Dettes</b>	<b>3 012 342</b>	<b>2 084 793</b>
Dettes financières	640 511	188 393
Dettes d'exploitation	2 371 831	1 896 400
<b>Total général</b>	<b>8 197 699</b>	<b>7 481 614</b>



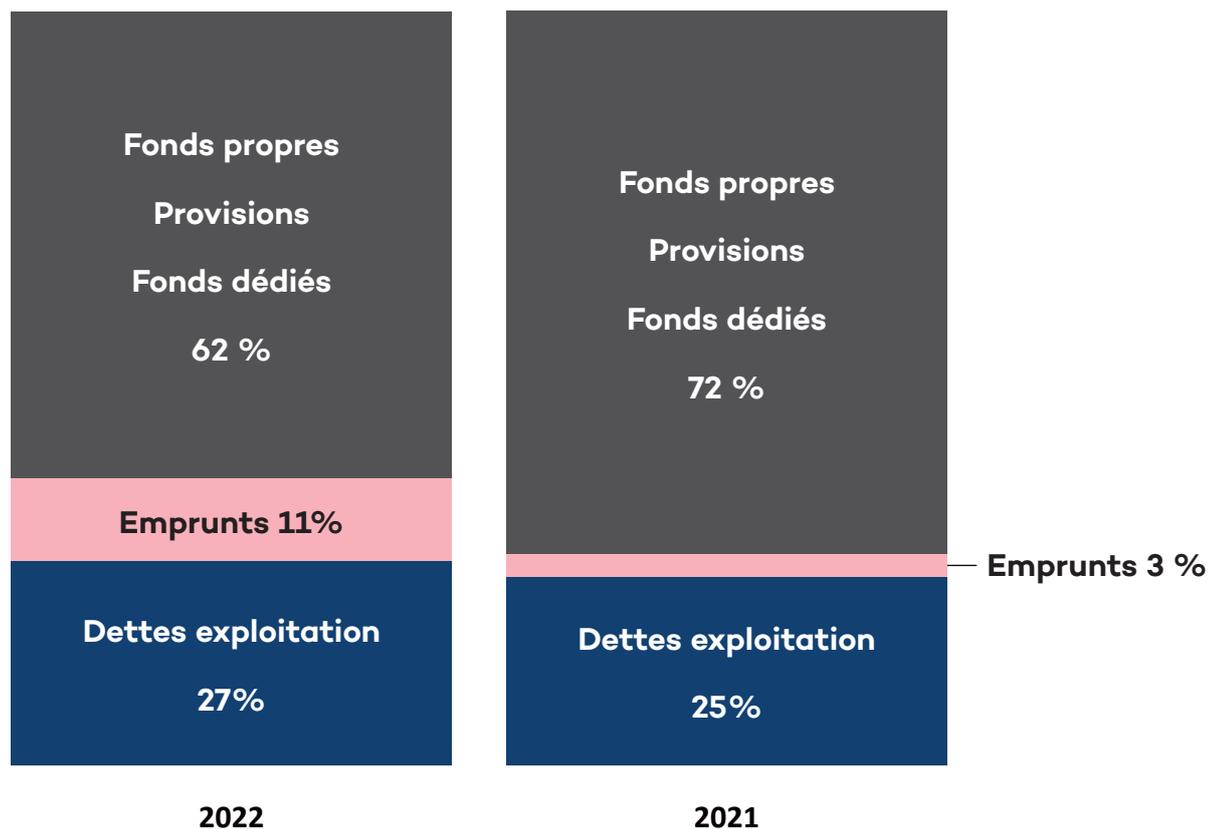
## LES GRANDES MASSES DU BILAN

L'équilibre entre « l'actif » et « le passif » se présente comme suit :

### ACTIF



### PASSIF



BIENS	2022	FINANCEMENT	2022
FR Investissement négatif			1 242 226 €
FR Exploitation négatif	- 19 195 €	FR Exploitation positif	
FRNG négatif		FRNG positif	1 223 031 €
Besoin en fond de roulement		Excédent de financement d'exploitation	1 396 822 €
<b>Trésorerie positive</b>	<b>2 619 853 €</b>		

## Fonds de roulement d'investissement

› **Les financements stables** sont en augmentation sur cet exercice, liés à l'abondement de la subvention d'investissement et au recours à l'emprunt pour le financement des travaux. Ils permettent de réaliser en partie, les investissements nécessaires aux renouvellements des immobilisations, outils de travail pour l'accueil des jeunes et des familles.

FRI	2022	2021	2020
Montant	1 242 226 €	700 919 €	1 075 996 €

› **L'endettement** en augmentation reste à un niveau faible au regard de la référence des 50 %. Le ratio d'apurement de la dette supérieur à 2 confirme ce niveau satisfaisant de dépendance financière.

	2022	2021	2020
TAUX ENDETTEMENT	11%	3%	0,4 %

APUREMENT DE LA DETTE	2022	2021
RATIO	7	23

<sup>1</sup> Le bilan financier est présenté en intégralité en annexe.

› **Les immobilisations** présentent au global et par catégorie une forte vétusté, avec un taux supérieur à 50%.

<b>IMMOBILISATIONS (Hors financières)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
TAUX DE VÉTUSTÉ	66%	67%	70 %

<b>CONSTRUCTIONS</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
TAUX DE VÉTUSTÉ	65%	66%	72 %

<b>INSTALLATION MAT.UTIL</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
TAUX DE VÉTUSTÉ	88%	86%	72%

<b>AUTRES IMMOBILISATIONS</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
TAUX DE VÉTUSTÉ	71%	72%	72%

## Fonds de roulement d'exploitation

› Le fonds de roulement d'exploitation est dégradé. Il est négatif sur cet exercice, les réserves de compensation et reports à nouveau excédentaires (536 095 €) sont insuffisants pour couvrir les reports à nouveau déficitaire (- 455 094 €) et le résultat déficitaire de l'exercice (-166 470€).

Cette situation est due à la non-affectation des résultats sur deux exercices et l'absence actuelle de reprise de déficits justifiés par le contexte (ouverture des dispositifs prévus par les appels à projets, crise sanitaire, inflation).

<b>FRE</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
MONTANT	-19 195 €	468 544 €	1 032 277€

## Fonds de roulement net global

› Le fonds de roulement net global positif ne représente que 28 jours de fonctionnement pour 30 jours en 2021.

<b>FRNG / jours d'exploitation</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT	28	30	57

## L'excédent en fonds de roulement

L'excédent en fonds de roulement d'un montant 1 396 822 € est :

- > Lié au paiement de la dotation mensuelle du Conseil départemental d'Indre et Loire
- > Relatif, compte tenu des dettes sociales et fiscales en grande partie à payer au 1.01 de l'année N+1.

> **La trésorerie** exprimée en jours permet de constater sa stabilité à 61 jours de fonctionnement. Ce ratio est à relativiser en prenant en compte le solde réel de la trésorerie soit : disponibilités + créances- dettes : 2 619 853 € + 937 293 € - 2 362 711 € = 1 194 435 €, soit **28 jours de fonctionnement**.

	2022	2021	2020
TRESORERIE NETTE	2 619 853 €	2 341 334 €	3 123 669 €
EN JOURS	61	61	81

> La capacité d'autofinancement est réduite.

CALCUL DE LA CAF		Réalisé 2022 en €
RÉSULTAT COMPTABLE		-166 470
+ Flux internes (charges)		545 037
FRI		
+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		424 911
+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI		8 328
FRE		
+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		111 798
+ Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)		0
- Flux internes (produits)		186 792
FRI		
- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI		0
FRE		
- Autres Reprises sur dépréciations et provisions		169 327
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs affectées (établissements privés)		17 465
<b>CAF</b>		<b>191 775</b>

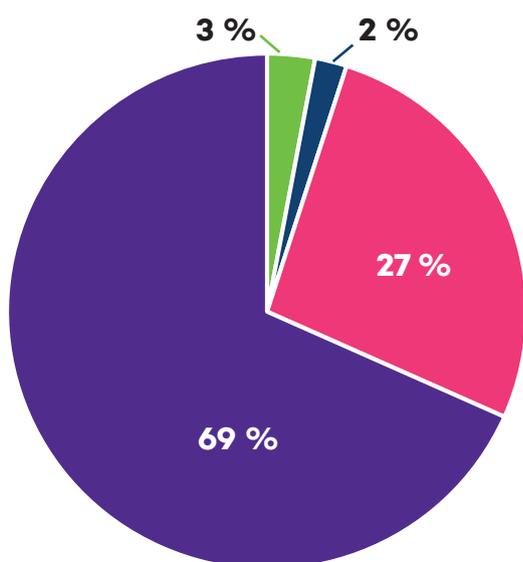
**Le taux CAF :**  $\frac{191\,775 \times 100}{15\,221\,558} = 1,20 \%$  pour un taux devant être compris entre 5 à 10 %



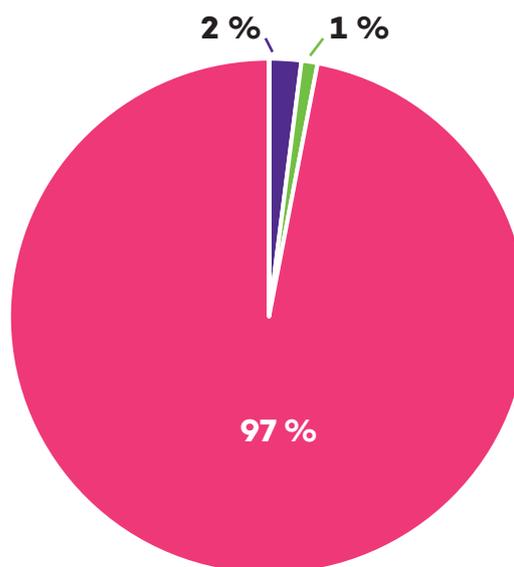
## LE COMPTE DE RÉSULTAT ASSOCIATIF AU 31.12.2022 EN €

CHARGES			PRODUITS		
	2022 en €	2021 en €		2022 en €	2021 en €
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>16 140 401</b>	<b>14 626 876</b>	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>16 007 278</b>	<b>14 460 058</b>
Achats/services extérieurs/impôts taxes /divers	4 521 612	4 326 235	Cotisations	300	324
Charges de personnel	11 193 878	9 861 371	Vente de biens et services /divers	305 684	287 189
Dotations aux amortissements et provisions	424 911	429 270	Produits de la tarification	15 592 932	14 131 445
Report en fonds dédiés		10 000	Utilisation de fonds dédiés	17 465	11 627
			Reprises de provisions	90 897	29 473
<b>Charges financières</b>	<b>4 000</b>	<b>656</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>4 170</b>	<b>2 141</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>159 269</b>	<b>274 313</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>125 752</b>	<b>198 157</b>
<b>Total général</b>	<b>16 303 670</b>	<b>14 901 845</b>	<b>Total général</b>	<b>16 137 200</b>	<b>14 660 356</b>
<b>Résultat (déficit) :</b>	<b>- 166 470 €</b>	<b>- 241 489 €</b>			

RÉPARTITION DES CHARGES 2022



RÉPARTITION DES PRODUITS 2022



- Achats / services extérieurs / impôts / divers
- Charges de personnel
- Dotation aux amortissements
- Charges exceptionnelles

- Produits de la tarification
- Vente biens et services
- Produits exceptionnels

## Analyse des charges

› **Les charges d'exploitation** sont en augmentation de 1 513 524 € (+ 10%) par rapport à l'exercice 2021. Cette hausse s'explique par la croissance globale de l'activité des établissements et services associatifs.

- › Les achats, services extérieurs sont en augmentation de 77 956 € (+ 2 %), du fait des dépenses d'énergie (chauffage et carburant) et des postes liés à la prise en charge quotidienne des enfants (alimentation, vêtements, loisirs et actes médicaux).
- › Les impôts, taxes sont en augmentation de 127 981 € (+13 %) en lien avec l'augmentation de la taxe sur salaire, la formation professionnelle et des différentes taxes sur les salaires.
- › Les salaires, traitements et charges sont en augmentation de 1 332 506 € (+ 14%) en raison de la prime Ségur et de l'augmentation conventionnelle du point.
- › Les charges financières de 4 000 € sont composées des intérêts d'emprunts.
- › Les dotations aux amortissements sont stables.
- › Les charges exceptionnelles sont en diminution de 10 559 € (-10 %) du fait de la reprise des provisions sur l'établissement DAEMNA et d'une diminution des provisions retraites.

## Analyse des produits

› Les produits d'exploitation sont en augmentation de 1 547 220 € (+ 11%) du fait de l'augmentation globale de l'activité des ESMS (augmentation des dotations CPOM, des accueils des départements extérieurs et réalisation d'accueils supplémentaires pour le département d'Indre et Loire).

› Les autres produits sont en augmentation de 29 848 € (+13 %) en lien avec la hausse des arrêts maladies.

› Les produits financiers sont en augmentation de 2 029 € (+ 95 %) du fait des intérêts des placements.

› Les produits exceptionnels sont en baisse de 78 016 € (- 44 %) en lien avec une baisse des départs en retraites sur 2022.



› Résultats présentés en gestion contrôlée : pôle hébergement

	Résultats comptables 2022 en €	Propositions de compensation de résultats en €	Propositions de reprise de résultats antérieurs	Résultats administratifs proposés après reprise	Propositions d'affectation résultats 2022
MAJE	- 2 596.33 €			-2 596.33€	Reprise déficit étalement 3 ans
SPF	- 28 799.97 €			- 28 799.97€	Reprise déficit étalement 3 ans
SAPMN	75 726.44 €	- 75 726.44€		0	
MECS - UV SAPPPA	- 187 176.71 €	75 726.44 €		- 111 450.27 €	Reprise déficit étalement 3 ans
DAEMNA	- 99 228.60 €			-99 228.60 €	Reprise déficit étalement 3 ans
<b>Total pôle hébergement</b>	<b>- 242 075.17 €</b>			<b>- 242 075.17 €</b>	

› Résultats présentés en gestion contrôlée : pôle milieu ouvert

	Résultats comptables 2022 en €	Propositions de compensation de résultats en €	Propositions de reprise de résultats antérieurs	Résultats administratifs proposés après reprise	Propositions d'affectation résultats 2022
SIEMO	110 364.23 €			110 364.23 €	investissement
SAPED	14 061.10 €			14 061.10 €	Investissement
<b>Pôle milieu ouvert CPOM</b>	<b>124 425.33 €</b>			<b>124 425.33 €</b>	
SIE	5 917.09 €			5 917.09 €	Investissement
SRP	19 746.27 €			19 746.27 €	Investissement : 10 000 € Compensation déficit futur : 9 746.27 €
<b>Total justice</b>	<b>25 663.36 €</b>			<b>25 663.36 €</b>	

› Résultat effectif global de l'entité

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice 2022 en €	Exercice 2021 en €
Résultat comptable	- 166 470.27	- 241 489.00
Reprise de résultat antérieurs	0	317 086.00
<b>Excédent ou déficit global</b>		
Dont résultat sous gestion propre	- 74 483.79	- 98 644.25
Dont résultat sous gestion contrôlée	- 91 986.48	174 240.91

# BILAN FINANCIER (annexe)

PPI Bilan financier (résultat non affecté)

Dossier : ADSE37 - ADSE 37 - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

BIENS	2020	2021	2022
Biens stables			
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	19 464	21 994	15 932
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>			
Terrains	98 649	98 649	98 649
Constructions	10 188 939	11 124 984	11 257 864
Installations techniques, matériels et outillages	680 013	714 140	754 986
Autres immobilisations corporelles	568 273	629 816	636 743
<b>Immobilisations en cours</b>	156 231	412 895	789 119
<b>Immobilisations financières</b>		15 000	15 189
<b>Amortissements comptables excédentaires différés (2)</b>			
<b>Charges à répartir</b>			
Autres	63 683	58 498	55 434
<b>Comptes de liaison investissement</b>			
<b>TOTAL II</b>	<b>11 775 251</b>	<b>13 075 976</b>	<b>13 623 915</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF (I-II)</b>			
Actif stables d'exploitation			
Report à nouveau déficitaire (4)	12 530	282 832	455 094
Résultat déficitaire (4)	336 739	241 489	166 470
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	683 083	717 031	761 279
Droits acquis par les salariés non provisionnés (5)			
Autres			
<b>Comptes de liaison trésorerie (stable)</b>			
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 032 352</b>	<b>1 241 352</b>	<b>1 382 843</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (III-IV)</b>			<b>19 195</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF</b>			
Valeurs d'exploitation			
Stocks			
Avances et acomptes versés			
Organismes payeurs, usagers	545 780	599 965	741 892
Créances diverses d'exploitation	55 834	83 860	195 401
Créances irrécouvrables en non-valeur (6)			
Charges constatées d'avance	43 024	40 703	37 716
Dépenses pour congés payés (7)			
Autres			
<b>Comptes de liaison exploitation</b>			
<b>TOTAL VI</b>	<b>644 638</b>	<b>724 528</b>	<b>975 009</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)</b>			
Liquidités			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	3 123 669	2 341 334	2 619 853
Autres			
<b>Comptes de liaison trésorerie</b>			
<b>TOTAL VIII</b>	<b>3 123 669</b>	<b>2 341 334</b>	<b>2 619 853</b>
<b>TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII)</b>	<b>3 037 742</b>	<b>2 144 603</b>	<b>2 335 651</b>
<b>TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)</b>	<b>16 575 910</b>	<b>17 383 191</b>	<b>18 601 620</b>

(1) Concerne les établissements publics: compte 1064.

(2) Compte 1161.

(3) Exemple: résultats non contrôlés ou non affectés par tiers financeurs.

(4) Sous contrôle de tiers financeurs.

(5) Compte 1163: compte épargne-temps (CET), provisions pour départ à la retraite non provisionnés en application du 3° de l'article R. 314-45 du code de l'action sociale et des familles.

(6) Concerne les établissements publics.

(7) Compte 1162, concerne les établissements privés.

FINANCEMENTS	2020	2021	2022
Financements stables			
Apports ou fonds associatifs	4 255 940	4 484 401	4 441 292
Réserves des plus values nettes (1)			
Excédents affectés à l'investissement			
Subventions d'investissements		414 353	732 737
Réserve de compensation des charges d'amortissement	80 733		
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	
Provisions réglementées sur plus-values nettes d'actif	248 076	29 523	30 523
Emprunts et dettes financières	26 907	188 393	640 511
Dépôts et cautionnements reçus			
Amortissements des immobilisations			
Constructions	7 287 193	7 587 415	7 900 037
Installations, matériels et outillages techniques	551 805	618 683	668 691
Autres immobilisations corporelles	400 594	454 127	452 351
Autres (3)			
Comptes de liaison investissement			
<b>TOTAL I</b>	<b>12 851 247</b>	<b>13 776 895</b>	<b>14 866 141</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-II)</b>	<b>1 075 996</b>	<b>700 919</b>	<b>1 242 226</b>
Financements stables d'exploitation			
Excédent et provisions affectés à la couverture du BFR			
Réserves de compensation des déficits	1 182 368	759 610	431 371
Résultat excédentaire (4)			
Report à nouveau excédentaire (4)		46 739	104 724
Provisions pour risques et charges	748 770	771 682	713 153
Fonds dédiés	133 492	131 865	114 400
Autres			
Comptes de liaison trésorerie (stable)			
<b>TOTAL III</b>	<b>2 064 630</b>	<b>1 709 896</b>	<b>1 363 648</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)</b>	<b>1 032 277</b>	<b>468 544</b>	
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF</b>	<b>2 108 273</b>	<b>1 169 462</b>	<b>1 223 031</b>
Dettes d'exploitation			
Avances reçues			
Fournisseurs d'exploitation	144 774	192 932	249 390
Dettes sociales	1 374 786	1 451 892	1 766 123
Dettes fiscales	47 054	52 647	62 995
Dettes diverses d'exploitation			
Dépréciation des stocks et créances			
Produits constatés d'avance	6 577	458	8 884
Ressources à reverser à l'aide sociale			
Fonds déposés par les résidents			
Autres	915	1 740	236
Comptes de liaison exploitation			
<b>TOTAL V</b>	<b>1 574 107</b>	<b>1 699 669</b>	<b>2 087 628</b>
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V)</b>	<b>929 470</b>	<b>975 161</b>	<b>1 112 619</b>
Financements à court terme			
Fournisseurs d'immobilisations	85 927	196 731	284 203
Fonds des majeurs protégés			
Concours bancaires courants			
Ligne de trésorerie			
Intérêts courus non échus			
Autres			
Comptes de liaison trésorerie			
<b>TOTAL VII</b>	<b>85 927</b>	<b>196 731</b>	<b>284 203</b>
<b>TRESORERIE NEGATIVE (VIII-VII)</b>			
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)</b>	<b>16 575 910</b>	<b>17 383 191</b>	<b>18 601 621</b>



---

## Sauvegarde de l'Enfance d'Indre et Loire

4, avenue Marcel Dassault - 37200 Tours

02 47 71 15 95

[direction.generale@adse37.fr](mailto:direction.generale@adse37.fr)

[www.sauvegarde37.fr](http://www.sauvegarde37.fr)



**Sauvegarde37**

